



**L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES
DE L'ACADÉMIE DE LYON**

Rapport d'évaluation

Novembre 1996

Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'IUFM de Lyon, commencée en mai 1995, a été placée sous la responsabilité de **Henri Duranton** et **Patrick Legrand**, membres du Comité national d'évaluation.

Corinna Gepner et **Marie-Odile Ottenwaelter**, chargés de mission, en ont assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

- en tant qu'experts :

Francis Andréani, délégué à l'orientation et à la formation continue de l'académie de Bordeaux,
Simone Aubert, directeur du CROUS de Nancy,
Michel Bornancin, professeur à l'université de Nice,
Jean-Claude Chevalier, professeur honoraire de l'université Paris VII,
Alain Fleury, professeur à l'université Bordeaux I,
Claude Pair, professeur à l'IUFM de l'académie de Nancy,
Jean-Daniel Roque, proviseur du lycée Hoche à Versailles.

- au titre du secrétariat général :

Rachida Amaouche, pour la gestion des missions
Nisa Balourd, secrétaire
Agnès Leclère, pour la gestion des missions
Jean-Christophe Martin, chargé d'études
André Staropoli, secrétaire général

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Avant-propos

L'évaluation des IUFM, demandée par la Conférence des directeurs d'IUFM en 1994, a été décidée par le Comité National d'Évaluation en 1995. Lors d'une première phase expérimentale, le Comité a procédé à l'évaluation de trois instituts (Caen, Grenoble et Lyon), suivant une méthodologie établie en concertation avec le Bureau de la Conférence : tout en gardant les mêmes principes et la même organisation que pour l'évaluation des universités, on a élaboré, pour guider l'évaluation interne, un questionnaire spécifique.

Les instituts retenus ont été choisis en raison de la diversité de leurs situations respectives (taille des établissements, nombre d'universités de rattachement, palette des formations). En outre, l'IUFM de l'académie de Grenoble est l'un des trois IUFM pilotes, créés dès 1990, soit un an avant l'ensemble des autres instituts. L'IUFM de l'académie de Caen s'est porté volontaire pour participer à la première série d'évaluations. Quant à l'IUFM de l'académie de Lyon, il a été naturellement retenu dans le programme d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur lyonnais, lancé par le Comité en 1995, dans le cadre de sa réflexion sur la politique de site.

Pour les trois instituts, l'évaluation a commencé immédiatement après l'élaboration du projet d'établissement. Dès 1991 en effet, il était prévu, comme l'indique la circulaire définissant les modalités d'agrément des plans de formation des IUFM, qu'une harmonisation serait progressivement recherchée avec la procédure de contractualisation des universités. Le Ministère a donc demandé à chaque IUFM de préparer, pour le printemps 1995, un projet d'établissement, suivant une maquette déterminée. Ces projets ont été soumis à une commission d'experts. Ils portent sur une période de quatre ans (1995-1999) et incluent le plan de formation.

Dans la mesure où la préparation du projet d'établissement avait mobilisé, plusieurs mois durant, non seulement les responsables et les instances des IUFM, mais aussi très largement les enseignants pour la redéfinition du plan de formation, il ne paraissait pas raisonnable de demander aussitôt un nouvel investissement de l'ensemble de l'institut. C'est pourquoi la démarche d'évaluation interne a été menée, en général, par un petit nombre de personnes : le directeur, l'équipe de direction, quelques responsables administratifs et pédagogiques. Il y a eu une certaine confusion, de la part des établissements, entre deux démarches, celle du projet d'établissement et celle de l'évaluation : les dossiers d'évaluation interne reprennent parfois tels quels des chapitres du projet d'établissement, sans faire une analyse de l'existant.

L'évaluation externe a suivi le même déroulement que pour les universités. Les missions d'expertise ont été effectuées au printemps 1996. Pour ces premières évaluations, on a tenté de pallier l'absence de références en demandant à une même équipe d'experts de se rendre successivement dans les IUFM des académies de Lyon et Grenoble, et en s'appuyant ensuite sur cette expérience pour les expertises à l'IUFM de l'académie de Caen. Les deux groupes d'experts étaient composés de six à sept personnes, désignées par le président du CNE suivant les critères habituels du Comité : évaluation par les pairs, avec une double ouverture, internationale et professionnelle.

Les experts ont rencontré les principaux responsables des établissements (le directeur et son équipe, les responsables administratifs, les responsables pédagogiques), de nombreux personnels enseignants et non enseignants, des étudiants et des stagiaires. Ils se sont également entretenus avec le recteur de l'académie, avec des membres des corps d'inspection, ainsi qu'avec les présidents des universités de rattachement ou leurs représentants.

Ces premières évaluations d'IUFM ont révélé une double difficulté : celle des instituts à expliciter leurs objectifs et à présenter leur plan de formation, celle des évaluateurs à analyser ce plan et à juger de sa mise en œuvre concrète, dans la diversité des centres et des filières, et en partenariat avec les universités et le terrain.

Au terme de cette phase expérimentale, le Comité a retenu le principe de procéder à l'évaluation de l'ensemble des IUFM. La collaboration se poursuit entre le CNE et le Bureau de la Conférence des directeurs pour adapter la méthodologie : il apparaît nécessaire de recentrer le questionnement sur la finalité professionnelle des IUFM, dans sa dimension universitaire.

Le Comité a décidé de publier simultanément les trois premiers rapports d'évaluation, sans chercher à les harmoniser à posteriori, et en laissant des disparités, qui consistent surtout dans le traitement plus ou moins approfondi des plans de formation et des relations avec les partenaires.

L'Institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Lyon

Table des matières

Première partie	9
Les chiffres-clés	11
Historique et présentation	31
Deuxième partie	37
I - Les structures	39
II - Les relations avec les partenaires extérieurs	48
III - La gestion	50
Troisième partie	57
I - L'organisation pédagogique	59
II - Le plan de formation	62
III - L'articulation avec les établissements	68
IV - La recherche	71
Quatrième partie	73
I - L'admission	75
II - Les allocations	78
III - Les résultats	79
Conclusions et recommandations	83
Postface : Réponse du Directeur	87

Annexe : Table des sigles

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Lyon**

Première partie

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Lyon**

Les chiffres-clés

I - L'IUFM dans sa région

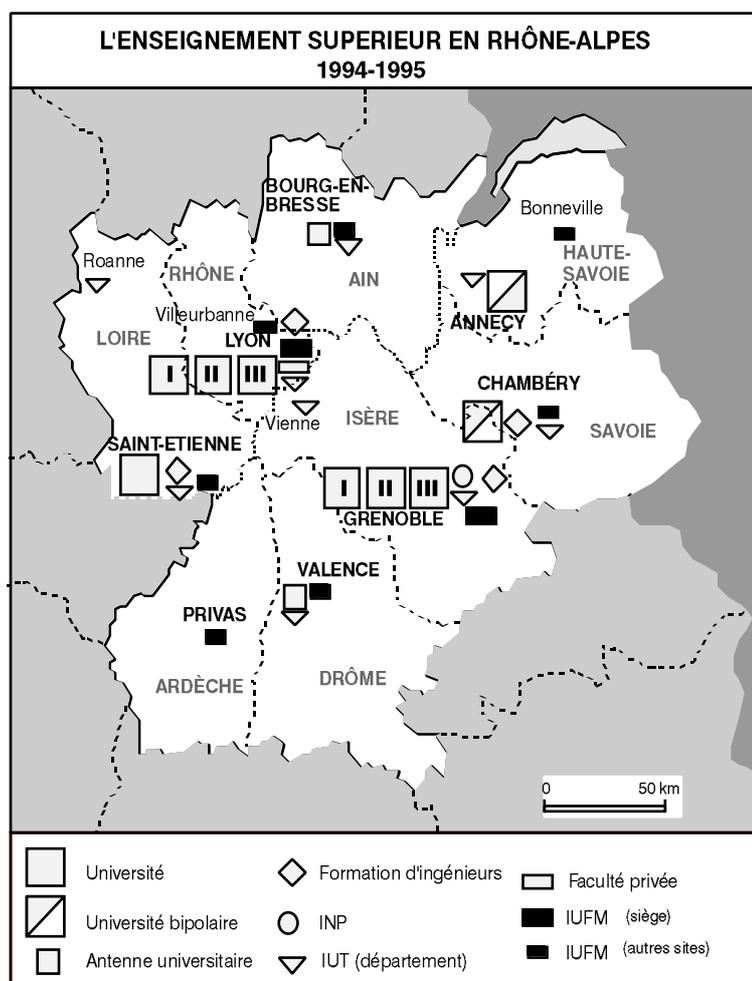
La région Rhône-Alpes comporte 2 académies : Lyon et Grenoble.

L'académie de Lyon recouvre 3 départements : l'Ain, la Loire, le Rhône.

	Population totale	Population scolaire*	Enseignement supérieur	dont IUFM en %	moins de 25 ans	Taux accès bac 1994
Académie de LYON	2 802 500	622 400	128 887	3,6%	11,2%	66,5%
Rhône-Alpes	5 566 000	1 217 800	210 556	3,7%	11,2%	-
France métropolitaine	58 027 300	12 420 300	2 115 387	4,2%	10,9%	67,1%

	Population totale	Population scolaire*
Ain	506 800	108 400
Loire	746 800	163 200
Rhône	1 548 900	350 800

* Primaire + secondaire



L'académie de Lyon comporte :

1 IUFM
avec 4 centres locaux
(Bourg-en-Bresse, Lyon, Saint-Etienne, Villeurbanne)
4 507 étudiants et professeurs stagiaires

- 4 universités
- Lyon I Claude-Bernard (Sciences, Santé, IUT)
26 616 étudiants
 - Lyon II Lumière (Lettres, Langues, Sc.humaines, communication, IUT)
24 296 étudiants
 - Lyon III Jean-Moulin (Lettres, Langues, Droit, Sc.Sociales, IUT)
17 630 étudiants
 - Saint-Etienne Jean-Monnet (Pluridisciplinaire, IUT)
14 956 étudiants

Source : DPDU, IMAGEO / CNRS.

CNE 1995

Source : DEP

Année de référence : 1994-1995 sauf indication contraire

Source : IUFM de Lyon sauf indication contraire

II - Les formations

II - 1 - Les formations proposées à l'IUFM de l'académie d'

Premier degré

Certificat d'aptitude au professorat des écoles

Second degré

AGRÉGATION

Philosophie	Philosophie
Lettres classiques	Lettres classiques
Lettres modernes	Lettres modernes
Grammaire	Histoire-Géographie
Histoire	Sciences économiques et sociales
Géographie	Allemand
Sciences sociales	Anglais
Allemand	Arabe
Anglais	Chinois
Arabe	Espagnol
Chinois	Hébreu
Espagnol	Italien
Hébreu	Portugais
Italien	Russe
Portugais	Breton
Russe	Langue corse
Japonais	Catalan
Polonais	Occitan
Education physique et sportive	Mathématiques
Génie civil	Physique et Chimie
Mécanique et Génie mécanique	Physique et Electricité appliquée
Génie électrique	Biologie-Géologie
Mathématiques	Education musicale et Chant choral
Mécanique et Génie mécanique	Arts plastiques
Sciences physiques	Documentation
Sciences naturelles	
Biochimie, Génie biologique	
Technique éco. de gestion	CAPEPS
Education musicale	Education physique et sportive
Arts plastiques	

Les concours d'agrégation sont préparés dans les universités.

L'IUFM accueille, en 2ème année, les agrégés stagiaires.

CAPES

CAPET

Génie mécanique
construction
productique
maintenance
Génie civil
équipement et énergie
structures ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques composites
verres et céramique
Génie électrique
électronique et automatique
électrotechnique et énergie
informatique et télématique
Arts appliqués
Technologie
constructions mécaniques
constructions électriques
gestion
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Economie, Gestion
économie et gestion administrative
économie et gestion comptable et financière
économie et gestion commerciale
Informatique et Gestion
Hôtellerie, Tourisme
techniques culinaires
techniques de service et d'accueil

Les formations proposées au sein de l'IUFM apparaissent en grisé sur la maquette regroupant l'ensemble des préparations aux métiers de l'enseignement.

CAPLP2

Mathématiques-Sciences physiques
Lettres / Histoire
Anglais / Lettres
Allemand / Lettres
Espagnol / Lettres
Génie mécanique
construction
production
productique
maintenance véhicules
maintenance système mécanique autonom.
Génie civil
équipement et énergie
construction et économie
construction réalisation ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques composites
construction réparation carrosserie
Génie électrique
électronique
électrotechnique
Génie chimique
Arts appliqués
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Communication administrative
Comptabilité-Bureautique
Vente
Hôtellerie, Tourisme
organisation et production culinaires
service et commercialisation

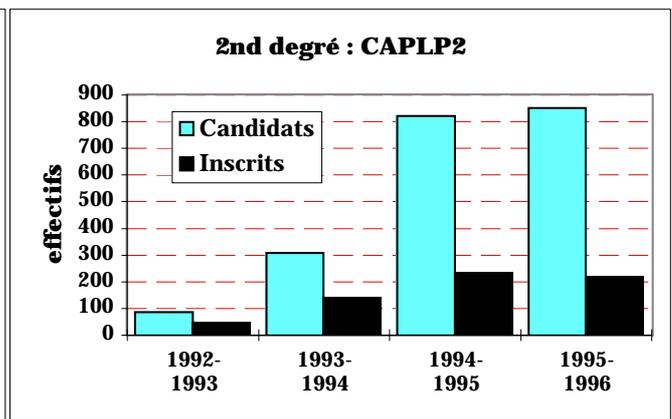
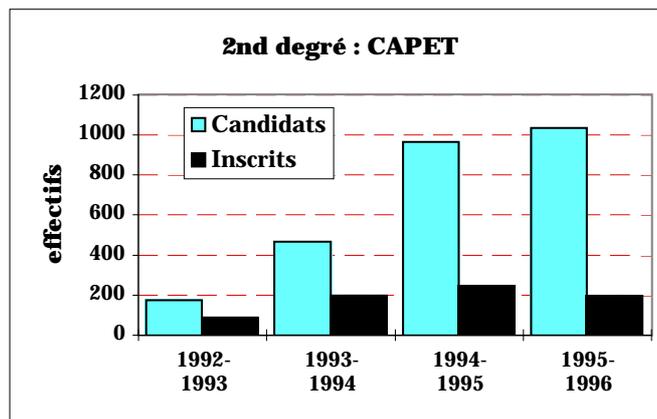
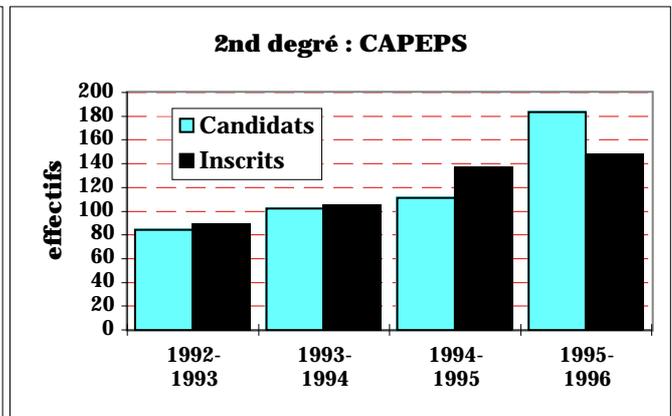
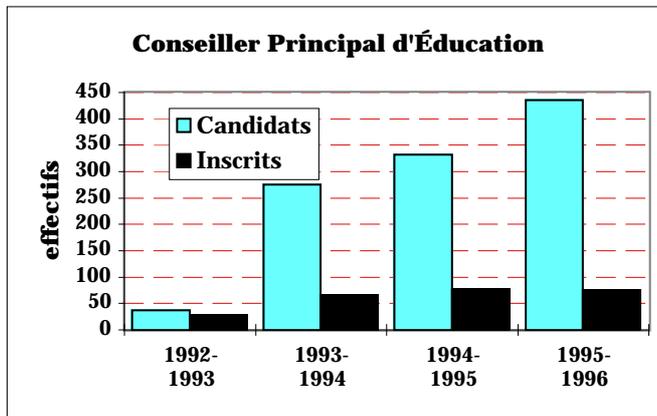
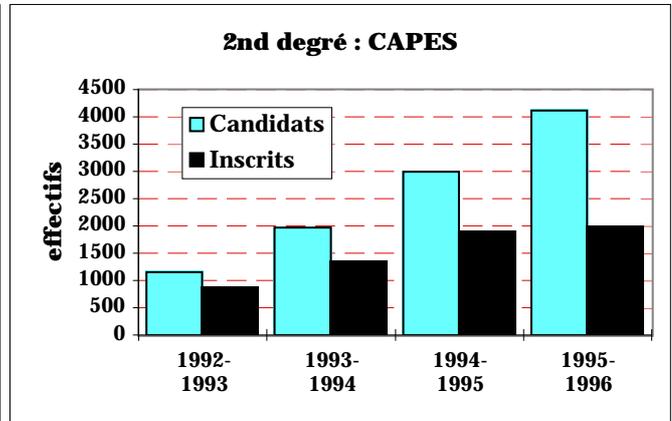
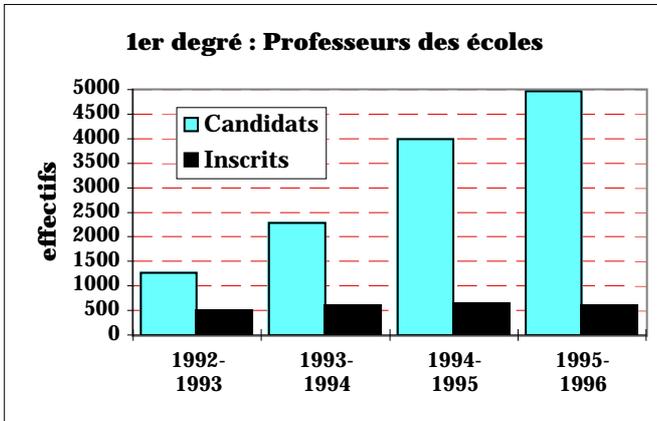
Conseiller Principal d'Éducation

II - 2 - Les formations par centre local

	Lyon	Villeurbanne	Bourg-en-Bresse	Saint-Etienne
Professeurs des écoles	X		X	X
CAPES				
Philosophie	X			
Lettres classiques	X			X
Lettres modernes	X			X
Histoire-Géographie	X		X	X
Allemand	X			X
Anglais	X			X
Arabe	X			
Espagnol	X			X
Italien	X			
Documentation	X			
Education musicale et Chant choral	X			
Arts plastiques				X
Sciences économiques et sociales	X			X
Biologie-Géologie	X			
Physique et Chimie	X			
Mathématiques		X	X	X
CAPEPS				
	X			
Conseiller Principal d'Education				
		X		
CAPET				
Génie mécanique option construction		X		
Génie civil option équipement énergie		X		
option structures ouvrages		X		
Génie électrique option électrotechnique et énergie		X		
Biotechnologie option biochimie génie biologique		X		
option santé environnement		X		
Economie Gestion option économie et gestion administrative		X		
option éco. et gestion comptable et financière		X		X
option éco. et gestion commerciale		X		
CAPLP2				
Mathématiques-Sciences physiques		X		
Lettres / histoire		X		
Anglais / lettres		X		
Biotechnologie option santé environnement		X		
Génie mécanique option construction		X		
Génie électrique option électrotechnique		X		
Génie civil option construction économie		X		
option construction réalisation		X		
Sciences et techniques médico-sociales		X		
Communication administrative		X		
Comptabilité-Bureautique		X		
Vente		X		

III - Les étudiants et les professeurs stagiaires

III - 1 - Evolution des candidatures* à l'IUFM et des inscriptions en première année



* Par candidature, on entend le dépôt d'un dossier de candidature.

III - 2 - Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1994-

	1ère année	2ème année	TOTAL
Premier degré :			
Professeurs des écoles	623	515	1 138
Formation A.I.S.	-	82	82
Psychologues scolaires	-	13	13

Second degré :**CAPES**

Philosophie	50	10	60
Lettres classiques	21	9	30
Lettres modernes	157	62	219
Histoire-Géographie	484	79	563
Allemand	63	13	76
Anglais	235	59	294
Arabe	12	3	15
Espagnol	117	21	138
Italien	27	3	30
Documentation	85	21	106
Education musicale et Chant choral	56	17	73
Arts plastiques	75	16	91
Sciences économiques et sociales	179	13	192
Biologie-Géologie	45	18	63
Physique et Chimie	98	29	127
Mathématiques	183	33	216
Sous-total CAPES	1 887	406	2 293

CAPEPS	136	36	172
---------------	------------	-----------	------------

Conseiller Principal d'Education	76	24	100
---	-----------	-----------	------------

CAPET

Génie mécanique option construction	-	-	-
Génie civil option équipement énergie	-	1	1
option structures ouvrages	12	6	18
Génie électrique option électrotechnique et énergie	28	11	39
Biotechnologie option biochimie génie biologique	24	6	30
option santé environnement	11	2	13
Economie Gestion option économie et gestion administrative	29	11	40
option économie et gestion comptable et financière	91	16	107
option économie et gestion commerciale	48	8	56
Sous-total CAPET	243	61	304

	1ère année	2ème année	TOTAL
CAPLP2			
Mathématiques-Sciences physiques	33	10	43
Lettres / histoire	21	14	35
Anglais / lettres	21	17	38
Biotechnologie			
option santé environnement	5	5	10
Génie mécanique			
option construction	-	4	4
Génie électrique			
option électrotechnique	5	1	6
Génie civil			
option construction économie	14	4	18
option construction réalisation	3	2	5
Sciences et techniques médico-sociales	10	2	12
Communication administrative	48	20	68
Comptabilité-Bureautique	32	16	48
Vente	41	11	52
Sous-total CAPLP2	233	106	339
AGRÉGATION			
Philosophie	-	1	1
Lettres classiques	-	5	5
Lettres modernes	-	3	3
Histoire	-	3	3
Géographie	-	-	-
Sciences sociales	-	-	-
Allemand	-	2	2
Anglais	-	7	7
Arabe	-	-	-
Espagnol	-	-	-
Italien	-	1	1
Education physique et sportive	-	-	-
Génie civil	-	5	5
Mécanique et Génie mécanique	-	-	-
Génie électrique	-	1	1
Mathématiques	-	6	6
Sciences physiques	-	12	12
Sciences naturelles	-	7	7
Biochimie, Génie biologique	-	4	4
Techniques économiques de gestion	-	4	4
Education musicale	-	1	1
Arts plastiques	-	4	4
Sous-total AGRÉGATION	-	66	66
TOTAL SECOND DEGRÉ	2 575	699	3 274
TOTAL GÉNÉRAL	3 198	1 309	4 507

III - 3 - Evolution des effectifs des étudiants et professeurs stagiaires de l'IUFM

1991-1992			1992-1993			1993-1994			1994-1995			1995-1996			△ 1995-96 / 1992-93		
1ère année	2ème année	Total	1ère année	2ème année	Total												

1er DEGRÉ :

Professeurs des écoles	251	-	251	488	128	616	598	537	1135	623	515	1138	602	577	1179	+23,4%	+350,8%	+91,4%
AIS, Psych. scolaires	-	-	-	-	94	94	-	102	102	-	95	95	-	104	104	-	+10,6%	+10,6%

2nd DEGRÉ :

CAPES	860	-	860	870	372	1 242	1343	372	1 715	1887	406	2 293	1979	426	2 405	+127,5%	+14,5%	+93,6%
CAPEPS	92	-	92	88	49	137	104	46	150	136	36	172	147	55	202	+67%	+12,2%	+47,4%
CPE		-		26	11	37	65	18	83	76	24	100	74	27	101	+184,6%	+145,5%	+173%
CAPET	71	-	71	88	35	123	196	43	239	243	61	304	193	72	265	+119,3%	+105,7%	+115,4%
CAPLP2	18	-	18	44	50	94	136	72	208	233	106	339	217	156	373	+393,2%	+212%	+296,8%
AGRÉGATION	-	-	-	-	69	69	-	52	52	-	66	66	-	71	71	-	+2,9%	+2,9%
Total 2nd degré	1 041	-	1 041	1 116	586	1 702	1 844	603	2 447	2 575	699	3 274	2 610	807	3 417	+133,9%	+37,7%	+100,8%
TOTAL GÉNÉRAL	1 292	-	1 292	1 604	808	2 412	2 442	1 242	3 684	3 198	1 309	4 507	3 212	1 488	4 700	+100,2%	+84,2%	+94,9%

III - 4 - Répartition des étudiants et des professeurs stagiaires par centre local

LYON		BOURG		SAINT-ETIENNE		VILLEURBANNE		TOTAL	
1e année	2e année	1e année	2e année	1e année	2e année	1e année	2e année	1e année	2e année

1er degré

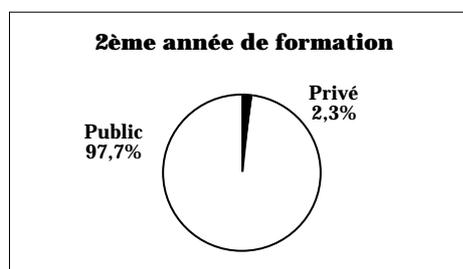
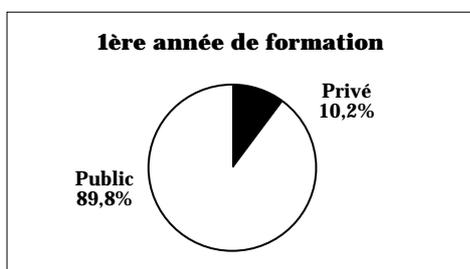
CAPE	373	293	124	74	126	148	-	-	623	515
------	-----	-----	-----	----	-----	-----	---	---	-----	-----

2nd degré

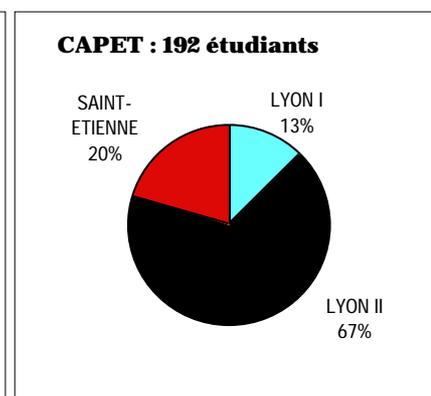
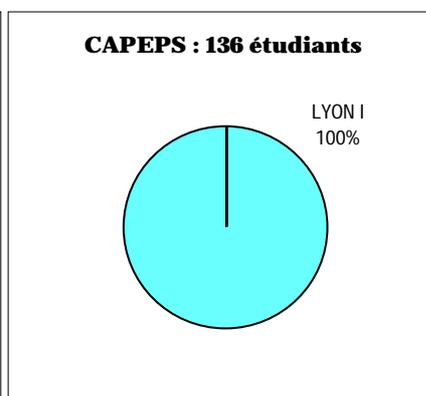
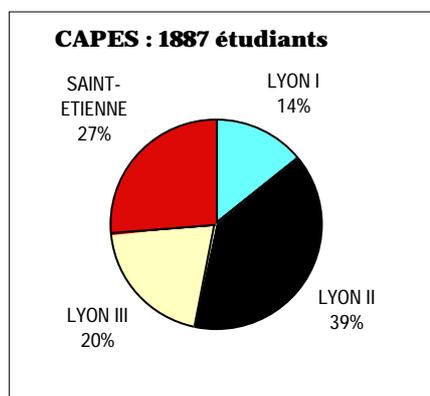
CAPES	1 127	276	29	26	501	71	230	33	1 887	406
CPE	-	-	-	-	-	-	76	24	76	24
CAPEPS	136	36	-	-	-	-	-	-	136	36
CAPET	-	3	-	-	39	-	204	58	243	61
CAPLP2	-	3	-	-	-	-	233	103	233	106
Autres *	-	95	-	-	-	-	-	-	-	95
TOTAL	1 636	706	153	100	666	219	743	218	3 198	1 243

* Instituteurs spécialisés, psychologues scolaires

III - 5 - Part des étudiants et professeurs stagiaires dans l'enseignement privé



III - 6 - Répartition par université de rattachement (étudiants préparant les concours du 2nd degré)



III - 7 - Académie d'origine des étudiants

Académie de LYON	
1994-1995	1995-1996

1er degré

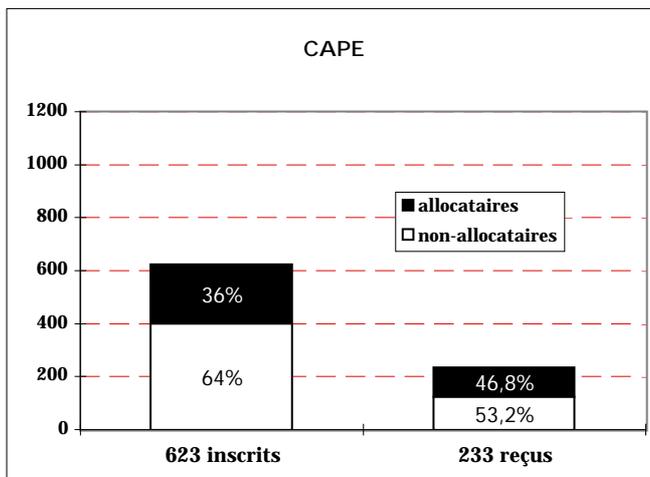
CAPE	72,2%	76,7%
------	-------	-------

2nd degré

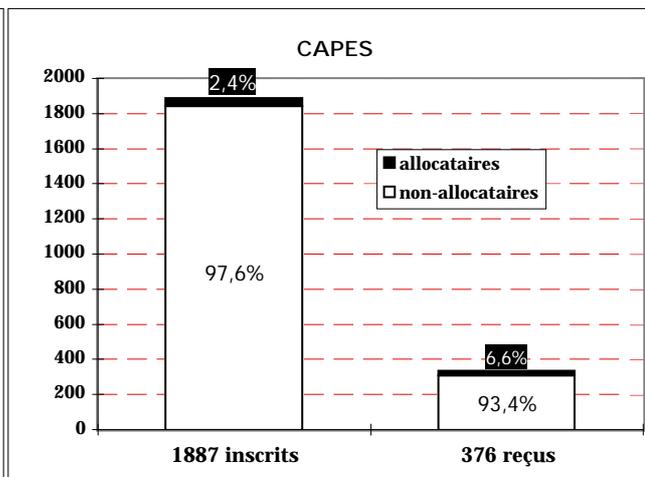
CAPES	89,6%	90,4%
CAPEPS	89%	91,2%
CPE	92,1%	89,2%
CAPET	73,7%	74,6%
CAPLP2	55,4%	67,3%
2nd degré	85,2%	86,6%
TOTAL	82,6%	84,7%

IV - Les résultats aux concours

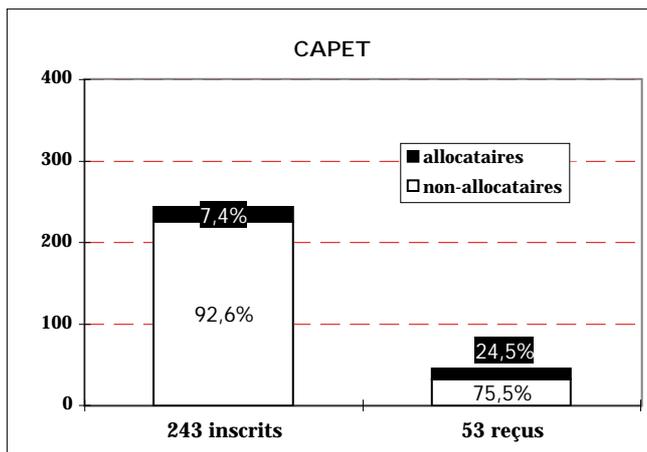
IV - 1 - Les résultats aux concours (session 1995)



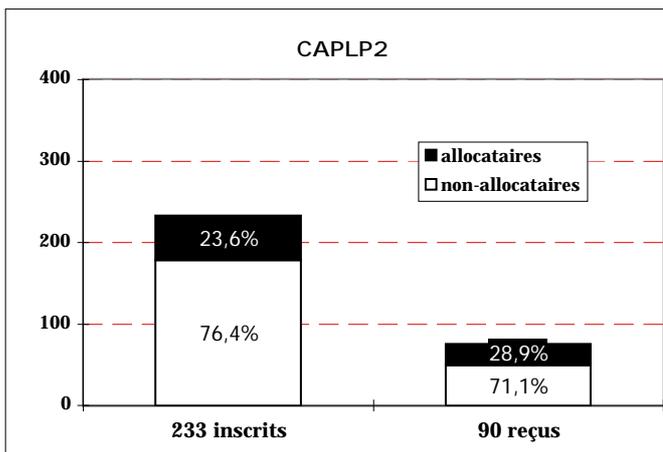
Taux de réussite de l'ensemble : **37,4%**
Taux de réussite des allocataires : **48,7%**



Taux de réussite de l'ensemble : **19,9%**
Taux de réussite des allocataires : **62,2%**



Taux de réussite de l'ensemble : **21,8%**
Taux de réussite des allocataires : **72,2%**



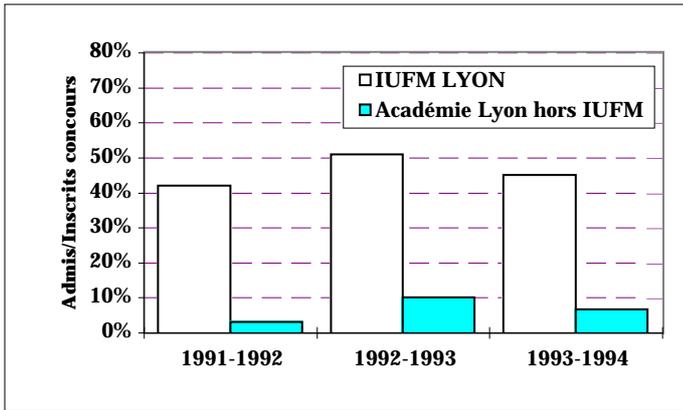
Taux de réussite de l'ensemble : **38,6%**
Taux de réussite des allocataires : **47,3%**

Remarques :

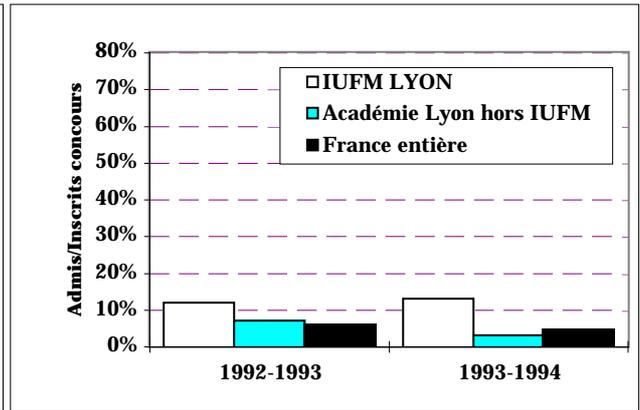
les taux de réussite sont calculés à partir du rapport entre inscrits à l'IUFM en première année et reçus au concours. Les chiffres concernent le total public+privé pour l'enseignement du second degré.

IV - 2 - Evolution comparative des résultats aux concours *

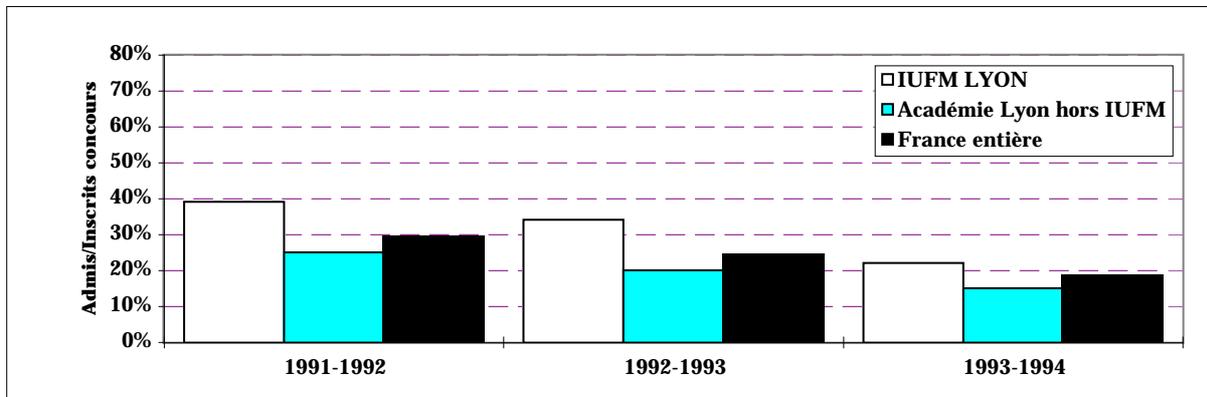
CAPE



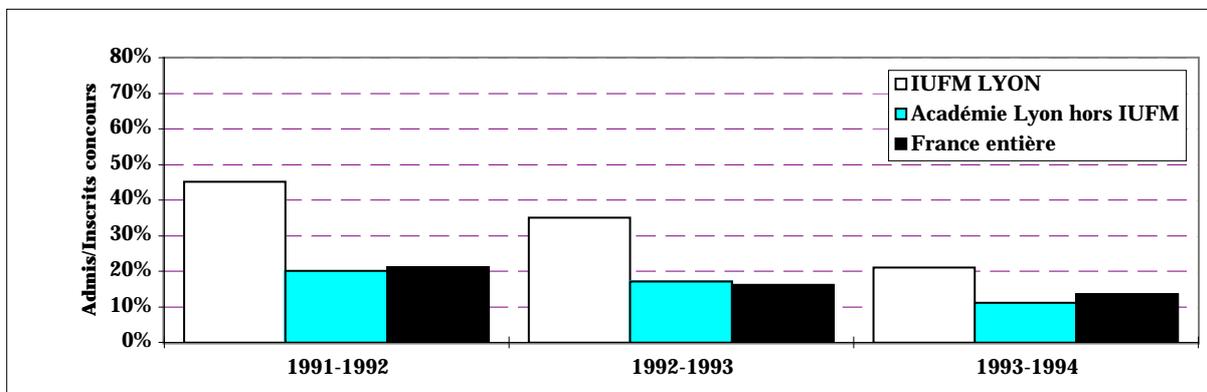
CPE



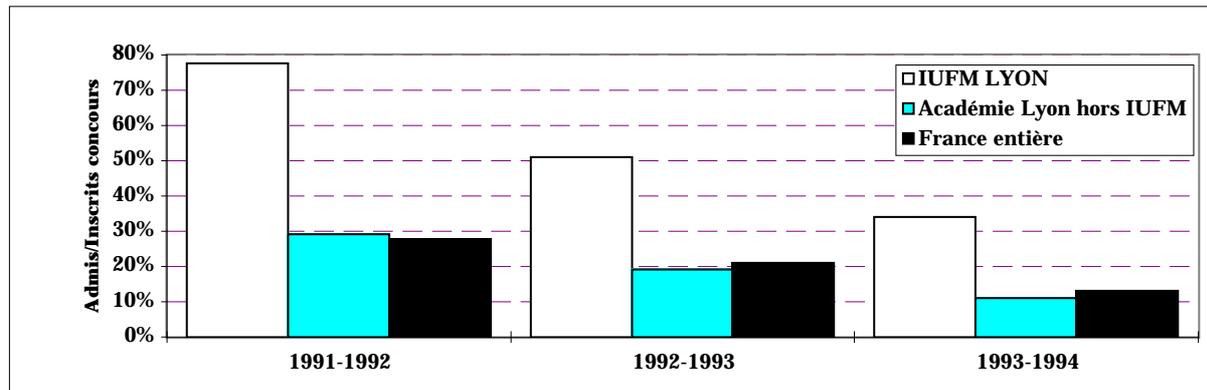
CAPES-CAPEPS



CAPET



CAPLP2



* Tous les graphiques ont été réalisés à partir des statistiques sur les concours préparés à l'IUFM de l'académie de Lyon.

IV - 3 - Etude par concours

Cette page présente la synthèse, pour deux concours du second degré, des travaux effectués chaque année par l'IUFM de l'académie de Lyon.

CAPES LETTRES MODERNES**Résultats :**

39,3% des étudiants de l'IUFM de l'Académie de Lyon présents au concours de l'enseignement public ont été admis en 1994-1995.

	1994-1995		1993-1994		1992-1993	
	Admis /Présents	Nombre Admis	Admis /Présents	Nombre Admis	Admis /Présents	Nombre Admis
LYON II	34,1%	29	38,9%	23	43,6%	22
LYON III	47,2%	17	73,9%	17	75%	9
SAINT-ETIENNE	44,8%	13	41,2%	7	54,5%	6

Inscriptions multiples :

12 étudiants ayant préparé le CAPES Lettres modernes de l'IUFM se sont inscrits à d'autres concours (1 admis).

1 étudiant s'est inscrit au concours CAPES Lettres modernes de l'IUFM alors qu'il avait préparé un autre concours (1 admis : CAPES).

Etude comparative :

Pourcentage d'Admis /Présents	IUFM Lyon	France entière (IUFM compris)	Admis sur l'académie	
			IUFM Lyon	Académie Lyon hors IUFM
Session 1992	53%	46%	61%	39%
Session 1993	47,4%	40,5%	41%	59%
Session 1994	47,5%	33,4%	54%	46%
Session 1995	39,3%	27,7%	60%	40%

CAPET ECONOMIE ET GESTION OPT. COMPTABILITÉ**Résultats :**

15% des étudiants de l'IUFM de l'Académie de Lyon présents au concours de l'enseignement public ont été admis (+1 étudiant sur liste complémentaire) en 1994-1995.

	1994-1995		1993-1994	
	Admis /Présents	Nombre Admis	Admis /Présents	Nombre Admis
LYON II	16,1%	5	33,3%	7
SAINT-ETIENNE	13,8%	4	15,6%	5

30% (3 admis) en 1992-1993.

75% des étudiants de l'IUFM de l'Académie de Lyon présents au concours de l'enseignement privé ont été admis dont :

	1994-1995		1993-1994	
	Admis /Présents	Nombre Admis	Admis /Présents	Nombre Admis
LYON II	66,7%	2	100%	1
SAINT-ETIENNE	100%	1	0%	0

Inscriptions multiples :

66 étudiants ayant préparé le CAPET Économie et Gestion option Comptabilité de l'IUFM se sont inscrits à d'autres concours (4 admis en CAPLP2 Comptabilité et Bureautique). 12 étudiants se sont inscrits au concours CAPET Économie et Gestion option Comptabilité de l'IUFM alors qu'ils avaient préparé un autre concours (1 admis venant du CAPLP2 Comptabilité et Bureautique).

V - Les personnels

V - 1 - Le corps enseignant en 1994-1995

V - 1 - 1 - Les emplois d'enseignants de l'IUFM

		1994-1995	dont vacants
Enseignants-chercheurs	Professeurs	11 + 1 PAST	3
	Maitres de conférences	15	-
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	142	22
Enseignants du premier degré	IMF - INST - IS	9 - 11 - 5	2
Corps d'inspection	IP R	4	-
Autres	Lecteur - CPR	1 - 2	2
Total des emplois		201	29

PAST : professeur associé à temps partiel, PRAG : professeur agrégé, PRCE : professeur certifié, IMF : instituteur maître formateur, INST : instituteur, IS : instituteur spécialisé, IPR : inspecteur pédagogique régional, CPR : conseiller pédagogique régional

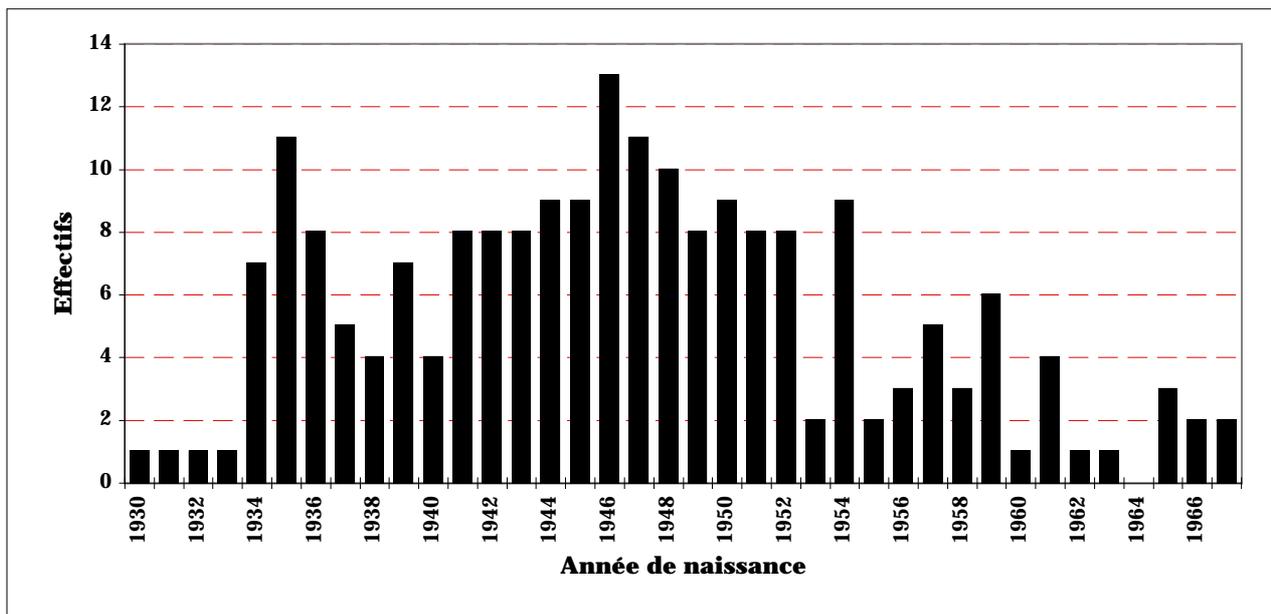
V - 1 - 2 - Les formateurs associés de l'IUFM

Enseignants dont l'emploi n'est pas affecté à l'IUFM mais qui y effectuent une partie de leur service statutaire (environ 1/3 du service)

		1994-1995
Directeurs d'études	Professeurs	2
	Maitres de conférences	10
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	57
Enseignants du premier degré	IMF	192
Corps d'inspection		6
Autres	Allocataires-moniteurs	1
Total des emplois		268

Les chiffres ne sont pas disponibles pour l'année 1991-1992.

V - 1 - 3 - Pyramide des âges des enseignants de l'IUFM



V - 2 - Les emplois administratifs et de service

Situation au 01/10/94

V - 2 - 1 - Répartition par support budgétaire

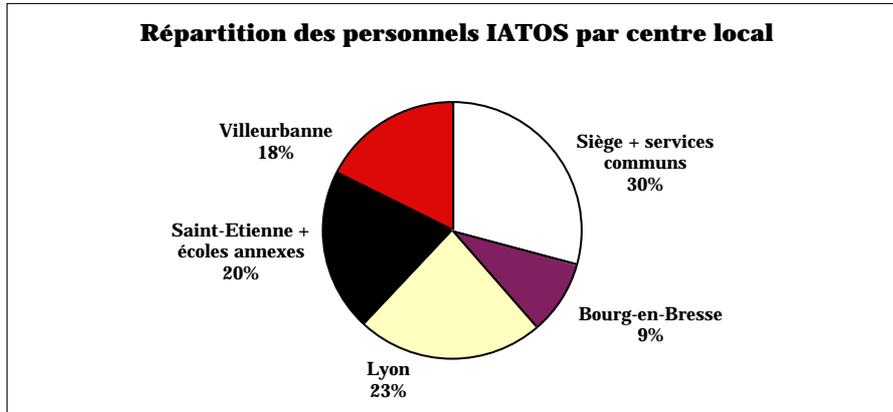
Employeur	Types d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
Etat	Statutaires	13	10,6	106,1	129,7
	Enseignants	8	11,1	-	19,1
	Gagés	-	-	-	-
	Objecteurs	1	1	-	2
Etablissement	Permanents	-	-	-	-
	Vacataires, saisonniers	0,5	-	4,1	4,6
	C E S	-	-	13,8	13,8
Associations	Conventionnés	-	-	-	-
	Sans convention	-	-	-	-
Collectivités territoriales	Mis à disposition	-	-	4	4
Total		22,5	22,7	128	173,2

% cat. A	% cat. B	% cat. C
13%	13,1%	73,9%

V - 2 - 2 - Répartition par fonction

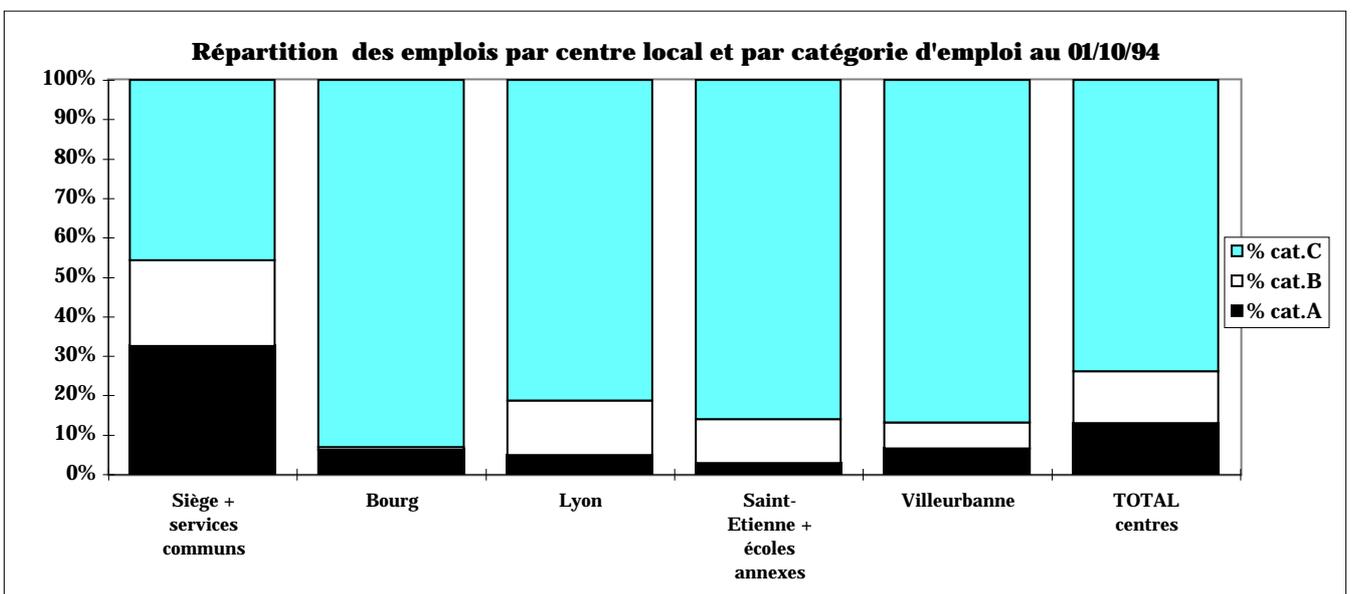
	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, orientation	2,7	4,8	16	23,5
Assistance à l'enseignement	-	1,4	8	9,4
Documentation	4,6	5	-	9,6
Vie institutionnelle, service intérieur, communication	10,8	1,9	16,5	29,2
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc)	-	-	3,4	3,4
Restauration, hébergement	-	0,5	21,2	21,7
Gestion financière et comptable	2	5,8	7	14,8
Gestion du personnel, gestion des élèves	1	2,5	4,8	8,3
Logistique immobilière, nettoyage des locaux, surveillance	-	-	47,2	47,2
Informatique	1	0,8	-	1,8
Reprographie	-	-	3,9	3,9
Administration de la recherche	0,4	-	-	0,4
Total	22,5	22,7	128	173,2

V - 2 - 3 - Répartition des emplois (en ETP) par centre local



V - 2 - 4 - Répartition par fonction et par centre local

	Siège, Serv. communs	Bourg-en-Bresse	Lyon	Saint-Etienne	Villeurbanne	TOTAL
Scolarité, orientation	10,5	1,4	3,9	4,7	3	23,5
Assistance à l'enseignement	3,5	0,5	2,4	1	2	9,4
Documentation	9,6	-	-	-	-	9,6
Vie institutionnelle, serv. int., communication	13,3	1,9	7,5	7,9	1	31,6
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc)	-	-	0,5	-	0,5	1
Restauration, hébergement	-	3,4	7,5	4	6,8	21,7
Gestion financière et comptable	7,3	1,4	1,8	1,8	2,5	14,8
Gestion du personnel, des élèves	4,5	0,1	1,5	1,2	1	8,3
Logistique immobilière, surveillance...	-	6,8	14	13,6	12,8	47,2
Informatique	1,7	0,1	-	-	-	1,8
Reprographie	-	0,5	1,5	1	0,9	3,9
Administration de la recherche	0,4	-	-	-	-	0,4
TOTAL	50,8	16,1	40,6	35,2	30,5	173,2



VI - Éléments financiers

à partir du Compte financier 1994

VI - 1 - Les ressources et recettes en KF

Subventions de l'Etat	16 341
Dotation des collectivités locales	2 179
Subventions d'autres organismes publics	348
Ressources affectées	4 745
Restauration - Hébergement	2 881
Formation continue	1 443
Université d'été	292
CNASEA	129
Ressources propres	5 401
Droits d'inscription	2 405
Frais de dossier	817
Mise à disposition de personnel	168
Produits financiers	788
Ventes activités annexes	207
Produits exceptionnels	524
Location de salles	492
Total des ressources	29 014

VI - 2 - Les dépenses en KF (fonctionnement uniquement)

Hors rémunération de personnels	16 508
Infrastructure	7 426
Autres charges isolées	5 427
Charges non isolées	850
Restauration - Hébergement	2 132
Formation continue	120
Ressources affectées	84
Sorties d'immobilisations	469
Rémunération de personnels	9 970
ATOS	1 147
Enseignement - Conférences	37
Chercheurs (IUFM+INRP)	444
Université d'été + formations de formateurs	129
Heures complémentaires	5 973
Divers	2 240
Droits universitaires	629
Total des dépenses	27 107

VII - La situation immobilière

VII - 1 - Les surfaces de l'IUFM

Situation pour l'année 1995

Implantations	m² non bâtis	m² bâtis	m² bâtis mis à disposition par l'Etat	m² bâtis mis à disposition par le département
BOURG-EN-BRESSE	10 394	8 300	-	8 300
LYON (1)	20 789	22 100	-	22 100
SAINT-ETIENNE (2)	41 455	17 600	-	17 600
VILLEURBANNE (3)	55 000	13 510	13510	-
TOTAL	127 638	61 510	13 510	48 000

Remarques : (1) Deux sites distants d'environ 600 mètres qui abritent le siège et le centre local de Lyon.

(2) Hors organismes divers implantés sur le centre (en fait 2 sites distants d'environ 1km)

(3) La délimitation entre IUFM et lycée professionnel sur le même site est approximative.

VII - 2 - Les surfaces de l'IUFM par type d'activité

Situation pour l'année 1995

Surfaces réellement utilisables

Implantations	Formation	Adminis- tration	Documen- tation	Hébergement Restauration	Logements de fonction	Sports (couverts)	TOTAL
BOURG-EN-BRESSE	2 100	252	462	410	375	473	4 072
							<i>87*</i>
LYON	5 699	1 862	602	1 020	996	1 236	11 415
							<i>309*</i>
SAINT-ETIENNE	3 302	460	616	820	1 029	1 173	7 400
							<i>100*</i>
VILLEURBANNE	3 495	356	446	1 410	770 **		6 477
							<i>100*</i>
TOTAL	14 596	2 930	2 126	3 660	3 170	2 882	29 364

* dont bureau enseignants

** dont 285 m² pour le lycée professionnel

VIII - Les ressources documentaires

	Bourg		Lyon		Saint-Etienne		Villeurbanne		Total
	1991 ou 1992	1994	1991 ou 1992	1994	1993	1994	1993	1994	1994
Nombre total de volumes	11 000	7 000	29 000	18 000	12 970	22 684	?	20 000	67 684
dont entrés dans l'année (1)	375	538	2 000	4 000	?	9 448	?	?	
Nombre total de périodiques vivants (titres)	25	30	120	152	114	152	106	110	444
Proportion des ouvrages en libre accès	80%	85%	10%	95%	66%	66%	90%	100%	
Nombre de prêts	2000	2000	?	25 000	7 577	13 216	?	3 000	43 216
Nombre total de lecteurs inscrits	200	270	700	1796	439	629	?	1050	3 745
. dont étudiants de première année	100	150	300	1060	?	226	?	700	2 136
. dont professeurs stagiaires de deuxième année	50	70	400	600	?	209	?	250	1 129
. dont enseignants de l'IUFM (2)	50	50	100	136	?	57	?	100	343
Nombre de semaines d'ouverture par an	40	40	36	40	?	40	40	40	
Nombre d'heures d'ouverture par semaine	45	45	32	45	?	45	45	45	
Personnels professionnels (3) (en ETP)*	0,5	1	1	2,5	?	2	1,5	1,5	7
Personnels permanents non professionnels (en ETP)*	1	1	2	1	?	1	1	1	4
Personnels occasionnels (en ETP)*	0	1 CES	3	2 CES+1	?	2 CES	2 CES	3 CES	8 CES
Montant total des dépenses	50 000	80 000	?	224 000	?	?	?	?	
dont dépenses documentaires (4)	45 000	70 000	?	137 000	67 000	100 000	156 000	137 000	
Total des surfaces occupées (en m ²)	?	?	550	590	375	700	600	600	
Nombre de places assises	40	40	65	76	50	65	100	100	281

* équivalent temps plein

(1) acquisitions, dons et échanges

(2) tous les enseignants intervenants à l'IUFM (y compris les intervenants extérieurs)

(3) ayant un diplôme de documentation

(4) acquisitions de documents et reliure

Médiathèque totalement réorganisée en cours d'année 1994-95 (surface doublée) et informatisation prévue en septembre 1997 à BOURG-EN-BRESSE. Les variations importantes que l'on remarque dans le nombre total de volumes entre 1991 et 1994 à Bourg et à Lyon résultent d'un élagage correspondant à un recentrage des collections (cf. chapitre sur le Service commun de la documentation).

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Lyon**

Historique et présentation

Avant la création de l'IUFM, l'académie de Lyon comportait plusieurs institutions spécifiquement chargées de la formation des enseignants :

- trois écoles normales d'instituteurs, à Bourg-en-Bresse pour le département de l'Ain, à Lyon pour le Rhône, à Saint-Etienne pour la Loire ;
- une école normale nationale d'apprentissage (ENNA) installée à Villeurbanne et qui formait les professeurs de lycée professionnel ;
- un centre pédagogique régional (CPR) qui organisait, sur une année, la formation professionnelle des professeurs stagiaires reçus aux concours du CAPES et de l'agrégation.

Créé par le décret du 7 juin 1991, en application de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, l'IUFM de l'académie de Lyon est donc l'héritier de ces diverses institutions.

Conformément à ce décret, l'IUFM est rattaché aux quatre universités de l'académie :

- Claude Bernard - Lyon I ;
- Lumière - Lyon II ;
- Jean Moulin - Lyon III ;
- Jean Monnet - Saint-Etienne.

Etablissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministre de l'Education nationale, ses missions sont définies dans l'article 17 :

"Dans le cadre des orientations définies par l'Etat, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement.

Les instituts universitaires de formation des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation.

Ils organisent des formations de préparation professionnelle en faveur des étudiants."

Le contexte de départ a été plutôt favorable. L'IUFM de l'académie de Lyon a bénéficié de l'appui du recteur, des présidents d'université, des partenaires institutionnels, ainsi que du maintien des engagements des Conseils généraux. Il a néanmoins connu les problèmes liés à son originalité : établissement universitaire issu d'institutions de cultures fondamentalement différentes, il devait réunir des personnels et des locaux précédemment dévolus aux formations du premier et du second degré (dont les formations techniques et technologiques dispensées dans l'ex-ENNA), et intégrer formations initiale et continue. Si l'ensemble des personnels a contribué activement à créer le nouvel établissement, les difficultés n'ont cependant pas manqué : il a fallu concilier les réticences, les méfiances, avec les évolutions inéluctables, construire et convaincre.

Au terme de cinq années de fonctionnement, l'IUFM semble avoir jeté les bases d'une culture commune, et si d'inévitables tensions subsistent, elles ne constituent pas un obstacle à l'évolution nécessaire de l'établissement. L'élaboration du projet d'établissement, dans le cadre de la demande adressée en 1994 par le Ministère aux IUFM, a largement mobilisé les personnels de l'Institut, permettant d'établir un bilan, de définir des orientations et d'engager une réflexion sur la base de "chantiers". Avec la mise en œuvre du projet, l'IUFM entre désormais dans une phase de consolidation, qui devrait lui permettre d'affirmer plus fortement son identité autour d'objectifs fédérateurs.

1 - Composition

L'IUFM de l'académie de Lyon comporte 37 filières correspondant à chacun des concours préparés pour le premier et le second degré (cf. chiffres-clés) :

- professeurs des écoles (PE) ;
- professeurs de lycée et collège (PLC) préparant le CAPES (16 spécialités à l'IUFM de l'académie de Lyon), le CAPET (7 spécialités si l'on différencie les options) ou le CAPEPS ;
- professeurs de lycée professionnel (PLP) préparant un CAPLP2 (11 spécialités) ;
- conseillers principaux d'éducation (CPE).

Lyon est l'un des IUFM qui ont le plus de filières et, notamment, le plus de CAPLP2.

L'Institut a également constitué 11 unités de coordination disciplinaire (UCD) :

- éducation physique et sportive
- histoire-géographie
- langues
- lettres
- mathématiques
- musique-arts plastiques
- philosophie, psychologie, sciences de l'éducation
- sciences expérimentales et technologie
- sciences et techniques économiques
- sciences et techniques industrielles
- techniques modernes d'information et de communication.

L'IUFM a fait le choix de créer des services communs sur le modèle des universités en vue de renforcer l'unité et l'identité de l'établissement. Ces services sont au nombre de cinq :

- information-communication
- nouvelles technologies
- documentation
- relations internationales
- informatique de gestion.

2 - Implantations

Etablissement multipolaire du point de vue géographique, l'IUFM a son siège à Lyon et comporte quatre centres répartis sur les trois départements de l'académie :

- Lyon (Rhône) : deux implantations ;
- Villeurbanne (Rhône) ;
- Saint-Etienne (Loire) ;
- Bourg-en-Bresse (Ain).

Les centres locaux sont de taille variable. Celui de Lyon accueille 52% de l'effectif total d'étudiants et de stagiaires.

3 - Les formations

La formation se déroule sur deux ans, le concours étant situé à la fin de la première année. La répartition géographique des formations traduit la spécificité des centres. Les trois écoles normales regroupent les formations au professorat des écoles. En raison de la présence universitaire, les centres de Lyon et Saint-Etienne comportent également la majorité des préparations aux concours du second degré (CAPES, CAPEPS à Lyon, un CAPET à Saint-Etienne). Le petit centre de Bourg accueille essentiellement des PE mais prépare également au CAPES d'Histoire-Géographie et au CAPES de Mathématiques depuis la rentrée 1994. En tant qu'ex-ENNA, le centre de Villeurbanne assure les formations techniques et technologiques ; il prépare aussi aux CAPES de Mathématiques, de Sciences économiques et sociales et au concours de CPE. Le choix a donc été fait que se côtoient, dans la mesure du possible, futurs professeurs du premier et du second degré, dans ces lieux essentiels de la vie quotidienne que sont les centres.

4 - Les étudiants et les professeurs stagiaires

Un quart environ des 4 507 étudiants et professeurs stagiaires suivent la formation au professorat des écoles, trois quarts sont engagés dans une formation du second degré. Depuis la création de l'IUFM, les effectifs pour le concours au professorat des écoles ont connu une forte

augmentation jusqu'en 1995 (cf. chiffres-clés). On relèvera également l'accroissement important des effectifs dans les formations aux CAPET, aux CAPLP2 et au concours de CPE.

5 - Les personnels

Les enseignants

En 1994-1995, l'IUFM compte 201 emplois d'enseignants (dont 29 vacants) se répartissant entre 27 emplois d'enseignants-chercheurs, 142 d'enseignants du second degré, 25 d'enseignants du premier degré, 4 emplois de corps d'inspection et 3 "autres" (cf. chiffres-clés). La formation est également assurée par des enseignants associés et des intervenants extérieurs.

La période 1991-1995 est marquée par une quasi-stabilité des emplois, avec cependant des variations selon les corps enseignants. On relève notamment une hausse des emplois d'enseignants du supérieur entre 1991 et 1993, concernant les maîtres de conférences et les directeurs d'études.

Parmi les formateurs permanents prédominent les enseignants du second degré, tandis que les enseignants du premier degré (les instituteurs maîtres formateurs) sont majoritaires au sein des formateurs associés.

Les personnels IATOS

Sur un total de 173,2 emplois, l'IUFM de l'académie de Lyon ne compte que 22,5 emplois de catégorie A, la majorité étant de catégorie C.

L'analyse de l'évolution montre une stabilité sur la période 1991-1995 avec une tendance à la hausse pour les emplois administratifs, à la baisse pour les emplois de techniciens et d'ouvriers de service. Les personnels TOS sont affectés majoritairement à la logistique immobilière, la restauration et l'hébergement.

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Lyon**

Deuxième partie

I - Les structures

Lors de la création de l'IUFM, le groupe de pilotage (dont le responsable est devenu par la suite directeur de l'IUFM) chargé d'organiser le futur institut, a dû prendre en compte l'héritage géographique - puisque les implantations départementales des écoles normales ont été conservées - ainsi que la structuration par filière de formation. Il a également souhaité introduire une dimension transversale disciplinaire en projetant la création, à moyen terme, d'unités de coordination disciplinaire.

La complexité résulte du croisement de ces trois dimensions. Un centre local comporte plusieurs filières et une filière est souvent présente sur plusieurs centres : ainsi, la formation des PE est assurée dans trois des quatre centres, de même que les CAPES de mathématiques et d'histoire-géographie. Une filière fait appel à plusieurs disciplines et une discipline contribue le plus souvent à la formation des étudiants de plusieurs filières : par exemple, les mathématiques interviennent pour les PE, pour les PLC de mathématiques, pour les PLP de mathématiques-sciences ; la philosophie intervient pour le CAPES de la discipline, mais aussi dans la formation générale des PE et la formation commune à tous les étudiants.

Dès la création est apparue la volonté de constituer un établissement nouveau en choisissant une organisation académique centralisée qui, tout en respectant la spécificité de chaque centre, puisse l'intégrer dans une dynamique d'ensemble. Plusieurs décisions d'organisation en témoignent : la séparation dans chaque centre de la responsabilité administrative et de la responsabilité pédagogique, d'ailleurs nommée "coordination" ; la désignation dans chacun de plusieurs coordonnateurs pédagogiques, et non d'un seul ; l'absence de toute instance au niveau du centre local ; le fait que les coordonnateurs n'appartiennent pas à l'équipe de direction ; plus récemment, la création de services communs visant à aider les centres locaux, mais aussi à en coordonner ou en diriger les activités. Les filières sont reliées aux unités de coordination disciplinaire. On notera dans le titre des UCD le mot "coordination", omniprésent à Lyon, qui limite leur rôle décisionnel.

1 - L'équipe de direction

Elle se compose, autour du directeur, de cinq directeurs-adjoints, du secrétaire général, de l'agent comptable, du directeur de cabinet. Il s'agit d'une équipe restreinte qui apparaît pour l'essentiel bien soudée autour du directeur. Chaque directeur-adjoint assume une responsabilité précise : admission et contenus de formation ; formateurs et recherche ; stages et relations avec le "terrain" ; partenaires ; évaluation. La répartition des fonctions au sein de l'équipe de direction paraît judicieuse et efficace : en assurant des recoupements, elle suscite des échanges, ce qui donne à l'équipe une bonne capacité à définir une politique globale.

Les fonctions respectives du secrétaire général et du directeur de cabinet sont complémentaires. Le directeur de cabinet apporte un point de vue de formateur sur les problèmes qui lui sont soumis. Travaillant en étroite proximité avec le directeur et le secrétaire général, il exerce une fonction de représentation, de suivi, de coordination et d'organisation en interne, est en constante relation avec les syndicats et les divers partenaires, et joue un rôle important en matière de communication interne et externe.

Le directeur-adjoint chargé de l'évaluation a été nommé tout récemment. Sa mission comprend trois volets principaux, qu'il faut articuler entre eux : assurer le suivi et l'évaluation du Projet d'établissement, notamment de certains éléments à la demande de l'équipe de direction ou des acteurs concernés ; aider à l'élaboration des tableaux de bord de l'équipe de direction et de ceux des autres responsables de l'IUFM, en veillant à articuler statistiques et indicateurs ; repérer les dysfonctionnements, ce qui suppose d'être à l'écoute permanente de tous les acteurs de l'établissement (étudiants et stagiaires, personnels enseignants et administratifs) et de travailler en étroite liaison avec le Conseil scientifique et pédagogique et l'équipe de direction.

Les réunions hebdomadaires de l'équipe de direction semblent être le lieu privilégié où sont abordées les grandes orientations et préparée leur mise en oeuvre. En théorie, il ne

reviendrait sans doute pas à l'équipe de direction de définir la politique de l'établissement. Cette compétence appartient au Conseil d'administration, assisté du Conseil scientifique et pédagogique. A Lyon, ces deux instances fonctionnent régulièrement et convenablement, peut-être même mieux qu'ailleurs pour le Conseil scientifique et pédagogique. Leurs membres tendent à s'impliquer davantage : même si les corporatismes n'en sont pas toujours absents, il s'agit de lieux où se nouent des échanges qui contribuent à créer une identité d'établissement. Il semble pourtant difficile d'envisager qu'en sortent de réelles initiatives. Tant pour l'ordre du jour que pour la préparation des dossiers, les Conseils dépendent étroitement de l'équipe de direction.

2 - Les conseils

Le Conseil d'administration

De composition conforme à la législation, sans atteindre les possibilités maximales prévues en nombre (36 membres contre 40 possibles), le Conseil d'administration se réunit quatre à cinq fois par an. Il faut noter son originalité par rapport au CA des autres établissements d'enseignement supérieur, à savoir la présence importante de personnalités extérieures, justifiée par le multi-partenariat. Sont membres, en effet, les présidents des universités de rattachement, un représentant du Conseil d'administration de chaque université, les présidents du Conseil régional et des Conseils généraux, un représentant des communes, ainsi que des personnalités compétentes en matière d'éducation, de formation et de recherche - comprenant, entre autres, des représentants des corps d'inspection. Le taux de présence est satisfaisant, ainsi que la qualité des débats. La représentation des personnels, fortement syndicalisée, tend parfois à infléchir la nature des débats.

Le Conseil scientifique et pédagogique

Il est au maximum de la composition réglementaire, 40 membres en incluant son président (qui ne fait pas partie du personnel de l'IUFM) et le directeur de l'Institut. En sont membres : un représentant du Conseil scientifique de chaque université, cinq personnalités qualifiées dans le domaine de la recherche et de la formation, neuf membres des corps d'inspection, dix représentants des formateurs, dix représentants des usagers. On peut y remarquer la faible représentation de la population de statut étudiant dans le collège des usagers (un seul étudiant pour sept professeurs stagiaires). Les représentants du Conseil scientifique des universités partenaires sont dans l'ensemble peu mobilisés, peut-être parce que le Conseil scientifique et pédagogique se rapproche davantage d'un Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) que d'un Conseil scientifique d'université.

Réuni environ sept fois par an, le Conseil scientifique et pédagogique est l'occasion d'élargir les thèmes abordés en équipe de direction et il se trouve fréquemment sollicité pour donner son avis. En conséquence, il est peu fait appel à la procédure de vote en cours de séance. En revanche, l'ouverture au dialogue est génératrice de débats riches et animés. Il ne reçoit que très peu de commandes particulières du CA mais peut être amené à travailler en séances communes avec celui-ci. Sa composition et la personnalité de ses membres constituent un important aiguillon pour l'IUFM.

3 - Les centres locaux

Issus des anciennes écoles (EN et ENNA), ils constituent les "lieux de vie" des usagers et des personnels de l'IUFM. Dès le départ, le comité de pilotage a pris la décision de ne créer ni conseils, ni fonctions de directeurs de centre afin de renforcer l'Institut. Cela a permis une meilleure approche de ce qui se passait réellement dans les centres.

Ils fonctionnent selon un schéma multi-directionnel, avec un responsable administratif et des coordonnateurs pédagogiques. Pour maintenir une cohérence de fonctionnement et veiller au respect de la politique mise en oeuvre à l'IUFM, des réunions régulières sont organisées, à la fois pour informer les partenaires du terrain (comptes rendus

des CA et CSP), mais aussi pour les associer à la réflexion sur des thèmes communs, administratifs ou pédagogiques.

Les centres sont au cœur des difficultés concernant la mise en commun des moyens existants et la nécessité d'un travail conjoint des équipes du premier et du second degré. Les responsables administratifs et pédagogiques travaillent tous en étroite collaboration, d'une part avec le secrétaire général et les services centraux pour les aspects administratifs, d'autre part avec les directeurs-adjoints, les responsables d'unité de coordination disciplinaire et de filière pour les aspects pédagogiques. En outre, chaque centre a un correspondant chargé des relations avec les services communs. Cette organisation complexe provoque chez certains un sentiment de frustration et de dépendance à l'égard des services centraux, atténué néanmoins chez ceux qui ont l'occasion de participer aux instances de décision. Toute la difficulté réside dans l'articulation entre les centres et le siège.

La revendication d'une autonomie accrue se fait assez fortement sentir dans les centres locaux de taille importante, notamment à Saint-Etienne. A Bourg-en-Bresse, le mode de fonctionnement du centre et sa petite taille constituent un atout favorable à la bonne entente et à l'esprit d'équipe : on relèvera le dynamisme général, l'heureuse collaboration entre personnels anciens et nouvellement nommés, l'équilibre entre les initiatives locales et l'adhésion à la politique générale de l'Institut.

Certains, administratifs ou pédagogues, demandent avec insistance une clarification des rôles respectifs ainsi que la création de conseils de centre. Les réunions techniques auxquelles n'assistent que les responsables administratifs ou pédagogiques sont parfois ressenties comme des lieux d'information privilégiés, sources de "fonctionnements clandestins". Parmi les "chantiers" ouverts dans le cadre du Projet d'établissement existe à l'heure actuelle un "chantier" consacré aux "liaisons" : dans la mesure où les diverses structures de l'Institut commencent à trouver leur place, il a paru opportun d'engager une réflexion poussée sur les relations qui s'établissent entre elles, d'en dégager les forces comme les dysfonctionnements.

4 - La structure pédagogique

Le groupe de pilotage a refusé d'emblée une organisation de type "fédéral", qui aurait articulé les anciennes structures, pour s'inspirer d'une organisation disciplinaire, tout en cherchant à exprimer la spécificité de l'Institut et à permettre son évolution vers une logique universitaire "notamment dans son rapport à la recherche et aux disciplines" (*Les dossiers de l'IUFM* n° 6, p. 5) Il a également eu le souci de créer un équilibre entre la structure académique et l'organisation locale. L'organisation pédagogique repose à la fois sur une structure disciplinaire et par formation. Elle est mise en œuvre dans les centres locaux, qui possèdent une relative autonomie pédagogique.

Au nombre de onze, les unités de coordination disciplinaire (UCD) regroupent une ou plusieurs disciplines voisines. Toutes les catégories de formateurs (permanents, associés, maîtres de stage) peuvent être rattachées à une UCD. Les formateurs polyvalents du premier degré doivent en choisir une ou deux, ce choix pouvant être modifié chaque année.

Prévues dès la création de l'IUFM et effectivement mises en place à partir de 1993, elles ont pour objectif de dépasser les anciennes structures et de jouer un rôle intégrateur fort entre les diverses catégories de personnel et entre les divers lieux de formation, à savoir les centres locaux et tous les établissements partenaires (écoles, collèges et lycées). Les UCD ont un rôle de proposition et d'animation pour ce qui concerne les contenus de formation, l'organisation des services, les profils des postes, le choix des vacataires, la recherche et la formation continue des formateurs. A l'origine, elles avaient une mission très large englobant, outre les tâches mentionnées ci-dessus, l'élaboration du contenu des formations et leur pilotage. Elles devaient définir le contenu de formation dans la discipline concernée pour les différents cursus, participer à la formation commune et négocier des modules organisés en commun avec d'autres disciplines. Elles étaient également chargées de piloter la partie disciplinaire de la formation professionnelle des PLC et PLP en recherchant les moyens de

l'individualiser. Cette mission leur a été retirée pour être confiée aux responsables de filière, ce qui leur a peut-être ôté la possibilité de mieux se définir.

Les responsables d'UCD sont des formateurs de l'Institut, bénéficiant d'une décharge de 10 % de leur temps de service statutaire. Au départ, ils ont été nommés par le directeur pour une durée de trois ans, en vue d'assurer un équilibre des catégories d'enseignants et des répartitions géographiques. Ils étaient entourés d'un bureau de six membres au plus, représentatifs des différents corps de formateurs. Ce bureau a ensuite été élargi en conseil. Désormais, chaque conseil est élu au suffrage direct par les formateurs et élit lui-même son responsable. Le conseil choisit par cooptation des représentants universitaires et des corps d'inspection. Il faut noter que dans certaines UCD il est difficile de trouver des candidats au conseil.

Une certaine insatisfaction se manifeste quant au fonctionnement actuel des unités disciplinaires. Du fait de l'absence de disponibilité et d'intérêt commun, elles ne constituent pas un lieu vivant et fédérateur et se consacrent surtout aux "tâches d'intendance" sans véritablement aborder les questions de fond. Elles n'ont manifestement pas trouvé leur identité et pâtissent peut-être du transfert aux filières de certaines de leurs responsabilités initiales en matière de formation. Une nouvelle orientation semble toutefois se dessiner : les UCD se verraient confier la responsabilité d'organiser les activités de recherche et la formation des formateurs.

Au nombre de 37, les filières de formation correspondent à chacun des concours préparés. Pour les filières du second degré, une discipline est en général dominante et toute filière est rattachée à une UCD, ou exceptionnellement à deux pour les PLP bivalents (les CPE ainsi que l' AIS sont rattachés à l'UCD Philosophie, Psychologie, Sciences de l'éducation). Les responsables de filière, désignés par le directeur de l'IUFM, sont membres du conseil de leur UCD de rattachement. La filière "professeur des écoles", dont le responsable était jusqu'en 1996 l'un des directeurs-adjoints, n'est rattachée à aucune UCD et, le poids de l'histoire aidant, elle s'organise plutôt par centre local. Alors que les autres filières organisent les concours, la filière "professeur des écoles" apparaît surtout comme une instance académique de réflexion sur la formation des PE. Contrairement aux UCD, les filières semblent avoir un fonctionnement efficace et reconnu.

5 - Les services communs

L'existence de services communs résulte d'un choix politique de la direction. Créés pour répondre aux besoins communs des UCD, des filières et des centres locaux, ils doivent contribuer à l'unité de l'établissement et renforcer sa dimension universitaire puisque le système des services communs est l'une des particularités du fonctionnement des universités.

Seuls le service commun de documentation et celui des technologies nouvelles (SERCOTEN) sont dotés, à l'heure actuelle, de statuts. Les statuts des autres services sont en cours d'élaboration.

Le service commun de documentation (SCD)

Créé en janvier 1995, ce service est dirigé par un conservateur spécialiste des nouvelles technologies, nommé en septembre de la même année. Ce fait, inhabituel dans les bibliothèques/médiathèques d'IUFM, témoigne de la volonté très affirmée de l'établissement d'engager une véritable politique documentaire. L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques a apporté son aide à l'IUFM et joué un rôle de conseil pour la nomination du conservateur.

Le service est constitué de cinq médiathèques intégrées dans les centres locaux (deux localisations à Lyon) et de plusieurs bibliothèques de disciplines non reliées actuellement au SCD. Ses missions sont les suivantes : mettre en œuvre la politique documentaire de l'IUFM ; s'occuper d'acquérir, de gérer et de communiquer les documents ; informer et former les utilisateurs ; développer la coopération avec les autres instances de l'IUFM (services

communs, UCD, centres...) ; développer les relations extérieures et les collaborations. Ces missions sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins nouveaux.

Il existe une commission consultative de la documentation qui définit des priorités en fonction des formations à assurer dans les centres locaux et propose une répartition des crédits votés par le Conseil d'administration. Sont représentés dans cette commission présidée par le conservateur, les coordonnateurs pédagogiques, les responsables des unités de coordination disciplinaire, les personnels du SCD, les responsables de services communs. Cette commission est désignée par le directeur de l'IUFM, pour une durée de trois ans renouvelables et se réunit au moins deux fois par an.

Les diverses implantations sont de taille inégale, le volume des collections est également très variable (cf. chiffres-clés). Les espaces sont insuffisants à l'heure actuelle compte tenu des effectifs. De petites bibliothèques ont été aménagées à l'intérieur des "plateaux pédagogiques" pour la documentation de proximité et des agrandissements de locaux sont prévus à Lyon, Saint-Etienne et Bourg-en-Bresse, ainsi qu'un regroupement des deux sites lyonnais.

La grande diversité d'usagers a contraint l'IUFM à faire certains choix en matière documentaire. L'essentiel des collections provient des fonds des anciennes écoles normales, où l'on trouvait surtout des textes théoriques sur l'école et la pédagogie, des manuels scolaires, des méthodes d'enseignement pour le premier degré. Tenant compte de l'élargissement du public en formation et des contraintes budgétaires, l'IUFM a recentré les objectifs de la médiathèque et spécialisé ses collections. Dans la mesure où désormais, les étudiants, stagiaires et formateurs de l'IUFM sont, à des degrés divers, en relation avec des bibliothèques universitaires, avec le CRDP, avec les centres de documentation des établissements scolaires ainsi qu'avec divers centres d'étude et de recherche où ils peuvent trouver leur documentation, l'IUFM a décidé de privilégier la constitution de fonds spécifiques répondant aux besoins liés à l'apprentissage des métiers et à la professionnalisation. L'accent est donc porté sur l'histoire des institutions éducatives, la didactique des disciplines, la pédagogie et les manuels scolaires pour le premier et le second degrés. S'y ajoutent des ouvrages de psychopédagogie et d'autres sur l'intégration des nouvelles technologies dans l'enseignement. Les collections sont plus modestes touchant la préparation des concours. Elles se composent pour l'essentiel de textes administratifs, d'annales et de comptes rendus de jurys de concours, mais on y trouve très peu d'ouvrages de contenu disciplinaire, ce qui, au dire des formateurs, ne permet pas de couvrir tous les besoins des étudiants de première année.

Le personnel de la médiathèque compte 25 personnes, dont 1 conservateur, 7 professeurs certifiés de documentation, 6 enseignants remplissant les fonctions de documentalistes (3 instituteurs, 1 PLP, 1 PRAG et 1 PEGC) - tous à temps plein - et 11 personnels non titulaires, parmi lesquels 10 CES à mi-temps. Le budget de fonctionnement hors personnel est de 708 000 F, dont 60% consacrés à la documentation. A l'enveloppe "documentation" est transférée une partie des crédits d'enseignement, affectés aux achats de documents pour les formateurs. Sur le droit de bibliothèque des PLC, une part de 75 % est reversée aux universités.

En ce qui concerne l'informatisation des médiathèques, les catalogues sont informatisés ou en voie de l'être avec deux logiciels, Liber à Saint-Etienne et Superdoc à Lyon, Villeurbanne et Bourg. Le prêt est informatisé, sauf à Bourg où il le sera à la rentrée 1997. Ce fonctionnement ne permet pas actuellement la mise à disposition d'un catalogue académique complet, cohérent et rapide à interroger. Le projet de l'IUFM est de mettre les médiathèques en réseau, par l'intermédiaire du réseau ARAMIS, et d'administrer une base de données commune. Les deux systèmes utilisés actuellement étant obsolètes et non compatibles, un cahier des charges pour l'acquisition d'un système intégré vient d'être réalisé.

Des visites sont organisées à l'intention des étudiants afin de les initier à l'utilisation de la médiathèque et à la recherche documentaire. Des formations particulières sont dispensées aux PE en première et seconde années. La présence de personnels titulaires du CAPES de Documentation doit également permettre une prise en compte de la documentation dans les programmes d'enseignement et de recherche. Il s'agit de renforcer, en liaison avec

les formateurs de disciplines, les conditions didactiques de la médiation documentaire et d'intégrer les techniques documentaires dans les éléments communs de formation.

Une réflexion est en cours à l'heure actuelle en vue d'améliorer la coopération interne et externe avec les universités, les bibliothèques municipales et le CRDP. Touchant les relations avec les universités, les efforts du SCD sont peu payés de retour : contact a été pris avec les universités Lyon I et Lyon III (Lyon II ne donnant pas suite à l'heure actuelle) sans qu'il soit possible pour l'instant d'envisager, par exemple, une politique de partage des acquisitions. L'effort du SCD porte également sur la formation des usagers et de l'équipe de documentation ainsi que sur l'utilisation des nouvelles technologies. Il s'agit d'harmoniser l'ensemble riche, mais disparate, des médiathèques de centres afin d'établir un fonctionnement efficace en réseau. En ce qui concerne la spécialisation des collections - qui résulte d'un choix financier - elle est actuellement soumise à réflexion, voire à révision : depuis l'arrivée du conservateur, un effort a été entrepris pour réintroduire la littérature générale au SCD. Les moyens financiers du SCD sont actuellement trop faibles, le besoin de personnel permanent se fait sentir (les emplois CES sont en nombre important) ainsi que la nécessité de disposer de locaux plus vastes - l'agrandissement des locaux existants figure dans les orientations prévues pour le SCD. En dépit de ces faiblesses, le SCD bénéficie d'un fort soutien général, aussi bien de l'équipe de direction que des centres locaux et des personnels concernés, et son fonctionnement apparaît tout à fait satisfaisant.

Le service commun des technologies nouvelles (SERCOTEN)

Créé en janvier 1995, il assure la gestion académique des ressources en technologies nouvelles (audiovisuel, informatique et multimédia) destinées aux formations à l'IUFM. Ses missions consistent donc dans l'acquisition, la gestion et la mise à disposition des ressources internes en technologies nouvelles, l'information des usagers, la participation au développement de ces technologies dans la formation des futurs enseignants, la coopération interne et externe (académique et nationale).

Le responsable du SERCOTEN, désigné pour trois ans par le directeur de l'IUFM, travaille en étroite collaboration avec une "cellule technique" qui a une fonction de conseil, notamment dans le choix des matériels. Le responsable désigne, sur proposition des coordonnateurs pédagogiques, un correspondant dans chaque centre local. De même, chaque UCD nomme un interlocuteur du SERCOTEN, chargé de coordonner la réflexion en étroite relation avec le conseil de l'UCD et les responsables de filière.

Une commission consultative assiste le responsable du service pour l'élaboration de la politique académique en technologies nouvelles et la politique budgétaire du service. Elle est composée du secrétaire général, du directeur-adjoint chargé des cursus, de deux membres de la cellule technique, du responsable du SCD, et pour chacun des centres, d'un coordonnateur pédagogique, du correspondant local, du responsable administratif. Peuvent être invités l'interlocuteur du service dans certaines UCD, les responsables de certaines filières.

L'organisation du SERCOTEN, qui peut paraître complexe, s'efforce de tenir compte des différentes structures existant à l'IUFM, c'est-à-dire les UCD, les filières et les centres locaux. Son objectif est d'éviter que l'utilisation des technologies nouvelles dans la formation des étudiants et des stagiaires se limite aux seules formations dites spécifiques et/ou techniques dispensées notamment par l'UCD - Techniques modernes d'information et de communication (TMIC). Il s'agit de permettre aux formateurs et aux "formés" d'intégrer ces technologies dans leurs pratiques, comme outil d'enseignement ou d'apprentissage, notamment en mettant à leur disposition des matériels et des logiciels performants. Le SERCOTEN semble bien fonctionner et note actuellement une prise en compte croissante des technologies nouvelles (informatique, audiovisuel et multimédia) dans la formation en dehors des TMIC.

Le service commun d'information et de communication

Créé en 1995, ce service emploie quatre personnes. Son budget annuel s'élève à un peu plus de 400 000 F. Il espère pouvoir susciter des partenariats institutionnels avec les conseils généraux et la DRAC notamment. Ses activités s'exercent dans plusieurs domaines :

. *La communication*

La stratégie de communication est définie par l'équipe de direction. En dépit des efforts accomplis, elle apparaît très insuffisante en interne : l'information circule mal entre le siège et les centres, et les moyens de communication restent parfois archaïques. Un effort important d'amélioration doit être fait. La communication externe s'effectue en direction des futurs candidats et d'un public plus large. En ce qui concerne les futurs candidats, l'IUFM réoriente son action en privilégiant désormais l'intervention auprès des étudiants de DEUG, l'action auprès des lycéens étant jugée peu rentable. L'IUFM intervient, par ailleurs, auprès des conseillers d'orientation psychologues et participe aux journées des Services d'information et d'orientation des universités. Un effort reste à accomplir en direction des autres publics. La question se pose, à l'heure actuelle, de savoir s'il faut faire de la communication externe l'une des attributions du Cabinet ou maintenir une certaine unité en la confiant au service commun. En l'absence de décision, rien ne sort pour le moment sans l'aval du Cabinet.

. *Les publications*

Elles contribuent aussi à la démarche de communication. L'IUFM publie une revue, *A suivre*, comprenant 6 numéros par an, tirée à 2 000 exemplaires et envoyée à tous les formateurs. Il publie également une revue scientifique, *Confluence(s)* (4 numéros par an), dotée d'un comité scientifique et d'un comité de lecture, ainsi que des catalogues d'exposition. Par ailleurs, un système de co-édition avec les Presses Universitaires de France et les Presses Universitaires de Lyon permet de contribuer à des publications originales, souvent proches des centres d'intérêt de l'Institut (par exemple, *Enseigner la poésie*).

. *L'information - documentation - conseil*

Il est très judicieux d'avoir inclus cette activité dans les missions de ce service. Il apparaît toutefois regrettable qu'elle ne soit conçue que comme une prestation de service assurée par une seule personne (un conseiller d'orientation psychologue) alors qu'il aurait fallu en faire l'un des éléments forts de la politique générale de l'IUFM.

Le conseiller d'orientation informe, met à jour la documentation (aucune mention, cependant, n'est faite de l'ONISEP), participe aux salons et forums, exerce un suivi (dans la mesure de ses moyens) des échecs en fin de première année et assure le lien avec les SCUIO des universités. Il fait sans aucun doute œuvre utile, mais l'action reste trop limitée faute de moyens.

Il existe des liens entre ce service et le service de statistiques (cf. chapitre sur la gestion). La réalisation d'un véritable observatoire des recrutements, de la formation et de ses résultats, avec un suivi des "formés", aiderait à la régulation interne de la formation et faciliterait en amont la liaison avec les universités et les relais d'information.

. *L'action culturelle*

Elle a pour objectif de forger l'identité de l'IUFM et de renforcer chez les étudiants et les stagiaires le sentiment d'appartenance à l'Institut. Depuis près d'un an, un lieu exclusivement consacré aux activités culturelles, aménagé sur les fonds propres de l'Institut, est ouvert au siège. Il accueille des expositions, des rencontres avec des artistes ou des partenaires de la vie culturelle. Une association culturelle a également été créée, animée par les étudiants et les stagiaires.

Un "chantier" du Projet d'établissement est consacré à la question de l'action culturelle. Si le succès est grand en ce qui concerne le public extérieur, l'impact de la politique culturelle n'est pas encore assez affirmé en interne, les centres locaux s'engageant en outre de manière très inégale en ce domaine. Cependant, les formateurs tendent à s'impliquer davantage qu'au début, ce qui traduit sans doute une prise de conscience de l'importance que revêt l'action culturelle dans la formation des maîtres. Un module sur les relations entre l'école et le musée vient d'être créé, en partie par le service. Ce dernier témoigne donc d'un dynamisme certain et a déjà à son actif de nombreuses réalisations. Toutefois, il cherche encore sa voie, ce qui n'est guère surprenant, étant donné son caractère récent.

Le service commun des relations internationales

Sur le plan des relations internationales, l'IUFM a maintenu et amélioré les échanges noués par les anciennes structures et en a développé d'autres, visant à créer de véritables partenariats sur la base de conventions.

Privilégiant les actions s'inscrivant dans un processus de formation et de recherche cohérent avec ses propres missions, l'IUFM de l'académie de Lyon répond également à des demandes ponctuelles émanant de services culturels français et d'institutions universitaires et/ou de formation à l'étranger (Russie, Norvège, Afrique noire francophone, Maghreb).

Ainsi, mettant à profit des propositions des unités de coordination disciplinaire et ses ressources en formateurs, il organise différents types d'opération : il accueille des délégations de haut niveau concernées par une problématique de formation d'enseignants et de formateurs ; il organise des stages spécifiques regroupant des formateurs, des inspecteurs, avec des contenus adaptés à la commande et aux objectifs de l'Institut ; il accueille des étudiants et des stagiaires étrangers pour des périodes variant de un à vingt-quatre mois ; il favorise la participation de quelques formateurs et chercheurs à des missions à l'étranger.

L'IUFM est engagé dans des programmes européens (Tempus, Socrates, Erasmus, Comenius, Leonardo, etc.) à des degrés plus ou moins importants. Ainsi, dans le cadre des programmes Erasmus et de la collaboration avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), l'IUFM accueille 20 stagiaires par an et propose à ses professeurs stagiaires des stages principalement en Allemagne, avec une validation conjointe franco-allemande. L'IUFM est également impliqué dans le programme Socrates à travers de nombreux projets avec des institutions universitaires sur la base de contrats institutionnels : en Grèce, en Espagne, en Grande-Bretagne, en Norvège et en Irlande.

En ce qui concerne les opérations hors de l'Europe, et à titre d'exemple pour l'année 1995-1996, l'IUFM a organisé quatre stages pour des responsables et formateurs tunisiens des Instituts supérieurs de formation des maîtres, a reçu des visiteurs du Sénégal, de Mauritanie, du Burkina Faso... Une stagiaire de la filière langues a effectué son stage à l'université Santa Barbara aux Etats-Unis. Sont actuellement en projet une coopération avec une université argentine et un stage en novembre 1996 pour des professeurs de physique arméniens désirant une mise à niveau pour l'enseignement en français de leur discipline.

Dans ce programme, l'IUFM montre son souci d'assurer des actions de qualité en matière de coopération internationale et d'ouverture sur les institutions universitaires et de formation à l'étranger. Des moyens adéquats devront être dégagés. Jusqu'à présent, le service fonctionnait mal, faute peut-être d'une politique qui définisse clairement les objectifs de l'Institut. A l'heure actuelle, il est en voie de restructuration. En attendant, sous la responsabilité du secrétaire général, des formateurs prennent en charge, sur une partie de leur service, l'organisation et le suivi des actions engagées ou programmées. L'animation et le pilotage de ce service seront confiés à un directeur-adjoint.

6 - Conclusion

L'articulation entre le pouvoir central, les UCD, les filières et les centres locaux n'est pas encore bien définie, se cherche et donc manque de clarté. La répartition des compétences, et

par conséquent du pouvoir, laisse place à des interprétations diverses. Cette situation gêne le fonctionnement de structures novatrices et essentielles comme les UCD. Il est par exemple affirmé, dans le texte les créant, que "l'unité de coordination disciplinaire ne sera pas un lieu de pouvoir administratif, mais d'animation". L'idée est bonne, notamment pour tout ce qui concerne les échanges pédagogiques et la formation continue. Mais il semble bien que, surtout depuis l'élection d'un conseil et d'un responsable d'UCD, celles-ci soient envisagées par certains formateurs comme un contre-pouvoir face à celui de la direction et, pour le premier degré, au pouvoir supposé des centres et de leurs coordonnateurs.

Il existe donc des points de fragilité dans les relations entre les diverses structures, ou entre certaines d'entre elles et le siège : par exemple, certains centres considèrent les services communs comme des superstructures éloignées de la réalité, alourdissant la gestion ou imposant des décisions qui seraient prises plus efficacement sur place ; un centre local au moins, celui de Saint-Etienne, entretient des relations difficiles avec le siège, épousant peut-être des querelles traditionnelles entre villes ou universités ; les responsables d'UCD, et surtout de filière, considèrent qu'ils manquent de moyens matériels pour fonctionner, notamment en secrétariat. En outre, ces coordinations multiples, certainement souhaitables dans la période de constitution de l'IUFM, sont très coûteuses en temps.

Il semble que la direction ne voie pas tout à fait clairement ce qui se passe dans les centres et les formations. Le fait que l'équipe ne comporte aucun coordonnateur pédagogique, ou responsable de filière ou d'UCD, est peut-être un désavantage. Il n'est pas suffisant que le directeur, le directeur de cabinet et les directeurs-adjoints assurent un service partiel de formation. Des outils ont commencé à être forgés pour expliciter la politique, notamment le projet d'établissement dont la mise au point a constitué une étape importante. Il n'en reste pas moins que de nombreux formateurs, permanents et associés, se sentent peu impliqués dans la politique de formation de l'Institut. Par ailleurs des outils informatiques de gestion (G2i, GERICO) peuvent aussi aider à cerner la réalité locale.

Des "chantiers" ont été mis en place sur divers points jugés faibles lors de l'élaboration du projet d'établissement : évaluation de l'Institut ; flux à l'entrée ; évaluation et validation de la formation ; formation continue ; représentation des acteurs ; articulation entre centres, filières, UCD, services communs ; restauration ; vie culturelle. Ils sont pilotés par un directeur-adjoint ou le secrétaire général, et pour le dernier, par le responsable du service commun d'information-communication. Il semble cependant que le statut de ces chantiers ne soit pas très clair, et que leurs responsables les considèrent comme une charge supplémentaire. Cette nouvelle dimension de l'organisation, par problème, ne montre-t-elle pas qu'il faudrait quelque peu repenser la structure et le fonctionnement actuels ? C'est-à-dire tirer les enseignements de la phase d'expérimentation pour recomposer la structure et mettre en oeuvre de nouveaux principes.

La structure complexe de l'IUFM de l'académie de Lyon n'est pas toujours suffisamment maîtrisée. Le dispositif académique fort, censé ne laisser que peu d'autonomie de décision aux anciens centres et aux anciennes structures, fonctionne en partie pour valoriser l'image de l'Institut dans ses relations avec son environnement. Il laisse exister en marge les structures pédagogiques, anciennes ou nouvelles, qui sont encore peu sensibles à la logique d'organisation de l'équipe de direction et paraissent abandonnées à leur vie propre malgré la mise en place de relations de coordination. Toutefois, la coupure qui existait entre l'équipe de direction et le reste de l'institution semble s'atténuer.

Les choix d'organisation effectués ont néanmoins permis à l'IUFM de se constituer relativement sans heurts et ont conduit à la création progressive d'une "culture d'établissement". Toutefois, l'Institut entre maintenant dans une phase de consolidation qui doit permettre de dépasser une certaine contradiction entre centralisation et recherche de la participation. La voie à suivre consiste à préciser davantage les compétences des diverses composantes - centres locaux, filières, UCD - en distinguant le niveau des propositions et celui des décisions. Ces dernières, en effet, ne devraient plus revenir uniquement à l'équipe de direction. Celle-ci pourrait alors se dégager davantage de la pression quotidienne pour se tourner vers la définition de "cahiers des charges" précisant des points importants du projet d'établissement, puis vers celle d'outils de communication interne, de suivi et d'évaluation.

II - Les relations avec les partenaires extérieurs

1 - Les relations avec les universités

La collaboration des universités de l'académie de Lyon avec l'IUFM est définie par une convention qui comprend :

- un tronc commun précisant les principes du partage des tâches en ce qui concerne la préparation aux concours et les activités de formation des maîtres, et qui est le même pour les quatre universités ;
- des annexes particulières à chaque université définissant les concours préparés, les échanges éventuels d'enseignants et les budgets correspondants.

Les universités assurent la préparation disciplinaire aux concours de recrutement pour l'enseignement du second degré, préparation qui se déroule généralement dans leurs locaux, sauf pour les formations techniques et technologiques assurées au Centre de Villeurbanne et pour lesquelles les universités se sentent peu concernées, à quelques exceptions près. Le CAPET de Génie électrique est assuré en collaboration avec l'Ecole centrale et l'université Lyon I. Par ailleurs, les préparations aux CAPES de Mathématiques et d'Histoire-géographie assurées à Bourg-en-Bresse se déroulent dans les locaux du Centre - quelques universitaires de Lyon II et Lyon III étant sollicités pour le CAPES d'Histoire-géographie.

Les relations entre les universités et l'IUFM paraissent bonnes, malgré quelques divergences idéologiques sur la formation des enseignants. Certains problèmes demeurent délicats. Il en est ainsi notamment pour les conditions d'admission en première année et la régulation des flux, jusqu'à présent limitée, pour le second degré, aux disciplines scientifiques. En lettres, l'université Jean Moulin redoute que dans l'avenir, si l'IUFM en vient à limiter les admissions, il y ait un écart de plus en plus important entre le public retenu pour la préparation au CAPES dans le cadre de l'IUFM et l'ensemble des étudiants qui souhaitent réellement être candidats ; cela risque de renforcer la pratique actuelle qui consiste, pour l'université, faute de pouvoir inscrire des étudiants au titre de la préparation au CAPES, à prendre leur inscription sous une autre rubrique.

La question du rôle de la pré-professionnalisation devrait être reprise. A l'université Jean Moulin, avec la rénovation du 1er cycle, des modules de pré-professionnalisation "Carrières de l'enseignement" ont été mis en place en 1ère et 2ème années de DEUG, dans toutes les disciplines littéraires. A l'université Claude Bernard, la pré-professionnalisation est intégrée dans le cursus, sous forme de modules (histoire des sciences, didactique, épistémologie, psychologie ...) ; la position de l'université est que la pré-professionnalisation au métier d'enseignant ne doit pas définir un parcours unique pour les étudiants : il faudrait trouver, en liaison avec l'IUFM, une meilleure cohérence des parcours possibles et mieux prendre en compte cette pré-professionnalisation dans l'admission à l'IUFM.

La question des moyens n'est pas sans poser problème. D'une part, l'IUFM reverse des financements aux universités pour la préparation aux CAPES ; d'autre part, il y a, par convention, des échanges de services entre universités et IUFM, qui portent sur des volumes relativement importants. Dans diverses disciplines, les universitaires impliqués dans la préparation aux concours se plaignent de ne pas être bien informés sur la façon dont leur université gère et attribue les heures rétrocédées par l'IUFM.

2 - Les relations avec les autres IUFM

L'IUFM de l'académie de Lyon fait partie du "pôle Sud-Est" regroupant les IUFM de Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Corse, Grenoble, Montpellier, Nice. Le pôle Sud-Est, créé en 1991 à l'initiative du Ministère (l'IUFM de Grenoble s'est joint au pôle en 1992, Montpellier en 1993), est un lieu de formation pour les responsables et les formateurs des IUFM concernés.

Sa tâche initiale consistait à oeuvrer au rapprochement entre la culture universitaire et celle des anciennes structures de formation et à aider à la mise en place et au pilotage des plans de formation des IUFM. Depuis, il apporte surtout une aide aux responsables des IUFM dans la conduite de leur action - directeurs, secrétaires généraux, directeurs-adjoints, chefs de cabinet, chargés de mission, responsables de centres locaux, de départements disciplinaires, etc. Les plans annuels de formation comprennent des séminaires spécialement destinés aux équipes de direction, des rencontres et séminaires autour de thèmes-clés (la recherche, l'évaluation des formations, etc.). Les universités du pôle Sud-Est sont invitées à participer à des séminaires, ainsi que des universitaires d'autres régions, voire de Suisse. Jusqu'en 1994, le pôle Sud-Est a été dirigé par le directeur de l'IUFM de l'académie de Lyon.

3 - Les relations avec le rectorat et l'inspection académique

Le recteur, président du Conseil d'administration (dont on rappellera le rôle essentiel dans la création des IUFM), apporte un appui constant à l'IUFM dont il approuve clairement la politique. Les relations avec le rectorat sont harmonieuses et aucune difficulté grave n'apparaît pour l'affectation des stagiaires. Les échanges avec la MAFPEN sont importants.

Les inspecteurs d'académie travaillent bien avec l'IUFM et considèrent que la qualité des PE qui en sortent est très satisfaisante, relevant leur ouverture d'esprit, leur adaptabilité, leur curiosité, leur sérieux.

Il existe une convention entre l'IUFM et le recteur, contresignée par les inspecteurs d'académie, qui aborde en particulier la question des stages et la participation de l'IUFM à la formation continue pour le premier et le second degrés.

III - La gestion

1 - Les services centraux

Les services sont au nombre de huit :

- la gestion du patrimoine ;
- les affaires générales ;
- les deux services de scolarité (première et deuxième années) ;
- le service commun d'informatique de gestion ;
- le service des statistiques ;
- le service de gestion des personnels et des traitements ;
- le service financier.

Ils sont organisés de façon relativement classique avec, toutefois, une particularité concernant la scolarité puisqu'il existe deux services : un pour la première année, un autre pour la seconde année, entérinant ainsi une ligne de partage dans la formation. Le service des premières années gère en fait les admissions et les allocations des étudiants ; l'abandon du logiciel précédent, avec gestion télématique des inscriptions, a alourdi la tâche en nécessitant un important travail de saisie. Le service des secondes années a un fonctionnement proche de celui de l'ex-CPR ; seules les questions touchant au second degré relèvent de sa compétence, les stagiaires du premier degré étant gérés dans les centres ; cette séparation est manifestement due non à un choix mais à des problèmes de personnes.

Il faut mentionner une originalité de l'IUFM de l'académie de Lyon : l'existence d'un service qui se limite à une personne, dont les fonctions sont assimilables à celles d'un secrétaire général adjoint ; ce chef de service, ancien agent comptable de l'ex-ENNA, contribue largement à assurer la continuité entre l'ancien et le nouveau système.

L'informatique de gestion répond aux besoins des services administratifs, soit en offrant une assistance pour les applications externes, soit en jouant le rôle de concepteur et de gestionnaire pour les applications développées en interne. Les services expriment une grande insatisfaction touchant les logiciels nationaux ou ceux utilisés dans d'autres IUFM. Pourtant il y a de réels inconvénients pour l'IUFM à se replier sur lui-même en informatique de gestion : risque de ne pouvoir suivre les applications en cas de départ des personnels, coût des développements en temps de service... L'IUFM de Lyon utilise depuis la rentrée 1995-1996 le logiciel G2i (Gestion informatisée des IUFM) qui couvre tous les problèmes de scolarité, les mises en stage, les emplois du temps et la gestion des salles, la gestion des services, le calcul des heures complémentaires et la gestion des postes. Ce logiciel a commencé d'être élaboré en 1991 par l'IUFM expérimental de Grenoble. La DGES ayant souhaité en 1992 que d'autres instituts puissent en bénéficier, le logiciel a été réécrit et développé. A l'heure actuelle, douze IUFM utilisent tout ou partie de G2i. L'utilisation du logiciel a posé - et continue de le faire - de multiples problèmes à l'IUFM de l'académie de Lyon. Les objectifs initiaux ont dû être largement revus. L'Institut de Lyon trouve l'outil inadéquat, aussi bien sur le plan technique (la topologie du réseau et le parc des machines sont inadaptés) que sur celui de l'organisation (centralisation / décentralisation de l'information). A cela s'ajoutent des problèmes de fiabilité et de stabilité qui n'ont guère facilité la mise en oeuvre et l'apprentissage par les personnels concernés. La gestion des salles et des emplois du temps n'est plus envisageable tant que la base de données ne permettra pas une exploitation pour un établissement multi-sites. Le logiciel est aujourd'hui principalement utilisé comme outil de liquidation et de mise en paiement des heures complémentaires des formateurs extérieurs et permanents. Il permet néanmoins de procéder à certaines analyses, par exemple du volume des activités des enseignants par catégorie d'activités et par catégorie d'enseignants à partir de l'année 1995-1996.

Le service statistique a travaillé essentiellement à mieux connaître les cursus des candidats qui souhaitent préparer le concours de professeur des écoles à l'IUFM, afin de mieux définir les critères d'admission ; un logiciel à usage interne a été élaboré dans cette vue. En

revanche, rien n'existe à l'heure actuelle sur le devenir des étudiants et stagiaires sortis de l'IUFM (qu'ils aient ou non réussi leur concours).

Le service de gestion des ressources humaines est confronté à des difficultés liées au manque de clarté dans la gestion des services des enseignants et à l'insuffisante fiabilité des renseignements recueillis sur les services faits. Il se sent en situation inconfortable entre les enseignants, toujours insatisfaits de leur décompte et des délais de paiement, le service financier qui ne dispose pas toujours des moyens budgétaires suffisants pour répondre à toutes les demandes et l'agence comptable, dont la rigueur constitue un frein à la rapidité de traitement des dossiers.

Sur l'utilisation de ses moyens (emplois et heures complémentaires), l'IUFM avait fourni très peu d'informations. Il n'était pas en mesure de remplir le tableau figurant dans le questionnaire d'évaluation et permettant de dresser un bilan (en évolution) des activités dispensées, avec une analyse par catégorie d'activités et par catégorie d'enseignants et avec la répartition heures statutaires / heures complémentaires ; et il n'avait pas, en remplacement, fourni d'autre document, qu'il utiliserait pour son usage interne. Néanmoins, une note du directeur-adjoint chargé des formations apporte certains éléments, complétés par les informations fournies à l'automne 1996 grâce au logiciel G2i : le volume total des heures complémentaires était, en 1994-1995, de 24 466 heures, dont 8 065 effectuées par des intervenants extérieurs ; le tableau fourni pour l'année 1995-1996 laisse supposer que ce volume passera à 24 000 heures environ, sur la base d'un potentiel statutaire de 104 000 heures en équivalent TD (dont 1 536 heures correspondant aux services des membres de l'équipe de direction), 5 580 heures étant effectuées par les intervenants extérieurs. Il est indispensable que l'IUFM dispose d'éléments précis de bilan et d'analyse pour avoir une véritable gestion des personnels en relation avec la mise en place du plan de formation, et être à même d'engager, comme il entend le faire, une "réflexion sur une politique de recrutement qui ne serait pas la gestion au jour le jour des postes vacants". Le flou actuel ne peut être que préjudiciable au fonctionnement de l'Institut.

Les syndicats se saisissent de ces difficultés dues en partie à la transition et à la persistance d'usages antérieurs, d'une part pour mettre en question les modalités de prise en compte des activités pédagogiques, d'autre part pour dénoncer un manque de moyens et de qualité dans le travail de terrain, les formateurs se disant à saturation en matière d'heures complémentaires. En outre, ils contestent fortement l'affectation de dix-neuf postes d'enseignants à des fonctions administratives. Il s'agit pourtant d'un héritage des écoles normales, ces enseignants n'ayant pas changé de fonction à la mise en place de l'IUFM. Par ailleurs, le nombre de décharges totales ou partielles, attribuées pour les fonctions de gestion et d'animation générale ou pédagogique, semble excessif.

L'organisation financière est relativement classique, mais les services financiers sont totalement séparés de ceux de l'agent comptable, ancien agent comptable de l'école normale n'ayant que les prérogatives et les responsabilités de la comptabilité générale.

Les services gèrent les dossiers afférents à leur mission, mais constituent également un appui logistique pour les centres locaux, si besoin est. Bien que le travail se fasse en étroite collaboration avec les responsables des centres locaux, certains ont le sentiment de n'être pas associés à la réflexion et de n'être consultés qu'en dernier ressort, pour fournir les informations techniques qu'ils détiennent. C'est le cas notamment pour la conception des documents de communication mais aussi, et surtout, pour le projet d'établissement par lequel ils se sont sentis dépassés. De plus, il leur semble que la direction met en place, pour chaque problème, une structure nouvelle de réflexion et/ou de gestion, qui se superpose à celles précédemment créées. Ces nouvelles structures entraînent un alourdissement des tâches, et compliquent des circuits déjà trop complexes.

2 - Les personnels

Les enseignants

En 1994-1995, l'IUFM compte 201 emplois d'enseignants, dont 29 vacants. Tous les enseignants des anciens établissements sont demeurés à l'IUFM, excepté l'un d'eux qui a exercé son droit d'option. La grille des emplois a peu évolué en nombre entre 1991 et 1995 puisque 5,5 postes supplémentaires seulement ont été créés. Cependant les évolutions intermédiaires montrent que 3 postes d'enseignants ont servi de support à des transformations en 2 postes ITARF et 1 poste de conservateur de bibliothèque. Le nombre d'enseignants-chercheurs a plus que doublé, en partie grâce à la transformation d'emplois du second degré en emplois de maîtres de conférences. Un emploi de professeur associé à temps partiel a également été créé en 1992-1993. En ce qui concerne les emplois vacants du second degré, l'IUFM - en accord avec le rectorat - a pour politique de ne pas tous les publier afin de pouvoir recruter des formateurs en délégation rectorale et d'ajuster le recrutement aux variations du nombre de stagiaires dans les différentes filières.

Dans le cadre de sa politique de formation des formateurs, l'IUFM de Lyon a mené diverses opérations depuis 1991 :

- aide au projet personnel de formation pour les enseignants du premier et du second degrés - y compris les formateurs associés. Cette aide consiste à financer les déplacements pour la participation à des colloques ou des journées d'études, et à accorder des décharges de service à hauteur de 75 heures annuelles pour faciliter l'achèvement de DEA et de thèses. Ces décharges complètent celles de 120 heures attribuées par l'INRP dans le cadre d'une convention cadre. Vingt-et-un formateurs au total ont bénéficié de ces aides pour la recherche depuis 1991 ;
- rattachement de tous les enseignants-chercheurs à une équipe de recherche à l'université ;
- constitution d'équipes de recherche et de production-innovation sur appel d'offre actualisé chaque année. Dix-sept équipes fonctionnent en 1994-1995 ;
- participation aux actions de formation dans le cadre du pôle Sud-Est ;
- organisation de journées de travail, de conférences, de colloques ; participation à des stages MAFPEN ou dans le cadre du Plan national de formation.

Un nouveau dispositif de formation doit être mis en place afin d'avoir une vision plus générale des problèmes posés et de mieux intégrer les formateurs de terrain. Cette nouvelle organisation nécessite des relations formalisées avec les laboratoires de recherche des universités de rattachement, les grandes écoles, la MAFPEN, l'IREM (Lyon I), l'IREF (Faculté des lettres de Lyon II), et les inspections académiques. Deux équipes de recherche sur l'enseignement de l'histoire, communes à l'IUFM et à la MAFPEN, fonctionnent depuis la rentrée 1994. L'IUFM a délégué un chargé de mission auprès du directeur-adjoint responsable des formateurs et de la recherche, assisté d'une équipe de formateurs chargés de concevoir, d'organiser et d'animer les stages de formation générale. En outre, a été créée en 1995 une équipe d'animation composée de formateurs permanents ou associés de toutes disciplines, désireux de s'investir dans la formation de formateurs. Ils ont participé au cours de l'année 1995 à une série de huit stages, avec pour objectif de parvenir à un référentiel déterminant le rôle, les tâches et les compétences du formateur de terrain. En retour, les participants se sont engagés à devenir en 1995-1996 des personnes ressources au sein des UCD et à intervenir dans la formation des formateurs.

Les IATOS

Les effectifs initiaux n'ont que peu évolué en nombre puisqu'ils sont passés de 123 à 126 ; les 3 postes supplémentaires n'ont pu être créés que par la transformation de supports budgétaires d'enseignants. Il reste actuellement plus de 19 emplois d'enseignants affectés à des tâches administratives. La composition de la grille des emplois a évolué en termes de répartition puisque 9 postes budgétaires d'ouvriers ont été transformés en postes administratifs - il subsiste néanmoins une faiblesse notoire en matière de postes d'encadrement. Il faut noter également le nombre important d'emplois affectés à la vie matérielle de l'établissement (entretien, gardiennage, restauration...) puisqu'ils pèsent pour plus du tiers sur les effectifs budgétaires consacrés aux tâches administratives et de service.

L'IUFM a fait le choix, au départ, de n'exercer aucune pression par le biais du droit d'option pour favoriser des départs qui auraient pu permettre une adaptation plus rapide de la grille des emplois. C'est peut-être ce qui explique l'apparente disparité dans la répartition des moyens entre le siège et les centres, le Centre de Bourg-en-Bresse semblant mieux doté que celui de Lyon, comparativement aux effectifs accueillis et aux surfaces de locaux à entretenir. Cependant on peut noter aujourd'hui qu'une minorité de cadres sont issus des anciennes structures - tous les responsables de service, sauf deux, sont des personnels nouveaux - et que le système des mutations a permis un renouvellement au sein des personnels administratifs.

Les décisions concernant l'avenir de la restauration pèseront probablement lourd dans l'évolution de la grille des emplois. Ce service, en effet, nécessite de nombreux postes d'ouvriers et d'agents de service et pourrait permettre de dégager des moyens.

En matière de formation des personnels IATOS, d'important efforts ont été consentis par l'IUFM, tant sur le plan financier que sur celui des services. Chaque année, le service Formation établit un plan de formation en réponse aux besoins et aux demandes des personnels IATOS. Un suivi individuel est assuré avec une fiche de formation. Dans chaque centre local existe un correspondant formation et dans chaque médiathèque, un "point rencontre IATOS" offre une documentation professionnelle ainsi que des ouvrages et documents destinés à la préparation de concours.

En 1994 et 1995 ont été organisés des stages d'adaptation à l'emploi (comportant, entre autres, une formation à l'utilisation de divers logiciels informatiques), des stages de préparation aux concours administratifs, des stages d'hygiène et de sécurité, de mise à niveau et de perfectionnement. Ces stages, très ciblés, s'adressent spécifiquement aux personnels demandeurs. Le plan de formation entraîne le recours à un large partenariat (CAFA pour l'essentiel, Greta, universités, sociétés privées, formateurs ou ATOS de l'IUFM, etc.). Chaque stage donne lieu à une évaluation, afin de mesurer l'impact de la formation sur l'activité professionnelle. Menée sous la conduite de l'adjoint au secrétaire général, la politique de formation des personnels IATOS est très appréciée. En 1995, les CES ont également bénéficié de cette politique.

On soulignera enfin l'effort entrepris pour rationaliser les moyens, grâce à la création d'une équipe d'ouvriers professionnels pour la réalisation de certains chantiers ainsi que l'implication des ouvriers dans l'accueil et le suivi des entreprises intervenant dans l'établissement.

3 - Le patrimoine immobilier

L'IUFM a reçu en dotation la totalité du patrimoine dévolu aux ex-écoles normales et à l'ENNA. Il dispose d'une surface bâtie globale de 61 510 m², dont 8 300 à Bourg-en-Bresse, 22 100 à Lyon, 17 600 à Saint-Etienne et 13 510 à Villeurbanne. Il a fallu restructurer ce patrimoine et entreprendre de lourds travaux de réhabilitation et de restructuration pour le rendre plus fonctionnel et l'adapter aux besoins de l'IUFM.

Ainsi, on a installé les services centraux et créé de nouveaux espaces adaptés aux besoins de la formation (salles de cours, salles spécialisées, locaux CDI, locaux adaptés aux services communs) en profitant largement de la présence de locaux d'hébergement dont l'utilité était moins justifiée. On notera l'idée ingénieuse de créer des "plateaux pédagogiques", c'est-à-dire des groupes fonctionnels de salles par discipline, introduisant une structuration pédagogique et administrative conforme aux besoins des UCD et des filières. Néanmoins, le patrimoine reste inadapté : l'absence d'amphithéâtres notamment oblige à avoir recours à d'autres établissements, universités ou Ecole normale supérieure.

D'importants travaux de restructuration (grandes salles de cours, salles spécialisées, médiathèques) et de mise en sécurité ont été cofinancés par les Conseils généraux, propriétaires des Centres de Lyon, Saint-Etienne et Bourg-en-Bresse, et l'IUFM qui a dû faire appel à une part importante de fonds propres. Le Conseil général du Rhône a recouru aux "crédits université 2000" pour financer une partie de la mise "en conformité sécurité" exigée

par la Commission de sécurité. Pour le Centre de Villeurbanne, c'est l'Etat, resté propriétaire de l'ancienne ENNA, qui cofinance ces travaux. Sur ce site, la difficulté réside dans l'absence de répartition officielle de l'immobilier entre l'IUFM et l'ex-lycée d'application. D'importants travaux restent encore à effectuer dans les quatre centres.

L'un des dossiers importants restant à résoudre est celui de la restauration, avec toutes les réflexions qu'il mérite en raison des conséquences - sur le plan matériel, financier et sur celui de l'emploi - des choix qui seront faits. L'IUFM a fourni un grand nombre de données - mais peu d'analyse et de synthèse - d'où ressortent des variations importantes selon les centres : ainsi le coût réel total d'un repas, incluant le prix des denrées alimentaires, les charges générales et les frais de personnels est de loin le plus élevé au Centre de Lyon.

4 - La gestion financière et comptable

Les moyens de fonctionnement de l'IUFM ont connu une baisse substantielle au fil des années. L'analyse est difficile à faire compte tenu des modalités changeantes qui ont présidé au reversement des crédits pédagogiques à destination des universités. Néanmoins la part de ces subventions représentait 75% du budget en 1992, elle n'en représente plus que 54% en 1995. Quant aux subventions des Départements, une grande partie va aux écoles annexes, non à l'IUFM (à Saint-Etienne, par exemple, sur 1 500 00 F environ donnés par le Conseil général de la Loire, près de 1 200 000 F sont destinés aux écoles annexes). Des transformations importantes ont eu lieu ces dernières années, avec notamment la fermeture de l'école annexe de Bourg-en-Bresse à la rentrée 1994.

Les ressources propres liées au service de restauration montrent une baisse sensible (9,4% en 1992 contre 8% en 1995) avec, néanmoins, des ressources relativement importantes du service d'hébergement et d'autres ressources propres (3,9% en 1992, 7% en 1995). L'augmentation substantielle des droits d'inscription, résultant de l'accroissement du nombre d'étudiants, apporte un complément appréciable au total des ressources propres (2,8% en 1992, 9% en 1995). Les produits financiers n'ont été budgétisés pour la première fois qu'en 1995, pour un montant de 500 000 F, alors qu'ils représentaient plus de 750 000 F de recettes en 1993 et 1994. L'importance des sommes inscrites en classe 5 du bilan à la clôture de l'exercice laisse penser que la rentabilité de la trésorerie pourrait être améliorée.

Les charges ont été analysées dans la présentation budgétaire par grandes masses fonctionnelles. On peut remarquer la faible évolution des crédits pédagogiques qui passent de 30,4% en 1992 à 33,33% en 1995, mais aussi la forte baisse des frais de déplacement et de stage dont la masse représentait 6 372 000 F en 1992 (20% du budget) alors qu'en 1995 ils ne représentent plus que 2 885 000 F (9,88% du budget) - baisse qui résulte d'une meilleure gestion. Dans l'évolution du budget, les frais généraux prennent une part de plus en plus importante (de 25,7% en 1992 à 33,06% en 1995, auxquels il faut ajouter 7,88% de travaux, soit au total 40,94%). Cet accroissement s'explique en partie par l'intégration au budget général des écoles annexes à Saint-Etienne, ce qui entraîne une augmentation des sommes inscrites en frais (notamment fluides et entretien général). La part des coûts de la communication grève aussi cette rubrique de façon importante.

Il est intéressant de souligner que les charges de restauration, qui pesaient pour 8,4% dans le budget de 1992, représentent 9,23% dans le budget de 1995. Si l'on rapproche cette évolution de l'analyse des recettes, on remarque une inversion des chiffres puisque la restauration était financée par 9,4% de recettes en 1992, alors qu'elle est déficitaire en 1995, le taux de couverture étant tombé à 8%. Même si ces chiffres seront peut-être revus à la baisse en raison d'éventuelles modifications de répartition des charges dans les différentes rubriques, ils montrent cependant combien il est urgent de régler le dossier de la restauration.

La part des investissements dans le budget primitif est très variable : de 7,9% en 1992, elle passe à 6,63% en 1995 après avoir atteint près de 10% dans les années intermédiaires. Elle montre néanmoins la volonté politique de l'IUFM de moderniser et d'adapter ses structures et ses équipements, d'autant qu'il s'agit en principe du chapitre subissant le plus de modifications en cours d'exercice par le biais de l'utilisation des fonds de réserve et que, très

souvent, la part consacrée aux investissements dans le budget primitif est relativement faible. On notera d'ailleurs que cette pratique n'a pas été mise en œuvre en 1992, où les crédits inscrits au budget primitif ont été plutôt modifiés à la baisse en cours d'année. En revanche, en 1993 les crédits ont été augmentés de plus de 200% en cours d'exercice, et de près de 70% en 1994.

En ce qui concerne le mode de répartition entre les centres et les services centraux, il ne semble pas exister de "critérisation" de répartition des moyens, sauf pour les ressources affectées et les crédits pédagogiques. En outre, jusqu'en 1994 inclus, les crédits de fonctionnement du siège ont été confondus avec ceux du Centre de Lyon, ce qui fausse les éventuels éléments de comparaison. Il serait souhaitable de mettre en place un système d'analyse de gestion, au moins partiel, qui permettrait d'effectuer pour une part de l'enveloppe de fonctionnement, une répartition des moyens fondée sur des critères objectifs (effectifs, surfaces...), tout en conservant la possibilité d'une marge de manœuvre touchant les projets ou les innovations.

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Lyon**

La gestion

I - L'organisation pédagogique

1 - Les UCD

La liste complète des unités de coordination disciplinaire (UCD), détaillant aussi les filières qui s'y rattachent ainsi que les sites d'implantation, permet de mieux mesurer les difficultés d'articulation :

UCD Education physique et sportive

- *disciplines*: Education physique et sportive
- *filières*: Concours de professeur des écoles, CAPEPS
- *sites d'implantation*: Bourg-en-Bresse, Lyon, Saint-Etienne

UCD Histoire et Géographie

- *disciplines*: Histoire, Géographie
- *filières*: Concours de professeur des écoles, CAPES d'Histoire - Géographie, CAPLP2 Lettres / Histoire
- *sites d'implantation*: les 4 sites

UCD Langues

- *disciplines*: Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien
- *filières*: Concours de professeur des écoles, CAPES d'Allemand, d'Anglais, d'Arabe, d'Espagnol, d'Italien, CAPLP2 Langues / Lettres (option Anglais / Lettres)
- *sites d'implantation*: les 4 sites

UCD Lettres

- *disciplines*: Français, Latin / Grec, Théâtre
- *filières*: Concours de professeur des écoles, CAPES de Lettres classiques, de Lettres modernes, CAPLP2 de Langues / Lettres (option Anglais / Lettres) et de Lettres / Histoire
- *sites d'implantation*: les 4 sites

UCD Mathématiques

- *disciplines*: Mathématiques, Didactique des mathématiques, Informatique et Mathématiques
- *filières*: Concours de professeur des écoles, CAPES de Mathématiques, CAPLP2 de Mathématiques / Sciences physiques
- *sites d'implantation*: les 4 sites

UCD Musique - Arts plastiques

- *disciplines*: Musique, Arts plastiques
- *filières*: Concours de professeur des écoles, CAPES d'Education musicale, CAPES d'Arts plastiques
- *sites d'implantation*: les 4 sites

UCD Philosophie, Psychologie, Sciences de l'éducation

- *disciplines*: Philosophie, Psychologie, Sciences de l'éducation
- *filières*: Concours de professeur des écoles, CAPES de Philosophie, CPE, AIS
- *sites d'implantation*: les 4 sites

UCD Sciences expérimentales et Technologie

- *disciplines*: Sciences de la vie, de la terre et des écosystèmes, Sciences physiques, Technologie générale, Biotechnologie
- *filières*: Concours de professeur des écoles, CAPES de Biologie - Géologie, CAPES de Physique - Chimie, CAPET de Biotechnologie (options A et B), CAPLP2 de Mathématiques / Sciences physiques, CAPLP2 de Biotechnologie (option B), CAPLP2 de Sciences et techniques médico-sociales
- *sites d'implantation*: les 4 sites

UCD Sciences et techniques économiques

- *disciplines* : Comptabilité, Informatique de gestion, Communication administrative, Action commerciale, Economie générale et Economie d'entreprise, Droit civil, commercial et du travail
- *filières* : CAPES de Sciences économiques et sociales, CAPET d'Economie et Gestion (options A, B et C), CAPLP2 de Communication administrative et bureautique, CAPLP2 de Comptabilité et bureautique, CAPLP2 de Vente
- *site d'implantation* : Villeurbanne

UCD Sciences et techniques industrielles

- *disciplines* : Génie civil, Génie électrique, Génie mécanique, Génie industriel, Technologie en collège
- *filières* : CAPET de Génie civil (options A et B), CAPET de Génie électrique (option B), CAPLP2 de Génie civil (options B et C)
- *site d'implantation* : Villeurbanne

UCD Techniques modernes d'information et de communication

- *disciplines* : Documentation, Audiovisuel, Informatique
- *filières* : tous les concours, en particulier le CAPES de Documentation
- *sites d'implantation* : les 4 sites

La répartition en onze unités disciplinaires est dénuée de valeur épistémologique et n'a été conçue que comme un moyen - peut-être artificiel - de regroupement. Elle permet de rassembler des formations qui n'ont a priori que peu de liens entre elles : ainsi les formations de Biotechnologie option B et de Sciences et techniques médico-sociales (STMS) ont demandé leur rattachement à l'UCD Sciences et techniques industrielles. En revanche, le regroupement des Sciences de la vie, de la terre et des écosystèmes, des Sciences physiques, de la Technologie générale et de la Biotechnologie dans l'UCD de Sciences expérimentales et Technologie est source d'insatisfaction. La structure apparaît incapable de fédérer les formateurs, qui ont conservé par discipline leurs habitudes antérieures de collaboration, ce qui assure néanmoins au système une certaine efficacité.

En ce qui concerne l'enseignement de la technologie pour les professeurs des écoles, qui est bivalent (physique - technologie), les formateurs de cette discipline ont choisi de s'intégrer à l'UCD de Sciences expérimentales dont le siège se trouve au Centre de Lyon, plutôt qu'à l'UCD de Sciences et techniques industrielles, majoritairement sinon exclusivement située à Villeurbanne. Décision logique si l'on considère que l'enseignement de la technologie en collège n'est pas préparé à l'IUFM de l'académie de Lyon : les différents CAPET existants forment uniquement à l'enseignement dans les lycées techniques ou professionnels, si bien que les formateurs du concours de professeur des écoles option technologie se sentent plus proches des physiciens que des technologues. La technologie est donc partagée à l'IUFM entre deux UCD, celle de Sciences expérimentales et Technologie pour le premier degré et celle de Sciences et techniques industrielles pour le second. Une réflexion devrait être menée pour que l'enseignement de la technologie dans le premier degré puisse cependant profiter du soutien technique disponible au centre de Villeurbanne. Par ailleurs, la création d'une préparation à l'un des CAPET de technologie permettrait de faire le lien entre les enseignements existant à l'heure actuelle et de mieux intégrer les technologues des classes primaires dans les préoccupations de l'UCD de technologie. Il est à noter enfin que, du fait de l'éloignement géographique des centres de formation de l'IUFM, la coordination pédagogique entre les enseignants de cette discipline n'est certainement pas aussi étroite qu'il serait souhaitable.

L'UCD de Mathématiques apparaît comme une unité relativement dynamique. Elle a hérité d'habitudes de travail antérieures à la création de l'IUFM, dans le cadre de l'IREM et de la MAFPEN (on notera d'ailleurs que nombre de directeurs d'IUFM sont issus de ces deux institutions). L'UCD a institué des séances de travail périodiques, au rythme de quatre par an, qui tournent sur les centres. Elle a unifié les pratiques pédagogiques sur l'ensemble des centres et travaille à la mise en place d'une formation des formateurs qui, à l'heure actuelle, ne fonctionne qu'à Lyon. Les enseignants membres du Conseil sont essentiellement des formateurs permanents du premier degré ou des formateurs associés du second degré. Les IMF sont peu présents.

D'autres lieux existent en effet, l'association des professeurs de Mathématiques et l'IREM, ce qui explique que certains ne prennent aucune part aux activités de l'UCD.

De manière générale, la participation des formateurs aux activités de l'UCD reste très inégale (formateurs associés et IMF ont beaucoup de peine à s'intégrer) et les individualismes persistent au sein d'une structure qui ne parvient pas véritablement à jouer un rôle fédérateur. Les responsables de filières considèrent que les fonctions de l'UCD ne sont pas encore complètement opérationnelles et que la structure qui fonctionne le mieux reste la filière ou le groupe restreint de filières lorsque les concours sont de contenus très proches (CAPET-CAPLP2), ou concernent des effectifs réduits (Bio B-STMS). La concertation au sein des UCD est donc un chantier à développer.

2 - Les filières

Le rattachement des filières aux UCD fonctionne de manière très variable, depuis une quasi-identité jusqu'à un caractère purement formel. Certaines filières, en effet, se sentent marginalisées dans leur UCD : il en est ainsi, par exemple, du CAPES de Sciences économiques et sociales rattaché aux Sciences et techniques économiques de tradition plus technologique, de la formation des conseillers principaux d'éducation dans l'UCD Philosophie, psychologie, sciences de l'éducation, ou encore du CAPES de Documentation dans l'UCD Techniques modernes d'information et de communication. Ces deux dernières UCD ont d'ailleurs également une vocation transversale au service de diverses filières : c'est clairement le cas de la dernière, la précédente étant écartelée entre un rôle disciplinaire et un rôle transversal dans le cadre de la formation générale.

L'organisation par centre local de la filière professeurs des écoles laisse réapparaître un clivage entre premier et second degrés, le premier degré se sentant plutôt organisé par centre et le second par filière ou par discipline.

II - Le plan de formation

La spécificité de la formation des maîtres en IUFM réside dans l'articulation entre des modes complémentaires de formation : formations disciplinaire, générale et commune, formation par les stages en établissement scolaire du premier ou du second degré. L'alternance est un principe majeur de l'IUFM. Les quatre plans de formation successifs, élaborés par l'IUFM de l'académie de Lyon depuis sa création, conformément aux volumes horaires réglementaires, ont tenté de répondre à ces impératifs, compte tenu de la nécessité de préparer le concours à la fin de la première année. Sur ce point, formateurs et étudiants s'accordent à reconnaître que la logique de préparation du concours vient dénaturer les objectifs de formation professionnelle et rend plus difficile l'élaboration d'un programme cohérent sur deux ans. Les volumes horaires indiqués reprennent ceux du dernier plan de formation intégré au Projet d'établissement.

1 - La formation disciplinaire

Les professeurs des écoles

En première année, les enseignements disciplinaires sont largement déterminés par le concours et visent à assurer un niveau de connaissances suffisant dans les disciplines enseignées à l'école élémentaire. L'essentiel de la formation disciplinaire porte sur la maîtrise des connaissances en français et en mathématiques, décisives lors du concours. Elle se répartit comme suit :

- Français - Mathématiques : 200 h (dont au moins 75 h dans chaque discipline)
- EPS : 60 h
- Option 1 (une matière au choix) : 60 h
 - . histoire - géographie
 - . biologie - géologie
 - . physique - technologie
- Option 2 (une matière au choix) : 45 h
 - . musique
 - . arts plastiques
 - . langue vivante

Total : 365 heures

En seconde année, la part de l'enseignement disciplinaire est réduite (à l'exception des matières non choisies en option au concours) :

- Français : 50 h
- Mathématiques : 40 h
- EPS : 30 h
- Option 1 : 15 h pour les disciplines choisies au concours, 45 h pour les autres
 - . histoire - géographie
 - . biologie - géologie
 - . physique-technologie
- Option 2 : cf. option 1
 - . musique
 - . arts plastiques
 - . langue vivante

Total : 330 h

Jusqu'en 1994-1995, l'IUFM proposait aux PE2 une formation à l'enseignement des langues vivantes (module langues, didactique, mémoire langues, stage) sur la base du volontariat. Une commission, présidée par le directeur de l'IUFM et comprenant les formateurs et des représentants des corps d'inspection, sanctionnait cette formation par une "habilitation". Depuis l'année 1995-1996, le nouveau référentiel de compétences des professeurs d'école inclut la capacité d'enseigner une langue vivante dans le primaire. Les IUFM ont donc désormais l'obligation de former tous les professeurs des écoles à l'enseignement d'une langue vivante. La formation des PE2 inclut dorénavant 45 heures pour les stagiaires n'ayant pas choisi l'option langues au concours, 15 heures de suivi d'option pour les autres.

Des dispositions particulières ont été prises pour les PE2 "entrants directs", c'est-à-dire les étudiants ayant préparé le concours en candidats libres. Ceux-ci effectuent un stage de pratique accompagnée supplémentaire de deux semaines au début du premier trimestre et doivent bénéficier d'une formation disciplinaire renforcée. Le Projet d'établissement indique que "40 heures d'approfondissement seront réparties entre les disciplines à l'initiative des centres locaux, en fonction des caractéristiques du public. Les centres locaux examinent l'opportunité d'organiser des groupes spécifiques pour cette catégorie de professeurs stagiaires". (p. 74)

La formation disciplinaire se déroule exclusivement à l'IUFM. Elle est lourde pour les professeurs des écoles qui doivent, au sortir d'une licence monovalente, acquérir les bases de la polyvalence et consolider leurs connaissances dans des matières parfois assez éloignées de leur formation universitaire antérieure. Au centre local de Bourg-en-Bresse, les PE sont répartis en cinq groupes de 25 ou 30 pour les disciplines fondamentales, et en groupes de taille plus modeste pour les options ; à partir de 1996 est prévue la mise en place de cours magistraux.

L'enseignement de la technologie est particulièrement délicat pour les futurs professeurs des écoles, en raison notamment de l'extrême diversité des cursus suivis par les étudiants au cours de leur formation universitaire.

Les professeurs des lycées et collèges (CAPES, CAPEPS, CAPET) et les professeurs des lycées professionnels (CAPLP2)

En première année, la formation disciplinaire des PLC s'effectue à l'université, qui assure la préparation aux épreuves écrites et orales des concours, tandis que l'IUFM se charge de la préparation à l'épreuve sur dossier. A Bourg-en-Bresse, cependant, les universitaires dispensent leurs cours au Centre pour le CAPES d'Histoire-Géographie tandis que la préparation au CAPES de Mathématiques est effectuée par des formateurs permanents de l'IUFM. Le fait que, à Bourg-en-Bresse excepté, les étudiants fréquentent très peu l'IUFM, contribue largement à les empêcher de développer un sentiment d'appartenance à l'institution. Les disciplines littéraires comptent entre 250 et 400 heures de formation par an, les disciplines scientifiques et techniques de 450 à 550. En seconde année, la formation disciplinaire, très réduite, s'effectue à l'IUFM. Elle consiste en "compléments disciplinaires" dispensés sur l'année en huit séances de trois heures.

Les professeurs des lycées professionnels reçoivent leur formation disciplinaire à l'IUFM. Elle est de 540 heures en première année. En seconde année, la formation disciplinaire et didactique est de 300 à 380 heures ; sa durée tient compte de celle du stage en entreprise. L'importance du volume horaire consacré à la formation disciplinaire et didactique s'explique par le fait qu'il n'existe pas de licences adaptées à la bivalence des PLP d'enseignement général et à la multivalence des PLP d'enseignement professionnel.

2 - La formation générale

Elle est définie de la manière suivante dans la circulaire du 2 juillet 1991 sur le contenu et la validation des formations :

"Outre une approche philosophique et épistémologique qui peut aider les futurs enseignants à mettre en perspective les théories d'apprentissage et à réfléchir sur les contributions des disciplines à la formation des outils conceptuels, la formation générale doit permettre de faire acquérir aux futurs enseignants des savoir-faire professionnels, de les faire réfléchir sur l'éducation et l'enseignement et maîtriser les techniques nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant."

Les professeurs des écoles

En première année, la formation générale comprend deux modules :

- Philosophie de l'éducation : 45 h
- Groupe de suivi de la formation : 91 h
 - . apprentissage et polyvalence
 - . groupe de référence (préparation du dossier professionnel et de l'épreuve d'entretien)
 - . préparation et suivi des stages, dont la présentation de l'organisation de l'enseignement élémentaire en cycles.

Total : 136 h.

Au Centre de Bourg-en-Bresse, la préparation effectuée dans le cadre du Groupe de suivi de la formation est dispensée en sept séances réparties sur l'année, chaque séance étant précédée d'une réunion d'harmonisation entre formateurs.

En seconde année, la formation générale s'organise de la manière suivante :

- Philosophie de l'éducation : 45 h
- Maternelle : 20 h
- AIS : 10 h
- Techniques modernes de l'information et de la communication : 15 h
- Préparation du mémoire professionnel : 15 h
- Groupe de suivi professionnel : 80 h

Total : 185 h.

Mis en place en 1995-1996, le Groupe de suivi professionnel doit permettre à chaque stagiaire, à partir de ses expériences professionnelles et par confrontation avec ses pairs, de déterminer les compétences qu'il doit travailler prioritairement, de formuler ses besoins en formation et d'élaborer des éléments de réponse à des problèmes repérés. Il assure la transition entre les deux années de formation, la préparation et le suivi des stages, propose un séminaire "Etudes de cas", ainsi qu'un suivi personnalisé. Il permet enfin aux stagiaires d'effectuer un bilan de leur année de formation après le dernier stage en responsabilité. Au Centre de Bourg-en-Bresse, un GSP regroupe 30 PE2 ; en 1996-1997 il comptera 15 PE2, encadrés par un formateur permanent et un IMF afin de permettre une réelle individualisation du suivi.

Les PLC

En première année, la formation générale consiste en une formation à la didactique de la discipline et à l'épreuve sur dossier pour le concours (50 h sur deux jours / semaine pour les disciplines littéraires et sur un jour / semaine pour les disciplines scientifiques). Douze heures sont consacrées à un entraînement spécifique à l'épreuve orale. Dans les disciplines technologiques est assuré un suivi de constitution de dossier (2 heures).

En seconde année, la didactique de la discipline occupe 60 heures. La préparation au mémoire professionnel se déroule sur quatre séances de 6 heures.

Les PLP2

En première année, la préparation à la didactique de la discipline et à l'épreuve sur dossier s'organise de la manière suivante :

- didactique (5 séances de 3 h)
- regroupement (3 à 6 séances de 3 h)
- suivi et constitution du dossier (2 h).

En seconde année, la préparation au mémoire professionnel comprend deux heures de suivi individuel et cinq heures de travail par groupe de 5. Une quarantaine d'heures sont consacrées à la psychologie de l'adolescent et à la relation maître - élève dans un lycée professionnel. Cet enseignement n'est pas isolé de la pratique du terrain puisque le formateur IUFM effectue des visites auprès des stagiaires pendant leur stage pédagogique.

Le mémoire

Pour tous les stagiaires, du premier et du second cycles, le mémoire professionnel constitue une part importante de la formation. Sa préparation comprend un travail collectif comportant séances de méthodologie et séminaires, et un travail individuel faisant l'objet d'un suivi personnalisé par le directeur de mémoire. Le travail collectif doit permettre aux stagiaires de choisir le sujet de leur mémoire et leur directeur, et de planifier leurs activités. Les séances de méthodologie concernent l'ensemble des stagiaires de la filière ; les séminaires sont organisés dès que cinq stagiaires au moins ont choisi des sujets suffisamment proches pour en justifier l'intérêt. Ces séminaires permettent des apports théoriques de la part des formateurs et des échanges entre stagiaires encouragés à exposer l'état de leurs travaux.

Ces activités sont organisées par le responsable de filière dans le cadre forfaitaire de 40 heures par tranche de 10 stagiaires, le suivi individuel n'excédant pas trois heures par stagiaire. Le mémoire donne lieu à une soutenance devant le directeur de mémoire et un autre formateur. Ce "jury" délivre une appréciation écrite, inscrite au dossier de validation et propose une mention au jury de validation. L'IUFM propose la publication des dix meilleurs mémoires de l'année dans le cadre d'une série spécifique de préprints.

3 - La formation commune

Selon la réglementation, "l'objectif de la formation commune est de favoriser l'émergence d'une culture professionnelle commune à tous les enseignants par delà les spécialités, les disciplines et les niveaux d'enseignement."

Elle s'adresse à tous les étudiants et stagiaires, indépendamment du concours préparé. Elle est de 24 heures en première année et de 36 heures en seconde année. On relèvera une idée intéressante mise en œuvre au centre local de Bourg : dans le cadre d'un module sur la connaissance des milieux éducatifs, les PLC effectuent une visite dans un établissement primaire, tandis que les PE se rendent dans un établissement secondaire. Cette initiative s'inscrit tout à fait dans les missions de la formation commune.

Jusqu'à présent, la formation générale et la formation commune n'ont guère donné satisfaction - le volume horaire accordé à la formation commune a d'ailleurs baissé depuis 1994, passant de 108 heures à 60 heures en 1995-1996. L'IUFM cherche à redéfinir la place et le contenu de ces formations grâce à une articulation plus étroite entre l'IUFM et le terrain. La réflexion engagée dans le cadre d'un "chantier" du Projet d'établissement a permis d'élaborer un projet de formation transversale, essentiellement à destination des stagiaires PLC et PLP. Actuellement au stade de l'expérimentation, ce projet concerne, depuis la rentrée 1996, six groupes comportant des CPE et des documentalistes stagiaires, chaque groupe étant rattaché à un établissement d'appui (à savoir : 1 collège, 5 lycées et 3 lycées professionnels) dans lequel ils effectuent leur stage en responsabilité (pour certains, le stage se déroule dans un établissement voisin). Chaque groupe bénéficie d'un tutorat double constitué par le chef d'établissement d'appui et un formateur de l'IUFM, cette équipe tutoriale étant maître d'œuvre de la formation transversale du groupe. Un volume horaire de 60 heures est accordé à cette formation, soit l'équivalent de 20 séances de 3 heures réparties en fonction des moments-clés de l'année scolaire.

Plus généralement, l'IUFM s'interroge sur la façon d'assurer la formation générale : dans quel cadre doit-elle être dispensée, et par quels enseignants ? L'usage des écoles normales était de confier la formation générale aux professeurs de philosophie, qu'on appelait d'ailleurs souvent dans ce contexte psycho-pédagogues. A l'heure actuelle, certains professeurs de philosophie - à Saint-Etienne notamment - récusent cette conception de leur tâche. L'Institut se demande si la formation générale ne devrait pas être prise en charge par l'ensemble des enseignants, chacun dans le cadre de sa discipline. C'est d'ailleurs ce qui se passe dans les Groupes de suivi professionnel où les formateurs de toutes disciplines travaillent avec les stagiaires sur des questions transversales. Dès lors, peut-on envisager qu'il n'y ait plus d'enseignants spécialistes de la formation générale ? La question est actuellement posée avec insistance, sans être tranchée.

4 - Les stages

Les professeurs des écoles

En première année :

- stage de sensibilisation : 3 jours
- stage de pratique accompagnée : 5 semaines (3 semaines au 1er trimestre, 2 semaines au 2ème trimestre)

En deuxième année :

- stage de pratique accompagnée : 3 semaines
- stage en responsabilité : 8 semaines
- stage filé : 10 à 12 demi-journées

Dans l'Ain, le stage de pratique accompagnée de deuxième année a lieu exclusivement en maternelle. En première année, les stages se déroulent dans les cycles 2 et 3, certains étudiants pouvant effectuer l'un de leurs deux stages en grande section. Dans ce cas, deux des trois stages de pratique accompagnée auront eu lieu en maternelle. Dans la Loire et le Rhône, sur les trois stages de pratique accompagnée, l'un au moins a lieu en maternelle. Pour les stagiaires "entrants directs", l'année comprend deux stages de pratique accompagnée qui alternent avec les deux parties du stage en responsabilité ; ces stagiaires n'ont pas toujours la possibilité d'effectuer un stage en maternelle dans les départements de la Loire et du Rhône.

Les professeurs de lycées et collèges

En première année :

- stage d'immersion : 1/2 à 2 journées
- stage de pratique accompagnée :
 - . stages filés : 4 à 8 demi-journées
 - . stages d'essai : 3 semaines pour les CPE, 1 semaine pour les PLC
 - . stage en entreprise (pour les étudiants des disciplines technologiques) : 5 à 10 jours

En deuxième année :

- stage en responsabilité :
 - . horaire hebdomadaire sur 1 an : 4 à 6 h
 - . CAPEPS : 7 h + 3 h hebdomadaires
 - . CPE : 19 h 30 hebdomadaires sur 31 semaines
- stage de pratique accompagnée : 40 h
- stage en entreprise :
 - . CAPET : 40 jours maximum (soit 8 semaines)
 - . CPE : 2 semaines

En première année, le stage de pratique accompagnée comporte des stages filés d'une demi-journée qui ont lieu avant l'écrit du concours, et un stage d'essai, situé entre l'écrit et l'oral. Ce dernier stage se déroule en continu pendant une semaine auprès d'un conseiller pédagogique. Il débute par une période d'observation et se termine par une séquence d'enseignement assurée par l'étudiant en présence du conseiller.

Les professeurs des lycées professionnels

En première année :

- stage d'immersion : 2 jours et demi
- stage de pratique accompagnée :
 - . stages filés : 4 à 8 demi-journées
 - . stages d'essai : 2 à 3 semaines (12 à 18 h)

En deuxième année :

- stage en responsabilité progressive : 12 semaines
- stage de pratique accompagnée : 40 h
- stage en entreprise : 20 jours ou 40 jours maximum

5 - L' AIS

L'Unité des formations pour l'adaptation et l'intégration scolaires de Lyon constitue la plus grosse unité de France avec cinq options sur les sept existantes. Elle a accueilli 82 enseignants stagiaires auxquels s'ajoutaient les 13 psychologues scolaires stagiaires durant l'année 1994-1995. En raison de l'importance de l'adaptation et de l'intégration scolaires à Lyon, le CNE a estimé nécessaire d'aborder ce secteur dans l'évaluation de l'IUFM, sans toutefois s'engager dans une expertise spécifique de cette question complexe.

L'Unité des formations pour l' AIS offre une formation initiale spécialisée qui s'adresse à des enseignants du premier degré ayant au moins deux ou trois (pour les candidats en reconversion et les psychologues scolaires) années d'expérience professionnelle. Elle assure en un an la préparation aux épreuves théoriques du CAAPSAIS, diplôme permettant d'enseigner dans les classes spécialisées. Alors qu'en théorie ne devraient enseigner dans ces classes que des titulaires du CAAPSAIS, dans les faits, 60 à 70% des stagiaires AIS de Lyon étaient déjà en poste dans une classe spécialisée avant d'être admis en formation. Qui plus est, ces deux dernières années (1994-1995 et 1995-1996), dans le département du Rhône, une soixantaine de PE y ont été nommés en première affectation. C'est la raison pour laquelle, une fois par mois, l'UFAIS invite les PE2 volontaires, affectés sur un poste spécialisé, à participer à un groupe d'élaboration de la pratique.

L'UFAIS développe des échanges avec les autres formations de l'IUFM. Outre son ouverture aux PE2, elle est sollicitée pour travailler sur le problème de la violence en milieu scolaire, elle prend part à la formation des formateurs associés et des maîtres d'accueil. Son responsable participe aux réunions de coordonnateurs. Par ailleurs, le fonds documentaire de l' AIS a été intégré à la médiathèque. Ces échanges et cette proximité ont pour effet bénéfique de familiariser les PE avec l'adaptation et l'intégration scolaires. De son côté, l' AIS s'efforce de procéder à une mise à niveau de ses stagiaires, par exemple en remplaçant le dossier personnel par un "mémoire professionnel problématisé", qui se rapproche du mémoire professionnel rédigé par les stagiaires de l'IUFM. Il subsiste néanmoins un problème de structure : en tant que seule "unité" de l'IUFM, ayant donc un statut unique, l'UFAIS court le danger d'une certaine marginalisation. Son rattachement à l'UCD de Philosophie, Sociologie, Sciences de l'éducation, qui comprend aussi la formation des CPE, permettra sans doute de renforcer son intégration au sein de l'IUFM.

Pour la formation continue, les relations sont bonnes avec la MAFPEN. En revanche, elles sont pratiquement inexistantes avec les autres unités AIS.

L'UFAIS de Lyon est impliquée dans le programme européen Hélios.

6 - Conclusion

En ce qui concerne la formation des PLC, l'héritage du CPR est encore très perceptible. Dans les faits, l'ancien dispositif semble avoir été reconduit, les enseignements spécifiques de l'IUFM venant s'y superposer. Les formateurs associés, issus du dispositif CPR, assurent une part importante de la formation des PLC2 qui apparaît un peu comme leur "chasse gardée". Exerçant à temps partiel dans un établissement secondaire, ils participent peu aux UCD, sont mal informés de ce qui se passe à l'IUFM auquel ils ne se sentent pas appartenir, et sont jaloux de leur autonomie. L'Institut tente légitimement de faire oublier l'ancien système en renforçant le rôle des formateurs IUFM et des enseignants-chercheurs mais les résultats ne sont pas encore convaincants.

Si un grand nombre de formateurs ont toujours du mal à se situer dans le système IUFM, il n'en demeure pas moins qu'ils témoignent d'une grande disponibilité et d'une forte motivation. La multiplicité des cultures disciplinaires et des pratiques professionnelles constitue une richesse indéniable qui devrait être mieux exploitée.

III - L'articulation avec les établissements

L'organisation pratique des stages ne fait guère l'objet de critiques, dans la mesure où les efforts réalisés par l'IUFM pour alléger les contraintes sont unanimement reconnus. 75 à 80% des stagiaires sont placés dans l'environnement immédiat de leur centre local de rattachement. L'Institut a d'autant plus de peine à y parvenir qu'il doit concilier des exigences parfois contradictoires (établissements refusant les stagiaires lorsque d'autres, plus éloignés, sont demandeurs) ou s'accommoder de contraintes qu'il ne maîtrise pas, telles les modifications tardives des contingents de stagiaires PLC mis à la disposition de l'académie. Le système de remboursement, qui conduit à une moyenne de 2000 F par an et par personne, paraît satisfaisant.

1 - Le premier degré

Les inspecteurs de l'Education nationale (IEN) et les maîtres formateurs s'accordent à reconnaître l'évolution très positive du niveau des actuels stagiaires - tout en admettant qu'elle résulte sans doute en partie de l'élévation du niveau universitaire de recrutement. Ils relèvent une meilleure maîtrise du langage, une plus grande professionnalisation dans l'élaboration des séquences et des périodes courtes, et une habitude plus poussée du travail en équipe.

Si la formation sur le terrain est globalement appréciée des stagiaires, il n'en reste pas moins que se posent des problèmes d'ordre divers qu'il convient de préciser.

Il faudrait systématiser l'utilisation du Référentiel de professeurs des écoles, publié en novembre 1994 au *Bulletin Officiel de l'Education nationale*. Ce document, qui définit un profil de compétences, ne semble pas toujours suffisamment utilisé, ni en cours de formation, ni lors de l'évaluation.

Une des difficultés consiste à trouver des lieux d'accueil pour les stagiaires. Ces derniers, en effet, "remplacent" des instituteurs partant en formation continue. Il est donc nécessaire d'adapter l'offre et la demande. Or les instituteurs en charge d'une classe demandent surtout des stages de deux semaines, trois au plus, tandis que l'IUFM ne propose aux PE2 que des stages de quatre semaines au moins. Les stages de formation continue ont donc dû être portés à quatre semaines, ce qui tend à freiner les candidatures et rend plus difficile la constitution des équipes d'encadrement de ces stages.

Une autre difficulté concerne l'encadrement des PE2, étant donné l'augmentation du nombre global de stagiaires sur les deux années de formation. Les postes d'IMF sont en nombre insuffisant pour des raisons financières : chaque IMF touche en effet une rémunération complémentaire, à quoi s'ajoute le fait que, pour consacrer un tiers de son temps de service à des activités autres que la conduite de classe, il doit être relayé par un enseignant, ce qui nécessite la création d'un poste supplémentaire pour trois emplois d'IMF. Par ailleurs, tous les postes d'IMF ne sont pas pourvus par des personnels titulaires du CAFIMF car ceux-ci préfèrent devenir conseiller pédagogique de circonscription.

L'institution doit donc de plus en plus faire appel aux maîtres de stage temporaires (dans la Loire, par exemple, ils sont trois fois plus nombreux que les IMF). A l'origine, on ne devait les solliciter que pour les stages en observation, mais ils le sont également pour certains stages de pratique accompagnée au cours de la seconde année, notamment dans l'Ain. Les maîtres de stage temporaires, pour leur part, éprouvent beaucoup d'intérêt pour ce travail.

Dans les trois départements, les IMF encadrent les stages de pratique accompagnée, rendent visite aux PE2 qui effectuent leur stage en responsabilité, participent enfin aux jurys de soutenance de mémoires (ils ne dirigent pas de mémoire, bien que ceux d'entre eux qui sont titulaires d'une maîtrise aient la possibilité de le faire). Dans les départements de l'Ain et de la Loire, les IMF sont associés à la conduite des GSF et des GSP selon les modalités retenues dans chacun de ces départements : dans la Loire, les IMF ont peu de relations avec le centre local, contrairement à ce qui se passe dans l'Ain, où IMF et directeurs d'écoles d'application sont très

impliqués dans les enseignements et travaillent en étroite collaboration avec les formateurs de Bourg-en-Bresse. Dans le Rhône, quelques IMF interviennent dans le cadre du module "apprentissage et polyvalence", à l'initiative des PIUFM et non de l'institution. Les interventions ont donc un caractère limité et résultent davantage de relations personnelles que d'une collaboration institutionnelle. Dans la plupart des centres, les relations entre les IMF et les formateurs de l'IUFM demeurent insuffisantes, d'autant plus que ces derniers sont de moins en moins présents sur le "terrain" en raison de l'augmentation de leur charge d'enseignement. Le hiatus risque de s'amplifier, notamment lorsqu'il faudra procéder au renouvellement des anciens professeurs d'école normale qui contribuent, pour un certain nombre d'entre eux, à maintenir des relations avec le terrain. Il convient donc d'oeuvrer pour associer davantage les IMF à la vie de l'IUFM et développer des relations institutionnalisées.

Il existe un problème concernant la préparation à la prise de fonction en classe maternelle et en établissement situé en zone rurale ou en zone d'éducation prioritaire. L'IUFM semble manquer de formateurs qualifiés (au Centre de Lyon, notamment pour ce qui concerne la maternelle). De ce fait, c'est aux IEN qu'il revient d'assurer l'adaptation au poste. La création d'un tutorat en seconde année pourrait permettre de déceler rapidement les manques susceptibles de survenir ultérieurement, sans toutefois résoudre la question de la première nomination. Il faudrait donc, d'une part augmenter le nombre d'IMF, d'autre part associer davantage les IMF, les conseillers pédagogiques de circonscription et l'IUFM en vue d'un suivi des nouveaux professeurs.

2 - Le second degré

La création de l'IUFM a permis de décentraliser les activités du Centre pédagogique régional et donc de former désormais des PLC2 également à Saint-Etienne.

Un certain nombre de PLC2 se trouvent en stage en responsabilité, sans avoir suivi de stage préalable, d'observation ou de pratique accompagnée. C'est bien sûr le cas pour les lauréats ayant présenté le concours en candidats libres, qui entrent directement en seconde année, mais il arrive aussi que des étudiants inscrits en première année d'IUFM négligent d'accomplir leur stage de pratique accompagnée au profit de la préparation au concours : c'est le cas pour 40% d'entre eux. Cette situation peut apparaître incohérente au regard des missions de l'IUFM.

Sur la question des relations de l'IUFM avec ses partenaires, on peut déplorer l'absence de collaboration avec l'Inspecteur d'académie pour tout ce qui a trait à la formation des enseignants du second degré. Sa compétence serait pourtant indispensable touchant la connaissance du système éducatif et les questions d'intérêt national (réforme du collège, mise en place des modules aux lycées, etc.). Il conviendrait également de resserrer les liens entre les IPR et les formateurs de l'IUFM - ce qui serait d'ailleurs conforme aux vœux des IPR, mais non aux priorités retenues par l'Inspection générale et le recteur pour les missions des IPR-IA, à savoir l'inspection des professeurs et la formation continue dans le cadre de la MAFPEN. Si ce problème dépasse la compétence de l'IUFM, celui-ci ne devrait pas rester indifférent à une autre question, liée au rôle des IPR-IA : antérieurement, il leur revenait de proposer les maîtres de stage ; depuis que les modalités d'intervention des IPR ont été modifiées, le "vivier" des maîtres de stage a diminué car la procédure de l'appel d'offre n'est pas encore entrée dans les habitudes du second degré, et l'absence de reconnaissance par les corps d'inspection (même s'ils valident la candidature) peut freiner certaines candidatures.

Par ailleurs, l'IUFM cherche à améliorer ses relations avec les Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) en proposant une convention à ceux d'entre eux qui souhaitent accueillir des stagiaires. L'établissement apporte un accueil attentif et un suivi efficace, organise périodiquement des réunions de stagiaires (associant éventuellement les stagiaires d'EPLÉ voisins) pour les informer sur la vie de l'établissement, ainsi que des réunions interdisciplinaires de conseillers pédagogiques avec le concours de l'IUFM. En contrepartie, l'IUFM peut participer au programme local de formation des enseignants et envoyer des invitations "ciblées" aux activités qu'il organise.

Des problèmes d'incompatibilité d'emploi du temps entre stagiaires et maîtres de stage ont été évoqués à diverses reprises. Ils proviennent avant tout du fait que les stagiaires PLC2 sont affectés sur des supports d'enseignement (à la différence des PE et des stagiaires en lycée professionnel), selon un calendrier souvent sans rapport avec les contraintes horaires au sein de l'établissement. Il faudrait développer une meilleure information en direction des établissements, surtout en cas de notification urgente et, de manière plus générale, renforcer les contacts avec l'établissement sur cette question importante.

A l'heure actuelle, environ 50 % des stagiaires sont envoyés en binôme dans les établissements, ce qui favorise les échanges. Il est également très important que les stagiaires aient l'occasion de travailler dans les deux cycles de l'enseignement secondaire. Le stage de pratique accompagnée se déroule généralement en collège tandis que la plupart des stages en responsabilité sont effectués dans les lycées. De ce fait, les stagiaires connaissent moins bien le collège, où ils seront pourtant fort probablement nommés en première affectation. En outre, la date particulièrement tardive des nominations ne leur permet pas d'acquérir les connaissances indispensables avant la rentrée.

L'organisation des stages en entreprise devrait davantage tenir compte des acquis des étudiants : certains ont déjà plusieurs années d'expérience professionnelle là où d'autres ignorent tout du milieu industriel. Pour ces derniers, le temps actuellement consacré au stage est jugé trop court pour permettre de s'intégrer véritablement à l'entreprise, même si la situation semble plus satisfaisante pour les PLP2.

IV - La recherche

L'IUFM de l'académie de Lyon a effectué, à la fin de l'année 1995, un bilan de l'activité de ses équipes de recherche. A cette date en effet, sept des dix-sept équipes arrivaient au terme de leur projet. Nées d'initiatives individuelles, ces recherches ne répondaient généralement pas à des besoins repérés de formation et ont surtout permis d'utiliser les compétences locales. Le bilan a donc également fourni l'occasion de dégager de nouvelles orientations et de tenter de définir ce que pourrait être la recherche à l'IUFM de l'académie de Lyon.

Géographiquement, la localisation des équipes de recherche est très limitée : trois équipes fonctionnent au centre local de Bourg, les autres au Centre de Lyon ; Saint-Etienne et Villeurbanne n'ont pas encore réussi à se lancer dans la recherche. A Villeurbanne notamment, le manque d'enseignants-chercheurs ainsi que la charge d'enseignement des formateurs, alourdie par le nombre d'heures complémentaires, font que la liaison avec l'enseignement supérieur dans certains secteurs se fait difficilement et la capacité d'organiser ou de participer à des opérations de recherche reste très réduite.

Certaines équipes ont développé des partenariats extérieurs à l'IUFM : deux équipes travaillent sous le double sceau IUFM/MAFPEN ("Nation, nationalités en Europe aux XIXe et XXe siècles en classe d'histoire et géographie au lycée", "Recherche didactique sur les révolutions industrielles") ; quatre sont subventionnées par le Conseil régional Rhône-Alpes ("Didactique de la poésie", et "Recherche sur les révolutions industrielles" à Lyon, "Ecole rurale et réussite scolaire" et "La relation entre école et musée" à Bourg-en-Bresse) ; une autre ("De la notion de médiation cognitive dans sa relation aux apprentissages scolaires") a conclu un accord de partenariat avec la ville de Lyon.

Un classement par type de recherche permet de recenser huit équipes en recherche-innovation, six en recherche-développement, deux en recherche-action, un divers.

On relèvera quatre difficultés majeures affectant la recherche à l'IUFM de l'académie de Lyon, difficultés exprimées par l'Institut lui-même : un manque de lisibilité des résultats, des équipes insuffisantes, un manque de liaison avec la recherche universitaire, enfin un corps enseignant dans l'ensemble peu familiarisé avec la recherche.

Ces difficultés sont prises en compte dans les nouvelles orientations définies par l'Institut. Désireux d'aller au-delà de la recherche-innovation et de la production d'outils, l'Institut s'est au préalable attaché à définir sa spécificité en matière de recherche, au carrefour de la recherche universitaire et du terrain. Il souhaite s'orienter, encore que de manière non exclusive, vers le domaine de la recherche-développement, c'est-à-dire "une recherche s'appuyant en amont fortement sur la recherche fondamentale, repérant un ou des besoins précis du terrain [...] s'imposant comme finalité l'élaboration d'un prototype ou d'un modèle, la mise au point de nouveaux processus et intégrant à sa recherche même la réflexion sur les conditions et les moyens de sa diffusion" (*Rapport présenté au Conseil scientifique et pédagogique du 15 novembre 1995*). La recherche-développement pourra apporter des bases solides à la recherche-innovation et la production d'outils.

La recherche-développement, par son lien avec la recherche fondamentale, pose le problème des rapports de l'IUFM avec les laboratoires et les centres de recherche extérieurs. L'Institut et la MAFPEN se sont engagés dans une démarche commune pour mettre en place les partenariats nécessaires.

L'IUFM bénéficie de conditions internes favorables. La recherche individuelle à l'Institut a montré sa vitalité : en 1994, on comptait dix-neuf thèses préparées par des formateurs de l'Institut, dont quatre ont été soutenues depuis. En ce qui concerne les formateurs récemment recrutés, ils sont tous engagés dans une recherche doctorale. Cette situation résulte d'une politique de recrutement soucieuse de la liaison formation / recherche et se trouve facilitée par un soutien actif sous forme de décharges horaires accordées aux formateurs en début ou en fin de thèse - outre l'aide fournie par l'INRP (trois formateurs ont une décharge INRP de 120 heures, six une décharge IUFM de 75 heures).

Le nombre d'enseignants-chercheurs reste encore insuffisant, surtout en ce qui concerne les professeurs, et certaines disciplines en sont même totalement dépourvues. (Actuellement, l'objectif est de pourvoir chaque discipline d'au moins un enseignant-chercheur et de recruter un professeur d'université dans les disciplines les plus importantes en volume de formation.) Presque tous les enseignants-chercheurs de l'IUFM sont rattachés à des laboratoires ou des centres de recherche, majoritairement situés dans la région lyonnaise. Ces enseignants auraient naturellement vocation à jouer un rôle d'encadrement de la recherche à l'IUFM et d'interface entre la recherche fondamentale des laboratoires universitaires et la recherche appliquée des équipes de l'Institut, ce qui n'est pas le cas. Quatre équipes de recherche seulement sont placées sous la responsabilité d'enseignants-chercheurs. Cette situation est peut-être due à une politique de recrutement qui ne prend pas suffisamment en compte la capacité des candidats à transférer la recherche fondamentale à la recherche appliquée au domaine de l'éducation. Il faut également souligner l'absence de reconnaissance - en termes d'avancement de carrière - qui constitue un handicap pour certains types de recherche, comme la didactique des disciplines par exemple.

Au terme d'un appel d'offres, lancé pour infléchir les orientations de la recherche et les faire converger, l'IUFM a finalement retenu 19 équipes regroupant 203 formateurs de toutes catégories :

- 5 équipes en recherche-développement (58 formateurs) s'intéressant surtout à la didactique des disciplines, dont les langues vivantes à l'école primaire ;
 - 7 équipes en recherche-innovation et production d'outils de formation (72 formateurs) autour d'un thème dominant : la place de l'informatique et des multimedia dans la formation ;
 - 5 équipes en recherche-action (35 formateurs) s'intéressant, entre autres, à la construction d'un référentiel de compétences des futurs enseignants.
- Deux autres équipes ont pour projet, l'une la relation entre école et musée, l'autre l'école rurale.

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Lyon**

Les services communs

I - L'admission

Les IUFM ont été créés à une époque de pénurie de candidats aux concours de recrutement pour les métiers de l'enseignement, notamment en ce qui concerne le premier degré. Depuis, la tendance s'est inversée et les IUFM doivent faire face à un afflux massif de candidats.

L'IUFM de l'académie de Lyon est confronté à un accroissement considérable des candidatures, lesquelles se sont multipliées par 4 en quatre ans, passant de 2 791 en 1992 à 11 578 en 1995. L'augmentation est particulièrement élevée pour les CAPLP2, les CAPET et les CPE (cf. chiffres-clés). La forte augmentation des candidatures a exigé au fil des années la mise en œuvre d'une véritable politique d'admission nécessitant un affinement progressif des modalités d'admission.

Le rapport entre le nombre de candidats et le nombre d'inscrits à l'IUFM est en constante augmentation. C'est pour le CAPES que l'écart est le moindre (1,6 candidat pour 1 inscrit en 1994), mais il s'est creusé en 1995-1996 (2 candidats pour un inscrit). Le concours de PE est celui qui connaît le plus grand écart entre candidats et inscrits (6,4 en 1994, 8,2 en 1995), le nombre de postes mis au concours restant relativement stable.

La mise en place d'une politique d'admission et les réajustements successifs qui ont été nécessaires chaque année constituent l'un des points majeurs de la réflexion de l'Institut, comme le montrent les comptes rendus des séances de Conseils. Le choix des modalités d'admission n'est pas encore stabilisé et continue d'évoluer. Il faut, en effet, tenir compte, pour tous les concours, des possibilités d'accueil et des moyens de l'IUFM.

1 - Le premier degré

Le nombre d'étudiants admis à préparer le concours de professeur des écoles en IUFM est déterminé par le nombre de postes annuellement mis au concours, lequel connaît une relative stabilité (autour de 400 par an).

Les modalités d'admission en première année à l'IUFM de l'académie de Lyon sont les suivants, par ordre de priorité :

- le diplôme
- la nature disciplinaire du diplôme
- le baccalauréat (série et mention)
- l'admissibilité à un concours de recrutement aux fonctions d'enseignement, d'éducation ou d'orientation
- l'expérience professionnelle et éducative
- la bonification accordée aux vœux prioritaires pour une admission dans l'Ain.

Le classement des dossiers s'effectue selon un barème. Une commission d'admission, présidée par le directeur de l'Institut, a été mise en place pour procéder à l'examen des dossiers. Conformément au décret de 1994, elle comprend six enseignants-chercheurs, dont quatre membres des universités de rattachement, six enseignants du premier ou du second degré, et deux personnalités extérieures. Jusqu'à cette date, la commission était souveraine. Depuis, les modalités de la procédure de recrutement ont changé : les conditions d'admission sont désormais fixées par le Conseil d'administration et mises en œuvre par la commission.

Quelques remarques s'imposent concernant les modalités d'admission. Le recrutement se fait en principe au niveau de la licence, mais le barème tend à favoriser les diplômes de maîtrise, voire de DEA, effet pervers dont l'IUFM semble conscient. Lors d'un débat en Conseil d'administration sur les modalités à retenir pour la rentrée 1995, il est apparu que, d'après les statistiques effectuées par l'Institut, les étudiants les plus susceptibles de réussir le concours sont ceux ayant obtenu leur licence dans le délai le plus rapide et dans les meilleures conditions. Dans la mesure où les étudiants qui ont des diplômes plus élevés n'ont pas un meilleur taux de réussite au concours, il "convient de ne pas accentuer l'avantage donné à ces profils". La formulation reste

toutefois ambiguë puisqu'elle laisse supposer que "l'avantage" restera aux diplômés supérieurs à la licence.

L'IUFM de l'académie de Lyon procède depuis des années à un rééquilibrage des disciplines en faveur des sciences et a veillé à maintenir un quota de licences scientifiques au moment du recrutement. Pour l'année 1995-1996, les candidats ayant les diplômes adéquats sont classés dans quatre séries différentes :

- licences scientifiques (Mathématiques, Sciences physiques, Biologie-Géologie...);
- licences de lettres et sciences humaines (Philosophie, Lettres, Histoire, Géographie, Langues vivantes);
- licence STAPS ; licence de Sciences de l'éducation, option "préparation aux métiers de l'enseignement" de l'université de Lyon II ; licence de Sciences de l'éducation de Saint-Etienne, pour la filière "métiers de l'enseignement" réservée exclusivement aux titulaires d'un BTS ou d'un DUT ;
- autres licences (dont LEA et FLE).

Le Conseil d'administration a fixé pour objectif de recruter dans chacune des séries, dans les proportions respectives de 30 %, 40 %, 12 % et 18 %, en veillant cependant à ce que les écarts entre les derniers admis restent dans des limites raisonnables. En 1995, les candidatures dans chacune des séries se répartissent respectivement en 21 %, 37 %, 5 % et 37 %. A l'issue de la procédure d'admission, le recrutement s'est fait dans les proportions respectives de 28 %, 42 %, 8 % et 22 %. On notera une difficulté concernant le recrutement des candidats préparant l'option "physique et technologie" du concours au professorat des écoles. Ces étudiants ont en général des cursus extrêmement variés, ce qui rend complexe l'organisation d'un enseignement cohérent et adapté. Une meilleure sélection en première année sur les diplômes obtenus pourrait aisément corriger cette difficulté.

La procédure de recrutement en 1994-1995 a, semble-t-il, relativement bien fonctionné mais n'a pas suffi à opérer une sélection suffisante. A la rentrée 1996 a été introduit un QCM de 80 questions (33 de français, 34 de mathématiques, 13 de culture générale), chargé de garantir les connaissances minimales en français et en mathématiques, essentielles car éliminatoires lors du concours. Ce test est actuellement pratiqué par douze IUFM (l'université de Lyon III a poussé à l'adopter en vue de favoriser le recrutement des meilleurs candidats). Au vu des résultats, il apparaît que le test a peu modifié la répartition et le classement par série.

2 - Le second degré

Certains concours, notamment dans les disciplines scientifiques, acceptent les candidats en nombre limité, en fonction des possibilités d'accueil dans les laboratoires. Les capacités pour la rentrée 1995, proposées par les présidents d'université sur demande de l'IUFM, ont été les suivantes :

Concours à capacité d'accueil limitée par les universités

	Lyon I	Saint-Etienne
CAPES Mathématiques	160 étudiants	
CAPES Sciences physiques	entre 40 et 72 étudiants	20 étudiants
CAPES Biologie - Géologie	45 étudiants	
CAPEPS	160 étudiants	
CAPET Biotechnologie	27 étudiants	

Concours à capacité d'accueil limitée par l'IUFM

	CAPLP2	CAPET
Mathématiques - Sciences	36 étudiants	
Biotechno - Santé - Environnement	12 étudiants	12 étudiants
Sc. et Techn. médico-sociales	12 étudiants	
Génie civil	CAPLP2 + CAPET =	32 étudiants
Génie électrique	CAPLP2 + CAPET =	30 étudiants
Communication administrative et Bureautique	35 étudiants	

Pour les autres concours, l'accueil se fait en fonction des capacités de l'IUFM et des établissements scolaires pour les stages. Les effectifs sont donc de facto limités. Pour le CAPES de documentation ou le concours de Conseiller principal d'éducation, par exemple, n'ont été retenus à la rentrée 1995 que 70 candidats.

Le problème de la gestion des flux en lettres et sciences humaines constitue un point délicat des relations avec les universités, qui défendent le principe de l'égalité des chances et doivent gérer l'afflux des étudiants dans des licences parfois pléthoriques. Or l'IUFM apparaît désormais comme un débouché au terme de la licence et la politique d'admission qu'il mène n'est pas toujours bien comprise. La question de la gestion des flux fait l'objet d'une réelle concertation entre l'IUFM et les universités, mais des divergences peuvent surgir. L'université de Lyon II, par exemple, a renoncé à prendre position sur cette question. Le risque majeur est de voir se développer à l'université des formations "clandestines" accueillant les candidats refusés par l'IUFM.

Les modalités retenues sont les suivantes :

- cursus universitaire et/ou expérience professionnelle antérieure
- niveau des diplômes
- rythme et homogénéité des études
- admissibilité à un concours de recrutement aux fonctions d'enseignement, de documentation, d'éducation ou d'orientation
- modules universitaires de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement
- stages en entreprise ou à l'étranger.

Des groupes d'experts comprenant des responsables de filière et des responsables universitaires examinent les dossiers et font des propositions à la commission d'admission, en explicitant leurs critères. Il est nécessaire que ces critères soient rendus publics afin d'éviter des incidents avec la commission et de permettre une harmonisation entre l'IUFM et l'université.

Pour les CAPET et les PLP2, les conditions d'admission prennent en compte l'activité professionnelle. Parmi les étudiants directement issus d'une licence (plus particulièrement pour les concours PLP2), il est nécessaire de privilégier ceux qui sont passés par une formation technique, et qui viennent donc d'un BTS et d'un DUT. Les licences à mettre en place doivent être spécifiquement adaptées à ce type de public et donc négociées entre l'IUFM et l'université.

La gestion des flux est devenu l'un des problèmes majeurs de l'IUFM qui y consacre l'un de ses "chantiers" dans le Projet d'établissement, en relation avec la question de la pré-professionnalisation à l'université. On notera que le changement des modalités d'admission d'une année sur l'autre, résultant de la nécessité d'un réajustement permanent, est très mal vécu par les candidats qui le perçoivent comme une mesure arbitraire, interdisant en outre tout choix préalable de cursus en vue de préparer les concours de l'enseignement.

II - Les allocations

La commission d'attribution des allocations est désignée par le Recteur. L'attribution se fait sur examen des dossiers confiés à deux sous-commissions présidées par le directeur de l'IUFM, l'une pour le premier, l'autre pour le second degré. Les allocations sont attribuées en fonction de la qualité du cursus, non sur des critères sociaux. Celles de première année sont distribuées essentiellement aux PE et aux PLP2 : un tiers en moyenne des PE et des PLP2 en bénéficient. Le tableau suivant montre l'évolution de l'attribution des allocations de première année :

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
PE	220	240	235	188	120
CAPES	20	21	44	39	15
CAPET	14	18	19	21	22
CAPLP2	26	48	61	55	35

L'évolution montre une tendance à la baisse depuis trois ans pour les allocations attribuées aux professeurs d'école, et depuis deux ans pour les concours du second degré (sauf pour les CAPET). Depuis la rentrée 1992, des allocations ont été distribuées pour la préparation du CAPET de Génie civil (option B) et de Génie électrique (option B), pour le CAPES de Mathématiques et, depuis trois ans, pour les CAPES de Lettres classiques et de Physique-Chimie. En ce qui concerne les CAPLP2, sur les onze existants, plus de la moitié ont été soutenus entre 1993 et 1996 par l'attribution d'allocations.

III - Les résultats

1 - Les résultats aux concours

L'IUFM a mis en place des outils d'analyse des résultats aux concours. Il est ainsi possible d'établir une comparaison par concours du taux de réussite de l'IUFM avec le taux de l'académie, voire le taux national pour les concours du second degré. L'Institut effectue également des statistiques détaillées par filière qui prennent en compte, par exemple, l'université de préparation au concours, les inscriptions multiples, la part des candidats de l'enseignement privé (cf. chiffres-clés). Le concours de PE fait l'objet de statistiques particulièrement approfondies qui permettent d'établir, pour les inscrits et admis au concours, une répartition par âge, sexe, niveau de diplôme, nature du diplôme. Ces statistiques portent sur les candidats de l'IUFM mais aussi de l'académie de Lyon. Les informations, notamment celles recueillies pour le concours de PE, servent à affiner les modalités d'admission.

Si l'on considère l'ensemble des concours, le taux de réussite des allocataires est supérieur à celui des non-allocataires, et ce de façon très significative pour les CAPES et les CAPET (cf. chiffres-clés).

Le taux de réussite des candidats de l'IUFM au concours de professeur des écoles est très supérieur au taux académique puisqu'il varie entre 40 et 50%, contre 3 à 10% hors IUFM. Les concours du second degré, pour leur part, connaissent tous une baisse du taux de réussite depuis 1991, excepté les CPE. Pour les CAPES et le CAPEPS, le taux de réussite des candidats de l'IUFM reste supérieur aux taux académique et national, mais l'écart s'est très fortement réduit. Les CAPET et CAPLP2 connaissent la même évolution, toutefois l'écart des taux reste important pour les CAPLP2. On note le cas particulier des CPE dont le taux de réussite IUFM, bien que supérieur aux taux hors IUFM, reste très faible, variant entre 10 et 15%.

Pour le CAPES de Physique-Chimie, les résultats font apparaître des pourcentages de réussite variant de 49% en 1993 (25 admis) à 34% en 1994 (20 admis) et 32% en 1995 (27 admis). Par ailleurs, en 1995, 5 candidats ont été admis au concours de l'enseignement privé. Sur ces trois dernières années, les résultats de l'IUFM sont supérieurs à la moyenne nationale, mais parfois inférieurs en proportion aux résultats du reste de l'académie. En Sciences naturelles, les résultats sont très honorables avec un pourcentage de réussite compris entre 45% et 50%, très au-dessus de la moyenne nationale. Sauf pour l'année 1995, les résultats ont toujours été supérieurs à ceux obtenus dans l'académie hors IUFM. Les résultats du CAPES de Mathématiques sont bons, toujours supérieurs au pourcentage national ainsi qu'au pourcentage de l'académie hors IUFM. Pour le CAPES de Sciences économiques et sociales, les résultats pourraient paraître moyens (entre 20% et 25% de réussite) ; cependant, ils sont très nettement supérieurs au pourcentage national et représentent la quasi-totalité des étudiants reçus dans l'académie. Quant aux résultats du CAPEPS, ils sont de très bon niveau depuis la création de l'IUFM : de 36% pour l'année 1994, la moins faste, à 49% en 1995, ils restent dans tous les cas supérieurs, parfois largement, aux résultats nationaux et représentent la quasi-totalité des reçus de l'académie.

En ce qui concerne les formations techniques à l'IUFM de l'académie de Lyon, le tableau suivant fait ressortir un certain nombre de caractéristiques générales permettant de se faire une idée claire des résultats de la préparation aux concours. Le tableau résume pour chacune des filières les capacités d'accueil, le nombre d'inscrits en première année, les présents et les admis au concours de 1995, le nombre d'étudiants de l'IUFM admis à un autre concours que celui qu'ils sont censés préparer, le nombre d'admis dans l'académie hors IUFM. On a porté, d'autre part, le nombre de postes ouverts au niveau national en 1995 ainsi que le pourcentage de postes pourvus.

Les formations techniques à l'IUFM de Lyon

		Capacité d'accueil	Résultats à l'IUFM de Lyon (1994/1995)			Admis autre concours	Admis hors IUFM	Stagiaires 1995	Résultats nationaux (1994/1995)	
			Etudiants 1ère année						Nbre de postes	% de postes pourvus
			Inscrits	Présents	Admis					
C A P E T	Génie civil : Struct. et ouvrages	12	12	12	4	5	6	7	62	87
	Génie électrique : Electrotechnique et énergie	30	28	24	18	1	3	11	250	59
	Biotechnologie :									
	Biochimie Génie bio.	27	23	23	3	0	2	6	50	78
	Biotechnologie Santé environnement	12	10	7	3	1	1	2	15	100
T	Economie - Gestion :									
	Administrative	-	25	16	4	1	4	11	145	100
	Comptable Commerciale	- -	82 41	60 32	9 4	2 1	5 3	16 8	300 192	100 100
C A P L P 2	Math-Sc. Phys.	35	33	29	14	7	9	10	455	95,4
	Biotechnologie : Santé environnement STMS	12	5	5	3	2	3	5	50	42
		12	8	5	3	0	0		30	100
	Génie électrique : Electrotechnique et énergie	15	5	4	2	2	5		75	100
	Génie civil : Construction Economie	12	14	12	8	6	7	4	35	74,3
		12	3	3	3	1	1	2	25	76
	Coummun. Admin. et Bureautique	35	44	37	13	0	2	20	125	100
	Comptabilité et Bureautique	-	31	24	7	4	7	16	170	100
	Vente	-	35	26	10	5	6	11	170	100
	Lettres-Histoire	-	20	19	10	13	26	14	420	-
Anglais-Lettres	-	17	16	2	8	12	17	375	-	

L'analyse de ce tableau montre l'un des problèmes structurels majeurs des IUFM, à savoir la difficulté de maîtriser la création et le contenu des licences qui sont les prérequis à une préparation adéquate aux différents concours. On relèvera ainsi le cas du CAPES et du CAPLP2 de Génie mécanique, non répertoriés dans le tableau, qui ne sont pas préparés à l'IUFM de l'académie de Lyon en raison de l'absence de licence correspondante. Malgré cela, l'IUFM de l'académie de Lyon reçoit des stagiaires en seconde année, ex-candidats libres ou venant d'autres académies. Cette situation peut sembler anormale puisqu'existent des universités et des écoles d'ingénieurs (Ecole centrale de Lyon, INSA) de haut niveau en mécanique, susceptibles de fournir en licence un corps de professeurs de qualité. Une situation de ce genre ne risque-t-elle pas de se reproduire en Génie civil où l'évolution de la licence inquiète fort le responsable de la filière, ou encore dans la filière Economie et gestion administrative ?

Le problème est plus difficile encore lorsque les concours réclament une formation bivalente, en particulier pour les PLP2 généralistes : Mathématiques-Sciences, Lettres-Langues, Lettres-Histoire. Aucune formation au niveau licence n'est adaptée au concours Lettres-Langues, par exemple. Les formateurs préconisent ainsi de faire entrer en première année des titulaires de licences de langues qui se recyclent plus aisément en lettres que les littéraires en langues. De ce fait les étudiants reçus à ces concours ont une variété de cursus étonnante. En guise d'exemple, on peut citer le cursus des stagiaires PLP2 Mathématiques-Sciences de Villeurbanne en 1996 : sur les 20 stagiaires, 3 ont obtenu une licence de Mathématiques, 5 une licence de Sciences physiques, 3 une maîtrise de Sciences physiques, 1 une maîtrise de Mécanique, 1 une licence de Mécanique, 3 une licence de Télécommunications, 1 un DEA en Sciences de l'éducation, 1 une licence MASS et le dernier est ingénieur. Il est difficile, dans ces conditions, d'organiser une préparation disciplinaire cohérente en seconde année, sauf à proposer une formation à la carte.

La sélection pour l'admission en première année se révèle ainsi particulièrement ardue. En conséquence, dans de nombreuses disciplines, la probabilité de réussite au concours pour un étudiant de première année est faible. Le tableau montre, de plus, que de nombreux stagiaires viennent de l'académie de Lyon sans avoir suivi la formation de première année à l'IUFM. Cette double constatation est préoccupante : si la plupart des étudiants de première année échouent au concours, il devient impossible de créer un sentiment d'appartenance à l'institution ; en outre, le nombre important d'étudiants entrant directement en deuxième année pose la question de l'utilité de la première année d'IUFM. Une réflexion approfondie doit être menée sur l'ensemble de ces problèmes, et en particulier sur les critères de sélection en première année.

Certains secteurs sont plus favorisés et/ou mieux organisés. On peut citer en exemple le cas du CAPET de Génie électrique, où sur 24 étudiants présents au concours, 18 ont été reçus (plus 1 admis au CAPLP2). Cette situation résulte du couplage étroit entre la préparation universitaire et la formation à l'IUFM, le responsable de la filière enseignant en même temps à l'université et faisant appel aux capacités des écoles d'ingénieurs. La situation est d'autant plus favorable que, pour ce concours, 60 % seulement des places disponibles ont été attribuées.

Les formateurs reconnaissent, et c'est à souligner, que la création de l'IUFM a permis de développer une capacité d'organisation et de relation avec les universités et les écoles ainsi qu'une liberté de choix des intervenants, qui n'existaient pas au temps de l'ENNA. Ces facteurs devraient donc permettre une évolution positive.

D'autres difficultés structurelles peuvent par ailleurs provenir de capacités d'accueil réduites dans les lycées de l'académie pour les stages en responsabilité ou même de pratique accompagnée. Par exemple, en Génie civil, trois lycées techniques et deux lycées professionnels seulement sont capables, dans l'académie, d'accueillir des stagiaires. La situation est identique en Biotechnologie où trois établissements seulement sont disponibles. Dans ces secteurs, c'est essentiellement ce paramètre qui limite le nombre d'étudiants par promotion. Si l'on remarque que, dans ces filières, les postes mis au concours ne sont pas tous pourvus et que les IUFM où existe une préparation sont en nombre très faible (quatre et trois respectivement), on peut souhaiter qu'une réflexion interacadémique soit engagée pour envoyer les stagiaires de Lyon dans des lycées d'académies voisines.

2 - La validation et la titularisation

Conformément à la réglementation, la validation intervient au terme de la seconde année d'IUFM et prend en compte le stage en responsabilité, le mémoire professionnel et les modules englobant les formations commune, didactique et disciplinaire, les stages de pratique accompagnée ainsi que le stage en entreprise pour les stagiaires des lycées professionnels.

Il existe cinq jurys de validation, présidés par le directeur :

- professeurs des écoles,
- professeurs des collèges et lycées,
- professeurs des lycées professionnels,
- conseillers principaux d'éducation,
- professeurs de l'enseignement privé.

Une appréciation est portée sur chacun des trois volets de la formation. La mention "insuffisant" à l'un des trois entraîne la non-validation automatique de toute la scolarité. La question se pose d'une disparité, d'une discipline à l'autre, voire d'un centre local à l'autre, dans les procédures de validation concernant les modules d'enseignement.

A l'issue de la procédure de validation, les dossiers des stagiaires sont remis aux jurys académiques qui décident de la titularisation, laquelle n'est pas systématiquement liée à la validation. La titularisation peut être refusée, accordée à l'issue d'une inspection supplémentaire, voire accordée à des stagiaires dont la scolarité n'a pas été validée par l'IUFM. Dans les faits, le pourcentage de candidats titularisés par rapport aux validés varie entre 93% et 100%. 10% environ des stagiaires ne sont pas validés par le jury de l'IUFM, 5% environ ne sont pas titularisés (en comptant les congés de longue durée, de maternité, etc.). On peut considérer que le nombre de stagiaires ayant suivi normalement la seconde année et qui échouent définitivement est de l'ordre de 3%.

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Lyon**

Troisième partie

I - Conclusions

Devant la nécessité de rassembler et de faire vivre ensemble des structures et des cultures très diverses (Ecole normale, Ecole normale nationale d'apprentissage, Centre pédagogique régional, Inspection, Université), le choix a été fait d'une organisation centralisée qui puisse intégrer les centres locaux dans une dynamique d'ensemble. Des structures transversales ont été créées (services communs, unités de coordination disciplinaire) afin d'améliorer l'articulation entre le siège et les centres et de favoriser la constitution d'une culture commune, conformément à l'objectif initial de la création des IUFM. L'évaluation par le CNE, en constatant les résultats obtenus et les dynamiques engagées, a confirmé que cette stratégie était, malgré quelques difficultés, adaptée et efficace. L'IUFM de l'académie de Lyon constitue maintenant un réel ensemble, adapté aux caractéristiques de son contexte particulier et susceptible d'améliorer son insertion dans le dispositif universitaire régional. Une culture commune est en train d'émerger. Après une phase d'installation et d'expérimentation, cet Institut entre donc en phase de consolidation.

Cette consolidation passe notamment par la confirmation des principes organisationnels et des options de formation retenus par l'IUFM pour bâtir son projet pédagogique et son identité. L'effort de clarification du projet et de simplification de l'organisation sera d'autant plus efficace que l'évaluation détaillée des choix concrets et des structures actuellement mises en oeuvre aura été faite en associant toutes les parties prenantes, tant internes qu'externes.

L'équipe de direction entend bien utiliser le rapport du Comité comme un outil de travail, poursuivant ainsi sa propre démarche d'évaluation. Un nouveau directeur-adjoint, spécifiquement chargé d'une démarche d'évaluation, vient en outre d'être nommé à la rentrée 1996. La dimension de l'évaluation est donc fortement affirmée par l'IUFM de l'académie de Lyon, ce qui laisse bien augurer de la capacité d'évolution de l'établissement et de sa volonté d'apporter les correctifs nécessaires à certaines faiblesses de fonctionnement.

Les recommandations du Comité s'inscrivent dans la nécessité d'améliorer le fonctionnement transversal et l'articulation entre les diverses composantes de l'établissement, ce qui suppose, dans nombre de cas, une meilleure définition des rôles respectifs.

II - Recommandations

1 - Dans l'ensemble, **l'articulation** entre le pouvoir central, les filières, les unités de coordination disciplinaire et les centres locaux manque encore de clarté en dépit de la mise en place de dispositifs de coordination. Parmi les "chantiers" ouverts par le Projet d'établissement, on soulignera l'importance du chantier consacré aux "liaisons", qui doit engager la réflexion sur les relations entre les diverses structures de l'Institut.

L'IUFM de l'académie de Lyon entre désormais dans une phase de stabilisation et de consolidation qui devrait lui permettre de dépasser certaines contradictions entre centralisation et recherche de la participation. Dans cette perspective, il s'agit de préciser davantage **le rôle et les compétences des diverses composantes**.

Il apparaît indispensable notamment de reprendre la question des relations entre les filières et les unités de coordination disciplinaire qui se sont modifiées au cours des dernières années. Constatant l'utilité et le potentiel de la notion même d'UCD pour renforcer les liaisons transversales, on ne peut que soutenir l'effort de réflexion mené pour **redéfinir la fonction et les objectifs** de cette structure, complément indispensable des filières, du fait notamment de l'évolution de leur rôle.

2 - Les services communs, de création récente, sont une initiative intéressante et fructueuse.

Le service d'information et d'action culturelle pourrait être amélioré, notamment en ce qui concerne son impact interne, mais son dynamisme lui fait jouer un rôle réel dans la constitution de l'identité de l'Institut.

Le service commun de documentation témoigne du souci de la direction de mener une véritable politique documentaire, ce qui est à souligner. Il est d'autant plus regrettable que la coopération avec les universités soit difficile à établir, en raison de l'absence de répondant de certaines d'entre elles. Il convient donc d'engager les universités à davantage de collaboration.

Le service commun des relations internationales aurait besoin d'être soutenu par une politique clairement définie.

3 - Dans le même ordre d'idées, dans le domaine de **la recherche** et au vu des résultats déjà acquis, il paraît nécessaire de poursuivre l'effort de structuration et de coordination interne, et d'accentuer la coopération avec les universités associées (définition de thématiques, encadrement, évaluation...). Il serait par ailleurs utile de mieux faire correspondre la demande interne de recherche à l'offre, et d'envisager les modalités d'une collaboration plus intense avec les autres IUFM.

4 - Si l'IUFM veut être en mesure d'avoir une véritable gestion du personnel enseignant en relation avec la mise en place du plan de formation et, au-delà, d'engager une réelle politique de recrutement, il est indispensable qu'il dispose rapidement **d'éléments précis de bilan et d'analyse**.

5 - En ce qui concerne la gestion financière et comptable, il serait souhaitable de mettre en place **un système d'analyse de gestion**, au moins partiel, qui permettrait d'effectuer pour une part de l'enveloppe de fonctionnement, une répartition des moyens fondée sur des critères objectifs (effectifs, surfaces...), tout en conservant la possibilité d'une marge de manœuvre touchant les projets ou les innovations.

6 - La **politique de formation des personnels IATOS**, très appréciée, doit être encouragée.

7 - Un problème demeure délicat, celui de **l'admission** en première année d'IUFM et de **la régulation des flux**, notamment dans les disciplines littéraires. La position de chacune des universités doit être clairement définie, en étroite concertation avec l'Institut.

8 - La question du rôle de **la pré-professionnalisation** devrait être reprise en vue d'améliorer, en liaison avec l'IUFM, la cohérence des parcours pour les étudiants et de mieux prendre en compte cette pré-professionnalisation dans l'admission à l'IUFM.

9 - Un grand nombre de formateurs, notamment les formateurs associés, ont toujours du mal à se situer dans le système IUFM. De même que les IMF, ils ont de la difficulté à s'intégrer dans les UCD. Outre la redéfinition de la fonction des UCD, il convient donc de **développer la concertation** au sein des unités de coordination disciplinaire.

10 - Il faudrait systématiser l'emploi du **référentiel de professeur des écoles**, document qui ne semble pas toujours suffisamment utilisé ni en cours de formation, ni lors de l'évaluation.

11 - Il est indispensable d'œuvrer pour **resserrer les liens entre les instituteurs maîtres formateurs et les enseignants de l'IUFM**, en associant davantage les IMF à la vie de l'IUFM et en développant des relations institutionnalisées qui ne résultent plus uniquement de contacts individuels, si fructueux soient-ils.

12 - Il serait souhaitable de développer la **collaboration avec l'Inspection académique** pour ce qui concerne la formation des enseignants du second degré et de resserrer les liens entre les IPR et les formateurs de l'IUFM.

IUFM
Académie de Lyon

5, rue Anselme
69317 LYON cedex 04
Tél : 04-72-07-30-30

En préambule, je tiens à dire dans cette postface tout l'intérêt tu travail conduit par le Comité National d'Evaluation intérêt pour l'établissement comme pour tous ses acteurs.

L'auto-évaluation, à partir des éléments méthodologiques fournis par le Comité, peut sembler, au départ, une lourde charge supplémentaire pour les équipes et les services sollicités. Mais sa réalisation amène rapidement chacun à découvrir l'intérêt de la démarche. Personnellement cela a renforcé ma conviction ancienne qu'un établissement se voulant autonome et responsable, doit se doter, en permanence, des outils nécessaires pour conduire des évaluations internes et que celles-ci soient guidées par une forte volonté politique d'agir en ce sens. La confrontation des évaluations internes et externes accroît considérablement l'intérêt, et sans doute l'efficacité, de ces deux démarches.

Les nombreux contacts avec le président du Comité les experts et les chargés de mission furent toujours empreints de la plus extrême courtoisie. Ils ont été l'occasion de riches échanges, très ouverts, marqués avant tout par un profond souci de compréhension. Les discussions commencées avec les experts se sont souvent poursuivies en interne, après leur départ, par d'intéressants débats. Ceux-ci ont ainsi conduit à quelques évolutions rapides que je signalerai plus loin.

Alors que le rapport du Comité n'est pas encore diffusé, il ne me semble pas exagéré de dire qu'il est déjà possible de noter au sein de l'établissement ce que l'on pourrait nommer un « effet CNE » dont je vois, au moins, trois signes majeurs :

- 1)- la prise de conscience du besoin d'information et d'une mémoire, sur ce que nous faisons, autour de quelques indicateurs simples ;
- 2)- à travers les discussions avec les experts, la mise en lumière d'une culture commune qui était déjà naissante, mais difficile à cerner jusque là ;
- 3)- l'encouragement dans la conduite d'actions nouvelles pour améliorer au quotidien le fonctionnement de l'établissement (communication interne, chantier sur les liaisons).

Pour ma part, je suis persuadé que ces effets se multiplieront lorsque le rapport aura été diffusé, lu et discuté au sein de l'IUFM

Dans cette courte postface, je me limiterai à préciser des éléments de la politique de l'établissement et de la politique des emplois. J'indiquerai, pour terminer, quelques évolutions récentes de l'organisation.

1)- Sur des éléments de la politique générale de l'établissement

La politique de recherche de l'établissement sera désormais orientée par la préparation de la contractualisation prévue pour 1999. Elle sera facilitée par l'augmentation du nombre des enseignants-chercheurs et par des actions qui seront progressivement entreprises pour mieux définir leur rôle et les aider à pouvoir prendre plus de responsabilités dans la conduite de la politique scientifique de l'établissement. Dès à présent, l'unique appel d'offres interne que nous lançons chaque année pour encourager les équipes de formateurs (permanents et de terrain) à s'engager dans des innovations, des recherches-actions, du développement et des recherches universitaires qualifiantes (DEA, thèses), sera complété d'un second appel d'offres plus restreint. Celui-ci visera à encourager la constitution de nouvelles équipes. Si elles persévèrent, elles pourraient envisager d'obtenir le label de « jeune équipe », en liaison avec des laboratoires universitaires, au moment de la contractualisation de l'IUFM en 1999.

Nos bonnes relations avec les universités pourraient encore gagner en qualité ; les reproches formulés par certains responsables universitaires sur l'opacité - selon eux - des règles financières diminueront lorsque les informations que nous adressons aux universités leur parviendront et quand il y aura plus de transparence sur les horaires réellement assurés (contenus et modalités pédagogiques retenues) au sein des différentes filières universitaires.

La régulation des flux d'étudiants n'est plus, à proprement parler, un « chantier ». Ce sujet relève directement du conseil d'administration de l'IUFM. Chaque année, il est inscrit à son ordre du jour; il donne lieu à de vifs débats qui conduisent à des réajustements que la commission statutaire d'admission est chargée de mettre en oeuvre.

S'il est vrai que des étudiants non inscrits dans un IUFM peuvent passer avec succès les concours de recrutement, il faut observer que les trois quarts des stagiaires de seconde année ont préparé un concours à l'IUFM l'année précédente ou plusieurs années auparavant (éventuellement dans une autre filière). D'autres encore furent étudiants en IUFM quelques années en arrière. On peut donc affirmer que la grande majorité des stagiaires de l'IUFM a suivi une première année de formation dans un tel institut, mais que leurs parcours antérieurs sont très diversifiés. Ce constat devrait conduire l'IUFM à proposer de plus en plus des cursus aménagés (comme il le fait déjà) et sans doute plus individualisés.

Enfin, s'agissant de la rentabilité de la trésorerie, je crois pouvoir affirmer que l'agent comptable de l'établissement s'emploie à la gérer au mieux. Mais, dans le futur, il est vraisemblable que les produits financiers seront encore en diminution.

2)- Sur la politique des emplois et des personnels.

Le Comité fait observer que des emplois d'enseignants sont affectés à des tâches administratives. Il s'agit principalement de personnels originaires du premier degré. Cet héritage des anciennes structures montre quelle était la faiblesse du nombre de postes administratifs à la création de l'IUFM. Depuis, la politique de l'établissement vise à « rendre à la pédagogie » progressivement ses moyens, au fur et à mesure que l'IUFM bénéficie de créations d'emplois IATOS.

Le rapport du Comité souligne, à deux reprises, que certains postes de formateurs étaient vacants au cours de l'année prise comme référence. Trois d'entre eux étaient des emplois d'enseignants chercheurs qu'il n'avait pas été possible de pourvoir cette année-là; ils furent utilisés pour inviter des professeurs étrangers. Pour les autres, cela correspond à une politique de l'établissement vis-à-vis des emplois de type second degré. Ce point est l'objet d'une convention signée avec le rectorat. Ainsi, environ 10% des emplois ne sont pas pourvus à titre définitif afin de pouvoir nommer pour une durée limitée, des enseignants à mi- temps qui apportent leur connaissance du terrain. Cela permet également de procéder aux ajustements

nécessaires et tardifs. Les prévisions des effectifs à accueillir sont difficiles à prévoir en raison du nombre élevé de filières distinctes (37), de l'organisation en quatre centres locaux et surtout des variations parfois spectaculaires (20 %) du nombre des stagiaires affectés en seconde année. Enfin, cela permet de faire de l'appel à des profils de formateurs pour lesquels l'IUFM ne dispose pas d'emplois correspondants (conseiller en orientation ou conseiller principal d'éducation par exemple).

3)- Sur l'organisation de l'établissement.

La complexité de l'organisation, notée par les experts, ne nous semble pas « supérieure » à celle d'une université, mais différente. Elle ne dépend pas des effectifs étudiants et stagiaires accueillis, ou, pour le moins, pas uniquement. En premier lieu, elle tient à la nature profonde des IUFM, établissements étroitement liés à tout le système éducatif, à toutes ses composantes et à tous ses acteurs. Elle tient aussi à la nécessité de croiser plusieurs logiques : géographique (centres locaux), scientifique (UCD), pédagogique (filière) et académique (siège et services communs). Se posent, ici comme ailleurs, les traditionnelles questions des rapports entre le centre et la périphérie, ainsi que de la nature de la décentralisation à trouver pour les diverses responsabilités à assurer et les types de contrôles à exercer. Après ces premières années d'existence et de fonctionnement, il nous a semblé utile d'amorcer une vaste réflexion d'ensemble, associant tous les acteurs de l'établissement, sur le problème des liaisons entre les structures. Ce travail est conduit dans le but d'imaginer une évolution de l'organisation de l'IUFM à l'horizon de la rentrée universitaire 1998. Conformément au projet d'établissement, ce chantier a été lancé fin 1996.

S'il n'existe pas de structure formelle de concertation dans les centres locaux, celle-ci est, en fait, organisée dans chacun d'eux à l'initiative des coordonnateurs et revêt des formes spécifiques à chaque lieu (avec ou sans les étudiants; avec ou sans les formateurs associés, avec ou sans les personnels administratifs).

Après la création des filières, les UCD ont eu besoin de redéfinir leur mission et de reconstruire leur identité. Depuis l'élection de leurs nouveaux conseils et de leurs responsables, on peut affirmer qu'elles trouvent leur second souffle et commencent à jouer un rôle déterminant dans la politique scientifique de l'établissement. Nous sommes convaincus qu'il ira en s'accroissant.

Le service commun d'information, d'orientation et de communication est l'un des éléments forts de la politique de l'établissement. Bien qu'il ne soit pas encore formellement défini comme les autres services communs (par un arrêté du directeur précisant ses missions et son fonctionnement), il est opérationnel depuis longtemps. Plus récemment, il a commencé à s'appuyer sur un large groupe qui préfigure sa future commission consultative. Il s'emploie à réajuster ses actions dans le sens de l'amélioration de la communication interne et de la « lisibilité » de la structure pour les acteurs de l'établissement comme pour ses partenaires.

Les relations internationales sont désormais placées sous la responsabilité du directeur adjoint chargé des partenariats de l'IUFM appuyé par une équipe relais de formateurs et aidé par les services administratifs et financiers.

Les recommandations finales du rapport nous aideront dans la conduite présente et future de l'établissement. Dans les lignes qui précèdent, nous avons précisé quelques points qui, à nos yeux, avaient pu échapper aux experts ou qui ont déjà évolué depuis leur venue. Dans l'ensemble, ces recommandations nous encouragent à poursuivre dans les principales voies choisies jusqu'à présent. Nous nous y emploierons.

Je pense utile, pour étayer ces propos, de relever plus particulièrement l'une des recommandations finales du rapport: nous partageons l'avis du Comité sur l'intérêt qu'il y aura pour l'établissement de concevoir, dans les mois qui viennent, un système d'analyse de gestion. Pour cela, je suis sûr que l'équipe de direction pourra compter sur l'appui du plus grand nombre, et qu'elle réussira ainsi à faire aboutir ce chantier nouveau, certes difficile, mais indispensable.

L'IUFM est un jeune établissement qui a témoigné de sa capacité à évoluer rapidement. Je suis convaincu de la volonté de ses acteurs de poursuivre en ce sens et de leur désir d'agir en conséquence.

Lyon, le 7 février 1997
Alain BOUVIER

Table des sigles

AIS : adaptation et intégration scolaire
ATOS ou IATOS : (personnel) ingénieur, d'administration, technique, ouvrier et de service
BTS : brevet de technicien supérieur
BU : bibliothèque universitaire
CA : conseil d'administration
CAAPSAIS : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires
CAFA : centre académique de formation administrative
CAFIMF : certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur maître-formateur
CAMIF : centrale d'achat mutuelle des instituteurs de France
CAPE : certificat d'aptitude au professorat des écoles
CAPEPS : certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive
CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire
CAPET : certificat au professorat de l'enseignement technique
CAPLP2 : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2e grade
CDI : centre de documentation et d'information
CEVU : conseil des études et de la vie universitaire
CPE : conseiller principal d'éducation
CPR : centre pédagogique régional
CIO : centre d'information et d'orientation
CRDP : centre régional de documentation pédagogique
CSP : conseil scientifique et pédagogique
DEA : diplôme d'études approfondies
DRAC : direction régionale des affaires culturelles
DUT : diplôme universitaire de technologie
ENNA : école normale nationale d'apprentissage
EPL : établissement public local d'enseignement
EPS : éducation physique et sportive
ETP : équivalent temps plein
FLE : français langue étrangère
GRETA : groupement d'établissements
GSF : groupe de suivi de la formation
GSP : groupe de suivi professionnel
IA : inspecteur d'académie ou Inspection académique
IEN : inspecteur de l'éducation nationale
IMF : instituteur maître formateur
INRP : institut national de la recherche pédagogique
INSA : institut national des sciences appliquées
IPR : inspecteur pédagogique régional
IREM : institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques
ITARF : (personnels) ingénieurs, techniques et administratifs, de recherche et de formation
IUT : institut universitaire de technologie
LEA : langues étrangères appliquées
LV : langue vivante
MAFPEN : mission académique de formation des professeurs de l'Education nationale
MASS : mathématiques appliquées aux sciences sociales
MGEN : mutuelle générale de l'Education nationale
PE : professeur des écoles
PE1 : étudiant de première année préparant le concours de professeur des écoles
PE2 : professeur des écoles stagiaire (2e année de formation)
PIUFM : professeur d'IUFM
PLC : professeur de lycée et collège
PLC1 : étudiant de première année préparant le CAPES

PLC2 : professeur de lycée et collège stagiaire (2e année de formation)

PLP2 : professeur de lycée professionnel

PNF : plan national de formation

PRAG : professeur agrégé enseignant dans l'enseignement supérieur

PRCE : professeur certifié enseignant dans l'enseignement supérieur

QCM : questionnaire à choix multiples

SCD : service commun de documentation

STAPS : sciences et techniques des activités physiques et sportives

STMQ : sciences et techniques médico-sociales

SUAPS : service universitaire des activités physiques et sportives

UCD : unité de coordination disciplinaire

ZEP : zone d'éducation prioritaire

Publications du Comité national d'évaluation

Evaluations institutionnelles

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995

L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

Les universités nouvelles, 1996
L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

Les écoles et autres établissements

L'Ecole française de Rome, 1986

L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988

L'Ecole normale supérieure, 1990

L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'Ecole française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'Ecole des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon, 1995
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 1996

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995
L'Ecole centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995

Evaluations disciplinaires

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Rapports sur les problèmes généraux et la politique de l'Enseignement supérieur

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987
Rapport au Président de la République, 1988.
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989
Rapport au Président de la République, 1990
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991
Rapport au Président de la République, 1992
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993
Rapport au Président de la République, 1994
Evolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995
Rapport au Président de la République, 1996

Rapports thématiques

**Recherche et Universités, Le Débat, n° 43,
janvier-mars 1987, Gallimard**

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

**Les personnels ingénieurs, administratifs,
techniciens, ouvriers et de service dans les
établissements d'enseignement supérieur, 1995**

Les magistères, 1995

Bulletins n° 1 à 22

COMITE NATIONAL D'EVALUATION 1995 - 1997

Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, *président*

Monsieur Georges CREMER, *vice-président*

Monsieur Henri DURANTON, *vice-président*

Monsieur Claude CAMBUS

Monsieur Raymond LEGEAIS

Monsieur Yves CHAIGNEAU

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur François DAGOGNET

Monsieur Georges LESCUYER

Monsieur Robert FLAMANT

Monsieur Maurice MAURIN

Monsieur Pierre GILSON

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Claude JESSUA

Secrétaire général

Monsieur André STAROPOLI

**43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 40 65 60 97 - Télécopie : 01 40 65 63 94
Internet : <http://www-cne.mesr.fr>**

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier
Edition - Diffusion : Francine Sarrazin